

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



REPUBLIC OF CAMEROON

THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORATE RESEARCH UNIT
FOR HUMAN AND SOCIAL
SCIENCES

**INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A
NKOTENG (CENTRE CAMEROUN)**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master recherche à vocation professionnelle en sociologie. Option : management des projets de développement.

Par

Jean Constant BIYO'O ONDOUA

Licencie en sociologie

Sous la direction de

Jeannette LEUMAKO NONGNI

Chargé de cours université de Yaoundé I



Janvier 2024

**À mes très chers parents Roger ONDOUA AMOUGOU,
Marie Claire Ngo BEGEL et Marie Thérèse
METALIE.**

REMERCIEMENTS

Le présent travail n'aurait jamais vu le jour sans l'aide et le soutien de nombreux acteurs qui ont mis à notre disposition ce dont nous avons besoin au moment opportun. C'est ainsi que nous allons remercier toutes les personnes qui, de près ou loin, auront contribué à la production de ce mémoire.

Nous remercions notre directeur de mémoire, le Dr Jeannette LEUMAKO NONGNI, dont la rigueur scientifique et l'exigence toujours renouvelée d'un travail bien fait, nous ont permis de nous surpasser à chaque reprise. Les critiques apportées, les conseils, les ouvrages recommandés et parfois mis à notre disposition, nous ont été d'une importance capitale.

Nous exprimons nos remerciements également à tous nos enseignants du département de sociologie de l'Université de Yaoundé 1 qui ont contribué à notre formation, en particulier le Dr Perrier NGEULIEU et le Dr Patrick ESSIGUE qui n'ont pas hésité de mettre à notre disposition leurs connaissances scientifiques et empiriques.

Nous remercions de même le maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 qui nous a autorisé à réaliser notre stage dans le cadre de la phase pratique du master recherche à vocation professionnelle dans son institution.

Nous présentons notre gratitude à nos informateurs (autorités administratives de Nanga-Eboko et Yaoundé, les responsables de la SOSUCAM et la Communauté riveraine de Nkoteng) qui nous ont permis de collecter les données sans lesquels ce travail aurait été impossible.

Nous voulons aussi être reconnaissant à nos géniteurs Roger ONDOUA AMOUGOU et Marie Thérèse METALIE, ainsi qu'à nos frères et sœurs qui n'ont ménagé aucun effort en mettant à notre disposition ce qui nous était nécessaire. Nous remercions aussi tous nos camarades qui nous ont encouragés dans la réalisation de cet exercice.

Une gratitude particulière à notre « fille » YANZE NYA Leslie pour ses encouragements et ses soutiens multiformes.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de notre Communauté Chrétienne « Fire Church » et ses leaders pour leurs conseils, leurs encouragements et leurs prières.

Nous voulons enfin présenter nos remerciements à l'endroit de notre Seigneur et Sauveur JÉSUS-CHRIST pour le don de la santé, la liberté et le souffle de vie, sans lesquels ce travail n'aurait pas été réalisé.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS,	v
ACRONYMES ET SIGLES	vi
RÉSUME.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE :	
RSE ET SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG	29
CHAPITRE I :	
ÉMERGENCE DE LA NOTION DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CHAPITRE II :	
SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM DANS LA LOCALITÉ DE NKOTENG	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
DEUXIÈME PARTIE :	
EXTERNALITÉS DES ACTIVITÉS DE SOSUCAM ET INCIDENCES DANS LA LOCALITÉ DE NKOTENG.....	72
CHAPITRE III :	
STRATÉGIE DE LA SOSUCAM ET INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES A NKOTENG.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CHAPITRE IV :	
DYNAMIQUES SOCIALES INDUITES PAR LES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
BIBLIOGRAPHIE	128
ANNEXES.....	134
TABLE DES MATIERES	144

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

	Pages
Photographie 1 : Activité de relève sociale.....	65
Photographie 2 : Kits de protection contre Covid19 acheté par SOSUCAM pour les populations de Nkoteng	67
Photographie 3 : motorcycle offert au GIC AMABA par Fondation SOSUCAM	69
Photographie 4 : poulailler créé par le GIC « ensemble nous pouvons »	70
Photographie 5 : Aperçu des véhicules de SOSUCAM transportant les riverains	80
Photographie 6 : Bulletins de paies d'un coupeur de canne à sucre à SOSUCAM.....	91
Photographie 7: Image d'un champ SOSUCAM près des maisons d'habitation	104
Photographie 8 : Images des riverains avec les cannes polluées de SOSUCAM	110
Photographie 9 : Handicap provenant d'un accident de travail à la SOSUCAM	112

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ADASI	: Association pour le Développement Intégré et la Solidarité Internationale
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CBSR	: Canadien Business for Social Responsibility
CDC	: Cameroon Development Corporation
CERES	: Coalition for Environmentally Responsible Economies
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CONAC	: Commission Nationale Anticorruption
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
FAO	: Food and Agriculture Organization
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIC	: Groupement Intercommunautaire
GRH	: Gestion des Ressources Humaines
GRI	: Global Reporting Initiative
ISO	: International Organization for Standardisation
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	: Organisation de la Coopération et de Développement Économique
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OUA	: Organisation de l'Union Africaine
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PCD	: Plan Communal de Développement

PHP	: Plantations du Haut Penja
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDC	: République Démocratique du Congo
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
SOMDIAA	: Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles
SOSUCAM	: Société Sucrière du Cameroun
SYSCOA	: Système Comptable Ouest Africain
TASC	: The Atlantic Saofood Compagny
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africain
WBCSD	: World Business Council for Sustainable Development

RÉSUMÉ

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, les sociétés occidentales commencent à constater que leurs activités notamment économiques et industrielles ont un impact significatif sur l'environnement et les sociétés. C'est ainsi que paraît la notion de développement durable, pour la prise en compte de l'aspect social et écologique dans la problématique du développement. Cette démarche ne saurait être efficace et efficiente, sans l'implication des entreprises, vecteurs du développement économique. D'où la notion de responsabilité sociale des entreprises. La recherche présentée dans ce mémoire porte sur l'analyse des « incidences socio-économiques et environnementales des activités de la SOSUCAM dans la localité de Nkoteng (Centre-Cameroun) », l'objectif est d'apprécier la responsabilité sociale de cette entreprise agro-alimentaire à la lumière des dynamiques sociales qu'elle cause à travers les externalités de ses activités. La question centrale qui fonde cette recherche est formulée comme suit : Quelles sont les dynamiques sociales impulsées par les externalités des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ? Sur la base d'une enquête qualitative réalisée auprès des autorités administratives, des responsables de l'entreprise SOSUCAM et de la communauté locale de Nkoteng. Il est question d'identifier et d'analyser les incidences des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ainsi que les dynamiques sociales impulsées par ces activités. Ainsi, dans cette démarche nous avons mobilisé deux théories, notamment la théorie du risque ou de la modernité réflexive, pour montrer les impacts environnementaux des activités de l'agro-alimentaire et la théorie des parties prenantes a permis d'appréhender la populations locale de Nkoteng comme une partie prenante de l'entreprise et d'analyser les interactions des acteurs locaux et de l'entreprise SOSUCAM d'une part et les interactions entre les acteurs locaux et l'Etat du Cameroun (actionnaire de SOSUCAM) d'autre part. De plus, la recherche documentaire, les observations directes, les récits de vie et les entretiens semi-directifs sont les techniques de collecte à partir desquels ont été glanées les données qui ont été exploitées dans ce travail de recherche. Les données qualitatives recueillies au cours de cette recherche ont été traitées à partir de la méthode d'analyse du contenu. Les résultats montrent que la dégradation environnementale et les conflits sociaux que provoquent les activités de la SOSUCAM font d'elle une entreprise irresponsable dans le contexte de la RSE.

Mots clés : responsabilité sociale de l'entreprise, entreprise agro-alimentaire, dynamique sociale.

ABSTRACT

From the second half of the 19th century, Western societies are beginning to note that their activities including economic and industrialists have a significant impact on the environment and societies. This is how the notion of sustainable development appeared, for the consideration of the social and ecological aspect in the development. This approach can not be effective and efficient, without the involvement of companies, vectors of economic development. Hence the notion of corporate social responsibility. The research presented in this thesis deals with the analysis of the « socio-economic and environmental impacts of the activities of SOSUCAM in the locality of Nkoteng (Center-Cameroon), the objective is to assess the social responsibility of this agro-food company in the light social dynamics it causes through the externalities of its activities. The central question that founded this research is formulated as follows: What are the social dynamics driven by the externalities of SOSUCAM in Nkoteng? On the basis of a qualitative survey conducted with the administrative authorities, the managers, the company SOSUCAM and the local community of Nkoteng. It is a question of identifying and analyzing the externalities of activities of SOSUCAM in Nkoteng as well as the social dynamics driven by these activities. Thus, in this we mobilized two theories, including the theory of the theory of risk or reflexive modernity, to show the environmental impacts of agro-food activities, the stakeholder theory has made it possible to apprehend the local population of Nkoteng as a stakeholder of the company and allowed to analyze the interactions between local actors and the state of Cameroon (Sosucam shareholder) on the other hand. In addition, the documentary research, direct observations and semi-structured interviews are the methodological tools from which the data has been used in this research work collected. The results show that environmental degradation and social conflicts that the activities of SOSUCAM cause it a socially irresponsible company.

Keywords: Social responsibility of the company, Agribusiness Company, Social dynamics

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Depuis la conférence de Brundtland 1987, le concept de développement durable est né et a connu un essor considérable au point où, il se présente de nos jours comme l'épine dorsale et le fil conducteur des politiques nationales et internationales qui promeuvent un bien être global et durable des populations à travers ses trois piliers : économique, social, et environnemental. Dans ce contexte, l'entreprise apparaît comme un maillon important voire même indispensable pour l'atteinte des objectifs du développement durable, dans la mesure où elle a une influence directe sur les trois aspects du développement durable notamment l'aspect économique, social et environnemental. Cependant, l'accent est particulièrement porté sur les entreprises agro-alimentaires qui transforment les produits issus de l'agriculture et les conditionnent en produits commercialisables, car pour le faire, elles exploitent généralement les terres d'une localité et elles regorgent une importante masse salariale. La production et la transformation des produits issus de l'agriculture causent généralement préjudice à l'environnement. Ceci pourrait illustrer la nécessité et l'intérêt d'une recherche portée sur la responsabilité sociale des entreprises agro-industrielles ou agro-alimentaires.

Travailler sur la responsabilité sociale de l'entreprise SOSUCAM dans la localité de Nkoteng a une double justification : une justification personnelle d'une part et une justification scientifique d'autre part. La justification personnelle émane d'une réponse d'un enquêté de la ville d'Obala, précisément dans le cadre d'un exercice qui nous avait été soumis en quatrième année. Dans cet exercice, il était question d'étudier le phénomène de la dégradation environnementale en rapport au changement climatique dans certaines localités environnantes de la ville de Yaoundé. Pour réaliser cet exercice, nous avons porté notre choix sur la ville d'Obala où nous avons interrogé des enquêtés sur les causes du changement climatique dans cette localité, la réponse de l'un d'eux fut la suivante : *« les activités de la SOSUCAM mènent à une déforestation croissante dans les localités de Mbandjock et Nkoteng ce qui représente l'une des causes majeures du changement climatique dans la ville d'Obala »*. Nous avons été particulièrement captivés par cette réponse qui indubitablement avait provoqué la curiosité et la volonté d'aller observer et analyser les enjeux et les conséquences des activités de la SOSUCAM sur l'environnement social et écologique de la localité de Nkoteng, dans une approche de responsabilité sociale des entreprises.

Sur le plan scientifique, l'entreprise est considérée comme un objet d'étude de la sociologie car, l'entreprise est appréhendée comme un « construit social autonome », au

même titre que la famille, l'école et la religion. C'est dans cet ordre d'idées que Renaud SAINSAULIEU déclare que : « *les entreprises ne sont plus de simples appareils de production, de complexes isolats, professionnels ou organisationnels : elles deviennent, elles aussi, de véritables institutions sociales comme l'école, la commune ou l'église* »¹. Ainsi, l'entreprise entend qu'instrument social constitue un objet d'étude pour la sociologie au même titre que toute autre formation sociale, car elle a été mise sous le feu des projecteurs de la sociologie suite à plusieurs événements comme le déclare Philippe BERNOUX ² :

Par ailleurs, plusieurs évènements vont mettre l'entreprise sous le feu des projecteurs et permettre de la positionner de manière différente dans les analyses des sociologues. On mentionne entre autres, le retour de l'entreprise, voire son réenchancement, dont les raisons ont été décrites à plusieurs reprises : la crise économique se manifestant en France à travers la montée du chômage a remis au premier plan l'entreprise. Ce qui a rendu à l'entreprise un rôle beaucoup plus qu'économique, pas seulement de pourvoyeur d'emploi mais de stabilisateur social.

C'est ainsi que cette recherche consiste à étudier la responsabilité sociale de l'agro-alimentaire SOSUCAM. Car celle-ci apparaît comme étant la cause majeure du dérèglement climatique suite à la déforestation et la dégradation environnementale dont elle provoque. L'expropriation foncière engendre aussi des conflits, tous ces faits provoquent des dynamiques sociales dans la localité de Nkoteng.

II- PROBLEME DE RECHERCHE

Ll'entreprise apparaît comme un levier du développement socio-économique, par la création des emplois, et la contribution à la croissance économique des pays. Cependant elle est très souvent à l'origine des contraintes tant environnementales que sociales. Les problèmes socio-environnementaux que peuvent générer les entreprises capitalistes n'ont pas laissé indifférents la communauté internationale et les États dans le monde, les acteurs économiques nationaux et internationaux, ainsi que les organisations de la société civile. Ils se sont préoccupés de la question de responsabilité sociale des entreprises, par l'élaboration des politiques pouvant conduire celle-ci à être socialement responsable. C'est ainsi que l'OCDE (Organisation de la Coopération de Développement Économique) veille sur le respect des bonnes pratiques imposées aux multinationales. L'idée étant d'encadrer ces multinationales pour qu'elles n'oublient pas leur devoir social et environnemental. Bref pour qu'elles placent toujours l'Homme au centre de leurs préoccupations. En outre, il a été créé en 1947, la plus

¹ Renaud SAINSAULIEU, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, presses de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz. 1987, p 211.

² Philippe BERNOUX, *La sociologie des entreprises*, 3^{ème} édition, Paris, Seuil, 2009, P.11.

grande organisation internationale de normalisation en abrégé ISO (International Organization for Standardization). Celle-ci a pour rôle de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux nommés ISO, à l'exemple de la norme ISO 26000 en 2010 ; ligne directrice relative à la responsabilité sociale³. Tout Ceci dans le but d'amener les entreprises à prendre conscience des impacts de leurs managements et de leurs activités sur la société et sur l'environnement. Par ailleurs, la Commission Européenne a publié en 2001 un « livre vert » sur la responsabilité sociale des entreprises afin de promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises.

De même, l'État Camerounais s'est arrimé à cette donne, en ratifiant des traités et conventions liés à la RSE, en occurrence : les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le pacte mondial des Nations Unies, Les droits de l'Homme, le traité relatif à la conservation de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, la convention cadre sur les changements climatiques, le protocole de Kyoto, la convention sur la diversité biologique, la convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone, le protocole de Montréal, la convention sur le commerce international des espèces de faune ou de flore sauvage menacées d'extinction, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, le protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques, la convention de lutte contre la désertification⁴.

Par ailleurs, des mesures relatives à la RSE ont été prises par l'agro-alimentaire SOSUCAM, notamment la création d'un département chargé du développement durable, au sein duquel les politiques RSE sont censées être développées pour permettre à l'entreprise d'être socialement responsable.

Pourtant les actes d'irresponsabilités socio-environnementales se multiplient de la part des entreprises et constituent une réelle cause de perturbations climatiques et influencent par ailleurs le bien-être des populations locales. C'est ainsi qu'on observe dans le cas de la SOSUCAM que l'implémentation de cette agro-industrie à Nkoteng n'a pas amélioré les conditions de vie des populations locales, les plaintes, les réclamations paysannes et les grèves ouvrières peuvent en démontrer la teneur. En effet, pour mener ses activités, la SOSUCAM dépossède les populations locales de leurs terres, elle dégrade l'environnement

³ Isabelle CADET, « La norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale : une nouvelle source d'usages internationaux », in *Revue internationale de droit économique*, 2010, p.402.

⁴ Donatienne MOSKOLAI, Victor TSAPI, Jules FEUDJO, « Etat des lieux de la responsabilité sociétale des entreprises au Cameroun », in *Management et avenir*, 2016, pp. 139-162.

lors de la production et la transformation de la canne à sucre. Cette situation nous amène donc à nous questionner sur la responsabilité sociale de la SOSUCAM à Nkoteng. Il est question de comprendre l'écart qui existe entre les incidences sociales, économiques et environnementales des activités de la SOSUCAM et les normes RSE ratifiées par l'État camerounais, de même que celles initiées par l'entreprise SOSUCAM.

III- PROBLEMATIQUE

Il est évident que la question de la responsabilité sociale de l'entreprise ait déjà fait l'objet de plusieurs études dans divers champs scientifiques, à l'instar des sciences de gestion, des sciences économiques et des sciences sociales. Ainsi, pour mener à bien cette recherche, il est nécessaire de procéder à une revue des travaux ayant pour centre d'intérêt le rapport entre l'entreprise et le développement durable.

État de la question

Sans prétendre à une certaine exhaustivité, il est question, à ce niveau de faire ressortir les axes majeurs pour en proposer une synthèse et procéder ainsi au choix d'un angle d'attaque. Cette recension bibliographique se structure autour de trois thématiques. La première est centrée sur la responsabilité sociale de l'entreprise et les parties prenantes de celle-ci. Cette thématique est abordée par Astrid MULLENBACH, Didier CAZAL et Jeannette LEUMAKO NONGNI. La deuxième thématique est celle de l'entreprise en rapport au développement local. C'est ici qu'on peut situer Jean Marc ÉLA, Alexandre WONG, Youssoufou DAOUDA, Urbain YAMEOGO, Francis FOSSO et Frank MUYUMBA. La dernière thématique aborde la RSE dans le cadre des entreprises agro-industrielles et/ou agro-alimentaires post coloniales. Quelques auteurs ayant abondé dans ce sens sont, Jean Marc ÉLA, Piet KONINGS et Georges COURADE.

III-1. Responsabilité sociale de l'entreprise et parties prenantes

Parmi les auteurs ayant étudiés la notion de RSE, en termes de parties prenantes (stakeholders) de l'entreprise, il y'a Jeannette LEUMAKO NONGNI⁵, qui démontre que l'intégration par l'entreprise des politiques RSE dans son management est impulsée par les parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Elle publie cet article sur la base de deux enquêtes menées au sein de la société des Plantations du Haut Penja (PHP), respectivement en

⁵ Jeannette LEUMAKO NONGNI « Responsabilité sociale et environnementale dans une entreprise agro-industrielle au CAMEROUN : une analyse en termes de parties prenantes », in *Cahier de recherche en management*, ESCA, 2018, pp 37-52.

2003 et en 2013. La première a permis à l'auteure de constater que l'entreprise était socialement irresponsable, contrairement à la deuxième qui a permis de constater une avancée de la PHP en matière de RSE, avancées perceptible notamment au niveau de la prise en charge médicale des ouvriers, de la protection de l'environnement, de la construction et la réfection des infrastructures de l'arrondissement de Njombé-penja.

Elle présente clairement les contributions des deux types de parties prenantes pour cette avancée en RSE. En ce qui est des parties prenantes, les propriétaires et les dirigeants de l'entreprise ont fortement intégrés les préoccupations sociales et environnementales dans leurs pratiques managériales, les ouvriers quant à eux ont créé une mutuelle de solidarité des ouvriers au sein de l'entreprise, elle note aussi la grève de 2008 des ouvriers agricoles. Pour ce qui est des parties prenantes externe, l'auteure évoque les « émeutes de faim » de février 2008 ayant révélées le mécontentement de la communauté riveraine de la PHP, les organismes de certification ont octroyé quant à elles des certifications à l'entreprise ; à l'exemple de la certification obtenue auprès de la Global GAP en 2004 pour la protection du consommateur. Ainsi, l'intégration de la RSE dans l'entreprise peut donc dépendre de la volonté des parties prenantes internes et de la pression exercée par les parties prenantes externes.

Contrairement à Jeannette LEUMAKO NONGNI qui s'intéresse aux parties prenantes de l'entreprise dans le but de ressortir leur contribution dans l'amélioration des politiques de RSE, Didier CAZAL (2006)⁶ quant à lui s'intéresse aux enjeux socio-politiques qui touchent en particulier à un renouvellement des conceptions de l'entreprise, de sa place dans la société et de ses relations avec ses parties prenantes. En effet, le rôle de l'entreprise n'est pas seulement économique mais aussi social et politique, pourtant la plupart des théories mobilisées dans les études de la RSE négligeaient ces enjeux sociopolitiques de l'entreprise, c'est ainsi que la théorie des parties prenantes apparaît comme celle qui permet d'étudier l'entreprise dans une dimension sociopolitique parce qu'elle appréhende celle-ci comme étant à la fois « un champ politique » et un « acteur politique. »

Les questions relatives à la mise en œuvre de la RSE mettent ainsi bien en avant cette dimension politique : entre laisser-faire et volontarisme, autorégulation sectorielle, professionnelle ou d'entreprise, et interventionnisme gouvernemental (...) l'entreprise devient ainsi un champ politique au niveau de ses pratiques internes et un acteur politique dans ses relations avec son environnement.

⁶ Didier CAZAL, « La RSE et ses parties prenantes : enjeux sociopolitiques et contrats », *Lem*, 2006, p.6.

Pour donc étudier l'enjeu politique de la RSE, il s'appuie sur la théorie des parties prenantes qu'il considère comme un révélateur pertinent de ces enjeux politiques. En bref, Didier CAZAL s'attèle à démontrer que la recherche sur la RSE intègre les enjeux sociopolitiques lorsqu'elle tient compte de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes. C'est ce qui justifie a posteriori l'intérêt de la théorie des parties prenantes dans cet article.

Par opposition à Jeannette LEUMAKO NONGNI et Didier CAZAL, Astrid MULLENBACH⁷, va s'atteler à démontrer que la théorie des parties prenantes s'avère la plus appropriée pour étudier la responsabilité sociale de l'entreprise ; vue que les théories classiques mobilisées pour modéliser la RSE ont montré leurs limites face à l'étude d'une entité située au centre d'une multitude d'intérêts divergents provenant de son environnement et plus particulièrement de ses parties prenantes. Toutefois, cette théorie permet de dépasser la vision actionnariale et économique classique de l'entreprise, afin de démontrer que les dirigeants de l'entreprise ont un rôle, des obligations et des responsabilités allant au-delà de la simple prise en compte des actionnaires.

III-2. Entreprise et développement local

Plusieurs recherches empiriques sur la RSE se sont focalisées sur le rapport entreprises minières et développement local. L'on note entre autres le mémoire de Frank MUYUMBA⁸, celui-ci s'est intéressé à l'exploitation minière au Sud-Kivu province de la République démocratique du Congo. Selon lui, les entreprises minières exerçant au Sud-Kivu ne contribuent pas au développement durable de cette province en particulier et du Pays en général, car elles sont socialement irresponsables. En effet les acteurs des exploitations minières de leur côté et dans leur ensemble sont restés indifférents face à la RSE, et ceci est dû à l'ignorance, à la mauvaise foi, à un esprit de capitalisme et de sadisme à outrance de ces exploitants miniers. Alors que, la responsabilité sociale des entreprises minières se présente comme un levier du développement durable de la province Sud-Kivu.

⁷Astrid MULLENBACH, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociale de l'entreprise », in *Revue des sciences de gestion*, 2007, pp .109-120.

⁸ Frank MUYUMBA, *Exploitation minière au Sud-Kivu : de la responsabilité des entreprises et de l'État*, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Licence en Management et Sciences économiques, Université du CEPROMAD, Congo, 2006.

C'est dans la même veine que Francis FOSSO⁹ s'intéresse à la contribution au développement local d'une entreprise minière, lorsqu'il étudie précisément la responsabilité sociale de l'entreprise ARAB CONTRACTORS dans le cadre de l'exploitation d'une carrière à pierre dans la localité d'ELOUMDEN I. Tout comme Frank MUYUMBA, il arrive à la conclusion Selon laquelle, cette entreprise ne contribue guère au développement local parce qu'elle est socialement irresponsable, et cette irresponsabilité sociale a des répercussions négatives sur les dynamiques sociales des populations riveraines telles que : les conflits sociaux, la crise d'emploi, la perception populaire de la carrière et l'émergence des tensions sociales, les conflits liés à la gestion des revenus issus de la carrière. De ce fait : « loin de faire la fierté aujourd'hui, la pierre d'ELOUMDEN I est devenu le pire cauchemar des communautés riveraines. »

C'est dans le même ordre d'idées que Youssoufou DAOUDA¹⁰ soutient que l'action des entreprises ne contribue guère au développement local en Afrique subsaharienne, suite aux résultats de son étude de la responsabilité sociale de l'entreprise du groupe AREVA au Niger. Toutefois, il n'abordera pas cette thématique sous l'angle des entreprises minières comme Francis FOSSO et Frank MUYUMBA. Selon lui, les multinationales qui se veulent responsables ne sont pas favorables au développement des populations riveraines trop souvent réduites à supporter les dégâts collatéraux causés par les activités productives des multinationales, le cas du groupe nucléaire français AREVA au Niger est présenté en illustration pour montrer le fossé entre les stratégies RSE et l'environnement local dans lequel les multinationales évoluent (conflit armé, pauvreté, inégalités sociales, pollution de l'air, contamination des eaux souterraines, etc.). Par ailleurs, l'auteur révèle que « les actions sociétales » des multinationales qui se disent responsables sont généralement contraires aux réelles attentes des populations locales. En outre, la plupart de ces entreprises qui s'engagent dans la politique de responsabilité sociale sont celles qui sont généralement mises en cause par les organisations nationales et internationales qui dénoncent leurs faibles engagements sociétaux. Il rejoint à ce niveau les écrits de Jeannette LEUMAKO NONGNI selon lesquels l'amélioration des politiques RSE par la CDC à Njombé-pendja provient des dénonciations faites par les ONG et des revendications de la population riveraine.

⁹ Francis FOSSO WAFO, *La responsabilité sociale des entreprises minières en contexte local au Cameroun : cas d'ARAB CONTRACTORS A ELOUMDEN I*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2018.

¹⁰ Youssoufou DAOUDA, « Responsabilité sociétale des multinationales en Afrique subsaharienne : enjeux et controverses. Cas du groupe AREVA au Niger », in *Revue vertigo*, 2014.

Contrairement à Francis FOSSO WAFO et Frank MUYUMBA qui révèlent que les entreprises minières exploitent les mines en Afrique sans contribuer au développement local ou au bien-être des populations riveraines de leurs milieux d'activité, Urbain YAMEOGO¹¹ pense que la contribution d'une entreprise au développement local, dépend de la qualité de ses relations avec les communautés riveraines, celles-ci devraient être fondées sur le dialogue, la concertation et la participation. Toutefois, si ces vertus sont absentes dans les relations entre l'entreprise et la communauté riveraine, ils pourraient subvenir des tensions sociales entre elles. C'est ainsi qu'il déclare que ces relations sont :

La condition première, aussi bien de l'entreprise et de ses activités que de l'efficacité de la contribution de celle-ci au développement de l'environnement social dans lequel elle opère. Plusieurs entreprises en ont malheureusement appris à leurs dépens. C'est le cas des entreprises opérant dans le secteur pétrolier au Nigéria ou le manque ou la rupture du dialogue entre les entreprises et les communautés locales ainsi que la répression des forces publiques conduit à des rapt d'employés et des attaques contre les installations pétrolières.

D'autres travaux abordent le rapport entreprise et développement local, dans une approche socio-culturelle. En effet, ces auteurs postulent que le contexte socio-culturel doit être pris en compte par les entreprises qui veulent contribuer au développement local de leurs zones d'activités. Certains se sont cristallisés sur le contexte de la culture au sein des entreprises en Afrique. C'est le cas d'Alexandre WONG dans l'ouvrage intitulé : *les responsabilités sociétales en Afrique francophone*¹². Il démontre que traditionnellement l'Afrique a un modèle RSE propre à ses valeurs socioculturelles centrées sur la « solidarité mécanique » en reprenant Émile DURKHEIM. D'où la coexistence de deux modèles RSE en Afrique, notamment la RSE africaine et la RSE occidentale formalisée et réglementée par la norme ISO 26000. Face donc à cette dualité d'approche RSE en Afrique, l'auteur prône pour « une hybridation des approches RSE » en Afrique.

C'est dans la même veine que Jean Marc ÉLA¹³ pense que l'entreprise qui se veut socialement responsable, est celle qui doit adapter ses stratégies managériales aux comportements économiques et aux réalités culturelles africaines, tout en sortant des discours afro-pessimistes. C'est en quelque sorte ce qu'il démontre à travers son concept d' «

¹¹ Urbain YAMEOGO, *L'émergence de la responsabilité sociale de l'entreprise en Afrique : état des lieux, enjeux et perspective*, Mémoire présenté en vue de l'obtention d'un master professionnel en management de la RSE, Université Paris 12, 2007.

¹² Alexandre WONG et Urbain YAMEOGO, *Les responsabilités sociétales en Afrique francophone*. Ed Charles Léopold Mayer, 2011.

¹³ Jean Marc ÉLA, *Travail et entreprise en Afrique. Les fondements sociaux de la réussite économique*. Paris, Karthala, 2006.p168

ajustement culturel » au sein des entreprises en Afrique, dont la performance en dépend, dit-il : « *Les conditions de la performance exigent une réévaluation globale des pratiques et des stratégies des entreprises en Afrique, quelle que soit l'origine des dirigeants d'entreprises* ». Ainsi, l'on peut ressortir une corrélation entre le concept d' « ajustement culturel » de Jean Marc ÉLA et celui de l' « hybridation des approches RSE » d'Alexandre WONG. Car le premier concept propose aux entreprises étrangères d'ajuster leurs cultures RSE aux systèmes socio-culturels de leur territoire d'activité, ce qui permettrait donc d'aboutir à une sorte d' « hybridation des approches RSE ».

III-3. La responsabilité sociale des entreprises agro-alimentaires en Afrique

Plusieurs autres recherches sur la RSE ont été menées dans le cadre spécifique des entreprises agroalimentaires et/ou agroindustrielles en contexte africain. C'est ici que se situent les travaux de Miguel DELATTRE et Pascal MOULETTE.¹⁴ Ces derniers ont étudié le déploiement d'une politique de RSE dans une entreprise agroalimentaire (DB). Ils montrent à travers cette investigation qu'une politique volontariste de RSE tournée vers l'environnement extérieur ne peut fonctionner concrètement que si les valeurs véhiculées sont aussi orchestrées par le management, soit supportées en interne. En effet, une véritable responsabilité sociale externe de l'entreprise est donc loin d'être ex nihilo, elle émane du management de l'entreprise, de l'encrage d'une vision interne responsable au service d'une cause externe. Ainsi, une entreprise qui se veut réellement responsable doit pouvoir développer délibérément des politiques de RSE, elle devrait le faire au-delà des « obligations liées à la loi, aux bilans ou aux audits sociaux. »

Contrairement à Miguel DELATTRE et Pascal MOULETTE qui étudient la RSE à partir de l'étude de la mise en œuvre et le déploiement d'une politique RSE au sein d'une industrie agro-alimentaire, Silifou JAITH¹⁵ s'attèle quant à lui, à étudier la responsabilité sociale d'une entreprise agroalimentaire de transformation des produits halieutiques à travers les effets de son activité sur la biodiversité. Il en ressort que l'entreprise TASC (The Atlantic Seafood Company) a un faible niveau d'engagement en faveur de la biodiversité, la population de quelques espèces transformées par elle est non seulement en baisse mais les

¹⁴ Miguel DELATTRE et Pascal MOULETTE, « Mise en œuvre et déploiement d'une politique de RSE : étude exploratoire d'une entreprise de l'industrie agro-alimentaire », in *Congrès ADERSE-Pau*, p13, 2009.

¹⁵ Salifu JAITH, *Responsabilité sociale des entreprises agroalimentaires dans la conservation de la biodiversité en Gambie : cas de The Atlantic seafood company*, Université Cheikh Anta Diop, faculté des sciences et techniques. Mémoire soutenu en vue de l'obtention du Master en Science de l'Environnement, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2017.

mesures de conservation en leur faveur sont peu voire inexistantes. Il trouve que ce faible niveau d'engagement en faveur de la biodiversité est lié à plusieurs facteurs ou difficultés entre autres : la difficulté de comprendre la notion de biodiversité ; la difficulté à opérer des choix stratégiques en faveur de la biodiversité ; la difficulté à mettre en œuvre des actions.

Jean-Claude BARBIER ; Georges COURADE et Jean TISSANDIER¹⁶, passent en revue les agroindustriels implantées au Cameroun et les effets de leurs activités sur les employés et sur leurs environnements. Pour ce qui est de la SOSUCAM à Mbandjock, ils démontrent que celle-ci a rendu la vie chère et la présente comme un frein à l'urbanisation. Selon eux, la vie est chère à Mbandjock à cause de l'approvisionnement difficile car, les possibilités de l'agriculture locales sont très limitées et le département de la Lékié qui pallie à cette déficience ne le fait qu'à un coût élevé qui ne correspond pas aux tarifs salariaux des zones rurales. La SOSUCAM est par ailleurs un frein à l'urbanisation parce que la grande partie de ses ouvriers sont allogènes et n'investissent pas de leurs salaires à Mbandjock ils économisent plutôt pour investir dans leur localité d'origine. Ainsi : « *Mbandjock, malgré l'implantation d'un complexe agroindustriel sucrier n'est donc pas devenu une ville (...) force est de constater que l'industrialisation n'induit pas automatiquement l'urbanisation.* »

Jean Marc ÉLA,¹⁷ quant à lui ne se focalisera pas à présenter les agro-industries comme une cause de la vie chère ou un frein à l'urbanisation. Il va s'atteler à dévoiler les stratégies qu'adoptent les États « post coloniaux » africains pour contrôler les paysanneries et faire asseoir son hégémonie. L'agro-industrie apparaît donc ici comme un instrument au service des « États autocentrés ».

En effet, le bien-être de la majorité des ex-colonies d'Afrique dépend de l'agriculture paysanne qui approvisionne les zones urbaines en produits vivriers, en produisant aussi les cultures de rentes destinées à l'exportation. Ainsi, pour contrôler la production et la commercialisation de ces produits cultureux, les États africains « post coloniaux » ont créés des structures officielles d'encadrement agricole, sous le regard impuissant des agriculteurs ruraux écartés de tous pouvoirs de décisions. Naguère, « l'encadrement agricole est resté l'affaire des pouvoirs dans un contexte où l'agriculture est resté l'affaire des pouvoirs dans un contexte où l'agriculture a été organisée par le model colonial de la production d'exportation. »

¹⁶ Georges COURADE et al, *Complexes agro-industriels au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1980.

¹⁷ Jean Marc ÉLA, *Quand l'État pénètre en brousse. La riposte paysanne à la crise*. Paris, Karthala, 1990.

Par la suite, l'État s'est servi des multinationales ou des agro-industriels pour gérer l'agriculture, dans le but de contrôler les paysanneries. Ceci a consisté à déposséder les agriculteurs ruraux de leurs terres, au profit des agro-industriels qui exploitent en retour la force de travail de ces agriculteurs, en effet, « en privilégiant les complexes agro-industriels, l'État renforce les mécanismes de contrôle des paysanneries » qui seraient désormais considérés comme des « espaces de mains d'œuvre. » Ainsi, « *A travers le système agro-industriel, l'État met en place un mode de production auquel sont acculés ceux que les limites de l'économie de subsistance obligent à vendre leur force de travail dans les plantations industrielles.* » Dès lors, ces agro-industriels n'apparaissent pas selon l'auteur comme des vecteurs du développement rural, mais plutôt comme étant des instruments au service d'une minorité bourgeoise.

Selon Piet KONINGS¹⁸, l'agro-industrie est un frein au développement de l'agriculture paysanne à l'ouest Cameroun. En effet, il a mené une étude empirique sur les activités de la CDC à l'ouest du pays après son indépendance. Il en ressort que la CDC dépossède les paysans de leurs terres pour pallier à son problème du déficit de la main d'œuvre car la plupart des paysans agriculteurs qui n'ont plus de terres se convertissent en ouvriers de l'entreprise, et celle-ci favorise par ailleurs les paysans qui sont encore engagés à l'agriculture à cultiver des produits qui lui seront bradés, et ces manœuvres de l'entreprise sont soutenus par l'État qui prétend voir en cela, un moyen de modernisation et de développement de l'agriculture en zone rurale, ainsi, « *Les complexes agroindustriels, cependant n'ont pas seulement été favorisés par l'État post colonial pour servir de simples substituts à la production paysanne défailante ; on leur assigne aussi un rôle important pour résoudre le dilemme de l'État post colonial.* » Contrairement à Jean Marc ÉLA qui démontre que les agro-industries post coloniales sont utilisées par l'État camerounais pour contrôler les paysanneries, Piet KONINGS montre que l'État a confié les terres camerounaises aux agro-industries pour favoriser le développement agricole du pays en marginalisant les agriculteurs paysans.

Georges COURADE¹⁹ rejoint Piet KONINGS, pensant que l'État postcolonial camerounais a préféré faire dépendre le développement agricole de quelques complexes agro-industriels couteux plutôt que d'une multitude d'exploitations paysannes familiales, ce qui

¹⁸ Piet KONINGS, « L'État, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun », in *Politique Africaine*, Leyde, Bibliothèque de l'université de Leyde, 1986.

¹⁹ Georges COURADE, « *Des complexes qui coutent cher : la priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise* », *politique africaine*, 1984, pp 75-91.

contribue au bien des agro-industriels au détriment des populations. Dès lors : « Si le développement agricole ne se fait pas au profit des ruraux, il peut se réaliser soit au bénéfice de l'État, soit pour enrichir ceux qui ont une position de pouvoir bureaucratique. »²⁰ Dans ce cas, si le développement agricole dépend des agro-industries, l'agriculture serait centrée sur les cultures de rentes au détriment des cultures vivrières qui contribuent à l'équilibre alimentaire des populations. Par conséquent, un tel développement agricole serait en faveur d'une minorité bourgeoise.

Thomas BORRELL²¹ s'intéresse à la RSE de la CDC comme Jeannette LEUMAKO et Piet KONINGS, sauf qu'il ne s'agit pas de l'analyse du progrès de la politique RSE de l'entreprise comme l'a fait la première, il s'accroît plutôt sur la question des problèmes fonciers comme Piet KONINGS. En effet, il fait une analyse économique globale des dispositifs RSE déployés dans la filière banane au Cameroun, il met en évidence que la gestion collective du foncier de la zone bananière du Moundou n'est pas coopérative, mais au contraire source de conflictualité. Il montre que les dispositifs RSE mis en œuvre par la PHP n'apportent pas d'éléments de réponse structurelle à la tension foncière, mais que leur impact sur les modes de régulation sociale s'apparente à ce qu'il qualifie de « néo paternalisme ». En effet, les dispositifs RSE ne permettent pas de résorber la domination qui permet à la PHP d'avoir l'avantage sur les propriétaires coutumiers, le but de ces dispositifs RSE est de modifier les représentations sociales telles que le groupe dominé en vient à accepter la domination comme lui étant préférable si elle s'accompagne d'une amélioration matérielle de ses conditions de vies.

Raymond QUIVY et Van CAMPENHOUDT estiment que :

*La pertinence d'un travail est tributaire de sa capacité à (...) dépasser les interprétations établies qui contribuent à reproduire l'ordre des choses afin de faire apparaître de nouvelles significations des phénomènes étudiés qui soient plus éclairantes et plus pénétrables que les autres.*²²

De l'état des connaissances sus-évoquées, il en ressort que les entreprises sont socialement responsables lorsqu'elles contribuent à un réel développement durable par la prise en compte des cultures locales et des attentes de toutes les parties prenantes, particulièrement les populations locales. En outre, les agro-industrielles étudiées apparaissent

²⁰ Georges COURADE, *op.cit.*

²¹ Thomas BORRELL, *Analyse multi-niveaux de l'économie de la filière banane au Cameroun*, Université Grenoble Alpes, Thèse soutenue publiquement le 28 /09/2017.

²² Raymond QUIVY et Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3^eed, p.42.

comme socialement irresponsable car, elles exploitent abusivement la force de travail de ses ouvriers, elles exproprient les populations locales de leurs terres sans compensation équitable etc. Toutefois, l'on constate que ces travaux traitent la question de responsabilité sociale de l'entreprise dans toute ses dimensions c'est à dire la responsabilité sociale interne et externe. Cependant, ces auteurs évoquent l'aspect culturel dans l'optique de promouvoir une coexistence culturelle entre les cultures des populations locales et celles des entreprises. Ils n'abordent pas la question de l'incidence des activités de l'entreprise sur la culture des populations locales.

C'est ainsi que cette recherche s'oriente davantage vers la responsabilité sociale externe de l'entreprise en tenant compte des incidences socio-culturelles des activités de la SOSUCAM à Nkoteng. Bref, ce travail s'attèle à décrire comment l'agro-industrie provoque des dynamiques sociales à travers les expropriations foncières, la dégradation environnementale et son management. Autrement dit, il est question d'analyser les incidences des activités de l'agro-industrie sur les aspects socio-culturels de la vie des populations de Nkoteng.

IV- QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions de recherche se subdivisent comme suit : une question centrale et trois questions secondaires :

IV-1 Question principale

Quelles sont les dynamiques socio-économiques et environnementales impulsées par les externalités des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ?

IV-2 Questions Secondaires

- 1) Quelles sont les activités menées par la SOSUCAM à Nkoteng ?
- 2) Quels sont les enjeux et les stratégies de la SOSUCAM à Nkoteng ?
- 3) Quelles sont les incidences socioéconomiques et environnementales des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ?

V- HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Nos hypothèses s'articulent autour d'une hypothèse principale et de trois hypothèses secondaires.

V-1 Hypothèse principale

Les activités de la SOSUCAM génèrent des conflits sociaux, favorisent le banditisme, transforment et détériorent la culture et les modes de vie traditionnels des populations de Nkoteng.

V-2 Hypothèses secondaires

- ✓ Les activités menées par la SOSUCAM sont entre autres : la location des terres, le recrutement de la main d'œuvre locale, la création des champs de cannes à sucre, l'épandage des produits phytosanitaires dans les champs, la brûlure des champs de canne à sucre et la transformation de celle-ci en usine.
- ✓ L'enjeu principal de la SOSUCAM à Nkoteng consiste à exploiter les terres propices à la culture de la canne à sucre en vue d'augmenter sa production du sucre et booster son chiffre d'affaires. Pour mener à bien ceci, elle développe des stratégies dans le cadre de la prise en compte du bien-être des populations locales.
- ✓ Les incidences socio-économiques et environnementales de la SOSUCAM à Nkoteng sont les suivantes : les migrations, la sous-scolarisation, la déculturation, les conflits sociaux, l'altération des conditions de vie des ouvriers par des salaires dérisoires, la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air de l'eau et des sols.

VI - OBJECTIFS VISES PAR LA RECHERCHE

Les objectifs de recherche sont non seulement liés au problème identifié et posé plus haut, mais aussi aux hypothèses sus-évoqués. Ils se déclinent en un objectif général et des objectifs secondaires :

VI-1 Objectifs Général

Découvrir et analyser les dynamiques sociales induites par les activités de l'agro-alimentaire à Nkoteng et définir la responsabilité sociale de cette entreprise à partir des incidences sociales de ses activités.

VI-2 Objectifs Spécifiques

- Décrire les activités de la SOSUCAM à Nkoteng.
- Ressortir les enjeux qui tournent autour des activités aux externalités négatives afin de comprendre pourquoi l'entreprise persiste dans ces pratiques.

- Rechercher et analyser les conséquences socioéconomiques et environnementales des activités de la SOSUCAM à Nkoteng.

VII- METHODOLOGIE

Dans tout travail de recherche, la méthodologie est capitale et indispensable car selon Ferdinand CHINDJI-KOULEU, elle comporte « à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme ».²³ Cette partie du travail est subdivisée en quatre moments à savoir : le cadre théorique d'analyse, les techniques de collecte de données, l'analyse des données et enfin la définition de la population d'étude.

VII-1 Cadre théorique

Pour mener à bien notre recherche scientifique, nous ferons recours à deux théories à savoir : la théorie des parties prenantes et la théorie du risque ou de la modernité réflexive.

VII-1-1 La théorie des parties prenantes de Robert FREEMAN

Cette théorie naît suite aux travaux d'Adolf BERLE et Gardiner MEANS²⁴, qui constatent le développement d'une pression sociale s'exerçant sur les dirigeants de l'entreprise pour qu'ils reconnaissent leur responsabilité auprès de tous ceux dont le bien-être peut être affecté par les décisions de l'entreprise. Cependant c'est au cours des années 1960 qu'émerge le terme stakeholder (partie prenante), Il apparaît pour la première fois en 1963 lors d'une réflexion menée au sein du Stanford Research Institute par ANSOFF et STEWARD. La « stakeholder theory » trouve son enracinement dans les travaux de Robert FREEMAN²⁵, où il définit une partie prenante dans l'organisation comme tout individu pouvant affecter ou être affecté par la réalisation d'un objectif organisationnel.

Cette théorie postule que :

L'objectif de création de la valeur nécessite de porter une attention systématique aux intérêts et préoccupations des différents individus ou groupes qui sont affectés par

²³ Ferdinand CHINDJI-KOULEU, *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Sagraaph, 2002, p.74.

²⁴ Adolf BERLE et Gardiner MEANS, *The modern corporation and private property*, new Jersey, Editeurs de transactions, 1932.

²⁵ FREEMAN, *Management stratégique: une approche parties prenantes*, Presse Universitaire de Cambridge, 2010.

*l'activité de l'entreprise. Les dirigeants ne sont pas seulement responsables de la maximisation de la valeur actionnariale, ils doivent prendre en compte le bien-être des autres parties prenantes affectées par les décisions de l'entreprise. Le problème de la répartition de la valeur (qui ne se pose dans le modèle actionnarial) devient ici central*²⁶.

Selon Astrid MULLENBACH²⁷, la théorie des parties prenantes est aujourd'hui la plus appropriée et peut être désormais également la plus mobilisée, lorsqu'il s'agit de traiter la question de responsabilité sociale de l'entreprise ; parce qu'elle donne un cadre justifiant la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise envers ses parties prenantes.

Dès lors, Cette théorie est convoquée dans ce travail pour analyser la responsabilité sociale de la SOSUCAM envers ses parties prenantes extérieures (la population locale de Nkoteng). En effet, cette théorie permet d'étudier la RSE de la SOSUCAM à partir de l'analyse des incidences socio-culturelles, économiques et environnementales, de ses activités sur les populations locales de Nkoteng.

VII-1-2 La théorie du risque d'Ulrich BECK

La théorie du risque de Ulrich Beck ou encore théorie de la modernité réflexive a été exposée par le sociologue Ulrich BECK dans son ouvrage publié au moment de la catastrophe de Tchernobyl en 1986²⁸. *« Le risque selon Ulrich BECK est une anticipation d'une catastrophe. Le risque est devenu la mesure de notre action, il est une transformation de la modernité. »*²⁹

Selon la théorie du risque, la modernité est devenue réflexive et fait basculer notre société industrielle vers une société de risque. En effet, la modernité apparaît ici, comme l'étape transitoire vers une société du risque, où la préoccupation des réflexions n'est plus seulement focalisée sur la résolution des problèmes de pénurie, mais aussi sur la question du risque,

Au XIXe siècle pour lutter contre la pénurie, les hommes ont dû créer des richesses mais en créant ces richesses, ils ont aussi créé des risques, ce qui permet de dire qu'il est difficile de lutter contre des risques car ils sont invisibles (...) les risques entraînent des problèmes sociaux : car ils sont traités par les scientifiques ce qui interdit toute définition sociale, il est impossible à quelqu'un de se défendre contre la pollution

²⁶ Samuel MERCIER et Pascal GOND, « la théorie des parties prenantes », *cahier du FARGO*, 2005.

²⁸ Ulrich Beck, *La société du risque sur la voie d'une autre modernité*, trad. De l'allemand par L. Bernardi. Paris, Aubier, 2001.

²⁹ Astrid MULLENBACH, *op, cit*,

d'une usine, en effet, la pollution étant de sources multiples il est difficile de dire si réellement l'usine est responsable, il lui est donc possible de continuer à polluer.³⁰

La théorie de la société du risque permet de considérer et d'étudier les effets boomerangs du processus d'industrialisation sur la société, à travers la dégradation environnementale induite par les entreprises industrielles.

Cette théorie est convoquée dans le cadre de cette recherche, pour montrer les impacts environnementaux des activités de la SOSUCAM dans la localité de Nkoteng et leurs incidences sur les populations locales.

VIII- LA COLLECTE DES DONNEES

La collecte des données est une étape clé de la recherche sociologique et lui procure une dimension empirique et pratique marquant l'entrée en contact du chercheur avec la réalité sociale étudiée afin de vérifier les hypothèses élaborées.

La collecte de données d'une recherche scientifique se fait sur la base de deux types de méthodes : les méthodes quantitatives et qualitatives. C'est ainsi que dans la cadre de notre recherche nous allons procéder à la démarche qualitative. Nous laisserons de côté l'aspect quantitatif pour gagner en profondeur dans l'analyse de l'objet d'étude. La démarche qualitative est composée d'un ensemble de méthodes ou de procédés qui produisent et analysent les données telles que les paroles et les comportements des individus. Elle renvoie aux méthodes de recherche intéressées par le sens et l'observation d'un phénomène social. Par conséquent, la démarche qualitative est choisie dans le cadre de ce travail pour permettre de faire une analyse en profondeur des dynamiques sociales qu'engendrent les activités de la SOSUCAM à Nkoteng.

IX- LES TECHNIQUES DE COLLECTE

Nous avons mobilisé quatre techniques de collecte de données dans le cadre de cette recherche notamment, la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-directif et les récits de vie.

IX-1 La recherche documentaire

Pour QUIVY et VAN CAMPENHOUDT³¹, l'observation documentaire est obligatoire dans toute recherche scientifique dans la mesure où, lorsqu'un chercheur entame un travail, il

³⁰ Lombart Christelle, « la société du risque Ulrich BECK », Cours ORO2 : organisations modèles et représentations M.PESQUEUX, 2005. Disponible sur le site <https://lirsa.Cnam.fr>

est fort probable que de nombreux autres chercheurs avant lui aient abordé le sujet. Il est alors impératif pour un chercheur de consulter les travaux antécédents sur le sujet avant de mieux formuler sa problématique. En s'inscrivant dans cette démarche, la consultation des documents scientifiques (livres, articles, revues, thèses et mémoires), des textes de lois, des journaux et les rapports des organisations non gouvernementales ont permis de saisir en profondeur les différents points de vue développés sur la question de la responsabilité sociale des entreprises en général et des agro-industries en particulier. Nous avons exploité également des notes de cour de sociologie et des sites internet qui nous ont fournis des informations traitant des sujets de développement durable sous plusieurs formes.

Au total douze documents ont été consultés, parce qu'ils abordaient directement la thématique de la RSE. Ces documents ont été regroupés en trois thématiques notamment : les parties prenantes de l'entreprise et la RSE ; le rapport entre l'entreprise et le bien-être des populations locales ; la RSE des entreprises minières et enfin la RSE des entreprises agroalimentaires et/ou agro-industrielles.

IX-2 L'entretien semi directif

L'entretien semi-directif est une technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer les discussions des personnes interrogées autour des thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien. Contrairement à l'entretien directif, il n'enferme pas les discours de l'interview dans les questions prédéfinies. Généralement, il se déroule selon un plan précis, et comporte un guide d'entretien concernant l'ensemble des points devant être évoqués au cours de l'entretien. Tout au long de celui-ci le chercheur laisse l'enquêté développer son argumentaire à sa guise. Mais face à une réponse qui manque de précision, il invite l'enquêté à approfondir son raisonnement. Le chercheur intervient uniquement pour encourager l'individu à développer des points de vue de sa propre réflexion ou orienter l'entretien vers une direction quand le thème est épuisé. En clair, ce type d'entretien permet d'orienter le discours des personnes interrogées autour des différents thèmes définis au préalable par l'enquêteur.

Nous avons utilisé cette technique dans le cadre de ce travail pour obtenir des personnels dirigeant de l'entreprise, des populations locales, des acteurs de développement et

³¹ QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Dunod, 2011.

des autorités administratives, des informations précises sur leurs perceptions de la dégradation environnementale, l'expropriation des terres causées par l'entreprise, en bref il était question d'obtenir des informations sur les incidences environnementales ; économiques et sociales des activités de la SOSUCAM à Nkoteng, dans le but d'étudier la responsabilité sociétale de cette industrie agro-alimentaire. De ce fait, nous avons réalisé trente entretiens-semi directifs, dans trois villages situés aux encablures, voire même dans les champs de canne à sucre de SOSUCAM ; dans la ville de Nkoteng et dans les bureaux administratifs de cette commune.

IX-3 L'observation directe

L'observation directe est une technique de collecte de données permettant au chercheur de se rendre compte de la réalité du terrain en observant de plus près. C'est donc une observation externe désengagée. L'observateur, étranger au phénomène reste extérieur au phénomène pendant toute la durée de l'observation et en est seulement le spectateur. Par exemple, le chercheur pénètre dans un groupe, en se confondant aux membres de ce groupe sans participer à l'activité de ce dernier. Comme le précise LOUBET DEL BAYLE³², ici, la réalité est observée par des chercheurs qui n'appartiennent pas au milieu étudié, qui ne participent pas au phénomène étudié, qui lui sont étrangers.

Le recours à l'observation directe dans ce travail se justifie par la nécessité d'observer les incidences des activités de l'entreprise sur l'environnement et sur les populations de Nkoteng. La grille d'observation permettra de décrire la dégradation de l'eau, de l'air, des sols et les migrations sociales causées par l'entreprise. Cette observation directe a été réalisée dans quatre villages riverains des champs de l'entreprise et dans la ville de Nkoteng.

IX- 4- Le Récit de vie

Encore appelé « entretien biographique », le récit de vie consiste à amener un acteur à parler d'une expérience vécue. Il s'agit d'une œuvre personnelle et autobiographique stimulée par le chercheur de façon à ce que le contenu du récit exprime le point de vue de l'enquêté face à ce qu'il remémore des différentes situations qu'il a vécu. Le contenu d'un récit de vie selon Chalifoux J-J.,

Fort complexe car il est multidimensionnel : il touche à tous les domaines ethnographiques (parenté, économie, politique, religion, culture, etc.) ; il comprend à la fois des observations concrètes, des interprétations, des jugements de valeurs et des

³² Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000.

*significations symboliques ; il concerne les dimensions biologiques, culturelles, psychologiques, sociales [qui entourent le développement de la personne].*³³

Le récit de vie dans le cadre de cette recherche concernait les enquêtés avancés en âge, c'est-à-dire les « autochtones » qui ont vécu à Nkoteng avant l'avènement de la SOSUCAM et après son implantation dans la localité, ceci dans le but d'obtenir les informations sur les changements impulsés par cette entreprise agro-alimentaire à Nkoteng. Cette technique Nous a permis d'interviewer cinq personnes ayant vécus l'avènement de SOSUCAM à Nkoteng.

X- ANALYSE DES DONNEES

Les données qualitatives recueillies au cours de cette recherche seront traitées à partir de la méthode d'analyse de contenu. Selon Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY (2011)³⁴, l'analyse de contenu porte sur des messages aussi variés que des œuvres littéraires, des articles des journaux, des rapports de réunion ou des comptes rendus d'entretiens semi-directifs. Le choix des termes utilisés par le locuteur, leur fréquence, et leur mode d'agencement, la construction du « discours » son développement constituent des sources d'information à partir desquelles le chercheur tente de construire une connaissance. Celle-ci peut porter sur le locuteur lui-même (par exemple l'idéologie d'un journal, les représentations d'une personne ou les logiques de fonctionnement d'une association dont on étudierait les documents internes) ou sur les conditions sociales dans lesquelles ce discours est produit (par exemple un mode de socialisation ou une expérience conflictuelle.)

Au cours de cette recherche, l'analyse thématique des données a de ce fait consisté en un découpage du contenu des différents entretiens en fonction des thèmes qui en ressortent. Ainsi, les données recueillies sur les dynamiques socio-culturelles, économiques et environnementales des activités de SOSUCAM à Nkoteng ont été, après les découpages des contenus regroupés en plusieurs thématiques. Loin d'être limitées, ces thématiques ont donné lieu à de nombreuses sous thématiques qui seront développées dans la suite de ce travail.

Ainsi, pour mieux extraire et interpréter les informations glanées auprès des enquêtés, on a fait recours à deux variantes particulières, inféodées à la galaxie dite « analyse de contenu » notamment la transcription et la catégorisation.

³³ Chalifoux J-J., « Les histoires de vie », in Gauthier B., et al., La recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'université du Québec, 1990, p.282.

³⁴ Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011.

➤ **La transcription**

Pendant cette phase, l'on a pu reproduire et saisir les données ou les informations collectées sur le terrain, enregistré dans le journal de terrain sur un support physique. De plus, lors des descentes sur le terrain, afin de rester fidèle à l'esprit et aux propos des enquêtés, l'on a utilisé un téléphone portable pour enregistrer certains entretiens. Quant au journal de terrain, il a permis de noter tous les éléments, détails et attitudes des interviewés. Cette s'est fait au fur et à mesure que les données étaient collectées sur le terrain afin de garder le fil de ce qui a été dit.

➤ **La catégorisation**

Pour ce qui est de la progression de cette étude, la catégorisation est cette étape qui a suivi la transcription. Elle consiste à regrouper les données allant dans le même sens en vue d'une meilleure exploitation et donc, une meilleure analyse en évitant les redites.

Après la transcription des données sur papier, l'on a procédé au regroupement des informations en fonction de leur sens, non seulement pour permettre leur saisie en profondeur, mais également pour relever les occurrences dans les propos et les attitudes des personnes interviewés.

XI- DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés auxquelles l'on a été confrontées dans la réalisation de ce travail sont liées au fait que lors de la collecte des données sur le terrain, certaines autorités administratives se sont montrées involontaires et indisponibles à se prêter à des entretiens. À cela s'ajoute l'absentéisme notoire aux postes de certains Délégués départementaux des ministères publics. En effet, l'on ne retrouve pas certaines délégations des ministères à Nkoteng, il était donc question de se rendre auprès des délégations départementales de ces ministères à Nanga-Eboko où l'on absentait à maintes reprises les responsables de ces délégations. Pour surmonter ces difficultés, nous avons pris les contacts de certains agents d'administration de ces délégations, pour être informé de la disponibilité de ces délégués régulièrement absents. Pour surmonter la difficulté concernant ceux qui se sont montrés involontaires, l'on s'est rendu auprès des ministères de tutelles pour recueillir certaines données.

Par ailleurs, l'autre difficulté était liée au repli de SOSUCAM, manifesté par le refus de nous accorder une autorisation de recherche en son sein, ceci par l'absence d'une réponse

après plus de six mois que la demande avait été soumise à l'entreprise. Pour surmonter cette difficulté, l'on a développé de bonne relation avec un responsable de ladite entreprise, qui nous a conseillé de rechercher un chef de groupement d'un village (Simbane) situé dans les champs de SOSUCAM, pour qu'il appose son cachet et sa signature sur notre demande adressée à SOSUCAM.

XII - DELIMITATION SPATIALE ET SELECTION DES UNITES D'OBSERVATION

Situé dans la région du centre et le département de la Haute-Sanaga, la commune de Nkoteng est située à 40km de Nanga Eboko, chef-lieu du département, et à 136 km au Nord-Est de Yaoundé. Avec une superficie de 2250 km², elle compte 18 villages. Elle compte environ 22 575 habitants pour une superficie de 2250 Km² soit une densité de 1003 hbts/km². Le climat de cette ville est de type équatorial, elle est traversée par le fleuve Sanaga, ainsi que de nombreuses rivières et ruisseaux. Son sol est de type ferrallitique rouge, meuble et propice à une agriculture diversifiée. La flore est essentiellement constituée par une savane arbustive qui occupe près de $\frac{3}{4}$ de la superficie totale et le reste est couvert par la forêt secondaire³⁵.

Cette recherche est circonscrite à Nkoteng parce que la plus grande usine de transformation de canne à sucre de la SOSUCAM est implantée dans cette localité, c'est aussi dans cette commune que cette entreprise exploite plus de terres au Cameroun. Par ailleurs, les incidences environnementales des activités de SOSUCAM sont plus perceptibles dans cette localité. A ces raisons s'ajoute la prégnance des conflits sociaux qu'induit cette entreprise agro-alimentaire dans cette localité.

Au cours de cette recherche, nous avons porté davantage notre observation sur l'impact des incidences environnementales sur les populations riveraines. Toutefois, notre champ d'observation sera constitué des villages riverains de la SOSUCAM et de l'usine SOSUCAM de Nkoteng afin de ressortir l'impact des incidences économiques et environnementales des activités de SOSUCAM sur les populations riveraines.

Il convient de procéder maintenant à la sélection des unités d'observation. Ainsi nos unités d'observation seront subdivisées en deux groupes à savoir les répondants privilégiés et la population cible. La méthode d'échantillonnage est non probabiliste ; parce qu'il nous est difficile, non seulement d'avoir une liste exhaustive des acteurs impliqués et parce que les moyens disponibles pour la recherche sont réduits.

³⁵ www.cvuc-uccc.com (consulté le 16/04/2021 à 14h50).

❖ Les répondants privilégiés

Ce sont ceux-là qui sont au contact direct des informations et sont capables de nous orienter dans la recherche. Nous avons donc : des responsables de la SOSUCAM, sous-préfet de Nkoteng, le maire de Nkoteng, le délégué de l'environnement de la Haute-Sanaga, le délégué des domaines du cadastre et des affaires foncières, le délégué de la forêt et la faune, les chefs de villages de Nkoteng, le président et le secrétaire des Comités Riverains de Veille de Nkoteng. Les entretiens semi-structurés ont été menés au sein de ce groupe.

❖ La population cible

Il s'agit des individus qui subissent directement les externalités des activités de l'agro-industrie à Nkoteng, c'est-à-dire les habitants et les autochtones de cette localité. Les critères de sélections seront : le genre et l'appartenance sociale. La méthode d'échantillonnage est non probabiliste car il est difficile pour nous de recenser tous les individus de la localité.

Dans le cadre de cette recherche, les entretiens nous ont permis de recenser les mesures prises par l'entreprise pour atténuer les externalités négatives de ses activités et ressortir les raisons pour lesquelles la SOSUCAM persiste avec l'expropriation foncière en dégradant l'environnement à Nkoteng. Ainsi, ces entretiens ont été réalisés à l'aide des guides d'entretiens.

XIII- DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES

La définition des concepts est une étape nécessaire dans une recherche scientifique, elle permet de donner un sens précis aux concepts utilisés, afin que l'on sache bien de quoi il est question. C'est ainsi que nous voulons définir les principaux concepts de notre sujet de recherche notamment, responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), agro-industrie, dégradation environnementale, expropriation foncière, dynamique sociale.

XIII-1- La responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport du groupe consultatif de l'organisation internationale des normes (ISO) sur la RSE, rendu public le 30 avril 2004, constate qu'il n'y a pas une définition communément admise mais plutôt un inventaire de matières qui tombent sous la RSE.

Dans le livre vert publié en 2001, la commission européenne conçoit la RSE comme l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des entreprises à

leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement, satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi, aller au-delà et investir davantage dans le capital humain l'environnement et les relations avec les parties prenantes³⁶. Suivant la même logique, dans la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises, l'ISO, l'organisation chargée de définir les standards internationaux qui régissent le commerce des entreprises définit la RSE comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique.³⁷

Ce travail de recherche appréhende, la RSE comme la prise de conscience par l'entreprise des externalités négatives de ses activités et la mise en œuvre des actions qui permettent d'atténuer ces effets, afin de respecter les principes du développement durable dont les trois piliers sont : l'environnement, le social et l'économie.³⁸

XIII-2 L'expropriation foncière

En droit, l'expropriation peut se définir comme une procédure qui permet à une puissance publique (l'Etat ou une collectivité publique : région, département, commune...) de priver un propriétaire foncier de la propriété de son bien immobilier ou de son terrain.

Ce droit de la puissance publique se fonde sur l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen³⁹ : *« la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »*

Ainsi, dans la cadre de cette recherche nous concevons l'expropriation foncière comme une opération menée par l'Etat camerounais, consistant à déposséder les populations locales de Nkoteng des terres, en vue de les concéder à l'industrie agro-alimentaire SOSUCAM par un contrat de « bail emphytéotique ». Cela pour permettre à cette entreprise de s'implanter dans la localité de pratiquer la culture de canne à sucre, en vue de la transformer en sucre et de la commercialiser.

³⁶ Ivana RODIE, *Responsabilité sociale des entreprises-le développement d'un cadre européen*, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme d'étude approfondies en études européennes, Université de Genève, 2007.

³⁷ Source : <https://audit-rse.bl-evolution.com> (consulté le 10/06/2022 à 08h30).

³⁸ Rapport de Brundtland, 1987. <https://www.greenly.early> »blog.fr (consulté le 10/06/2022 à 7h58)

³⁹ <https://monexpertdudroit.com> (consulté le 10/06/2022 à 10h10)

XIII-3 L'agro-industrie

L'agro-industrie est un type d'activité économique. Il s'agit de la production, l'industrialisation et la commercialisation de produits liés aux secteurs agricole et forestier, ainsi que d'autres séries de ressources naturelles. L'agro-industrie n'est donc rien de plus que les activités économiques liées à la production, à l'industrialisation, ainsi qu'à la commercialisation de produits appartenant au secteur agricole, de l'élevage, de la sylviculture ou de la pêche. Autrement dit c'est le processus par lequel de la valeur est ajoutée, le produit agricole est modifié et professionnalisé, qui sera ensuite commercialisé en fin de chaîne de valeur⁴⁰. Dans ce travail, l'agro-industrie est conçue comme une entreprise qui exploite la terre pour produire et transformer les denrées issues de l'agriculture (canne à sucre) en vue de commercialiser les produits finis (sucre en carreau ou granulé).

XIII-4 Le développement local

Le développement local a été défini au sommet de Montréal en 2002, comme un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents, cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales⁴¹.

Selon le PNUD, le développement local c'est l'œuvre de réalisation visant à améliorer d'une manière durable les conditions de vie de populations résidant dans un espace déterminé, sur les plans institutionnel, géographique ou culturel.

Pour katalin KOLOS⁴² le développement local est la contribution qu'un petit territoire apporte au mouvement général du développement, en termes de plus-value économique, sociale, culturelle, spatiale. C'est un produit de nature globale instrumenté par le projet de territoire d'une équipe, articulé autour d'initiatives économiques et écologiques.

Le développement local peut aussi être conçu suivant la formule de Jean Marc ÉLA (1998) comme un développement par le bas, qui place les acteurs locaux au centre des préoccupations. Le développement local vise l'amélioration des conditions de vie d'une population en s'appuyant sur ses propres ressources. Ainsi, le développement local de Nkoteng est compris dans le cadre de ce travail comme l'amélioration quantitative et

⁴⁰ <https://economy-pedia.com> (consulté le 08/07/2023 à 15h00)

⁴¹ <https://www.adds.dj> »2014/02 (consulté le 10/06/2022 à 10h50)

⁴² <https://www.developpement-local.info> » (consulté le 05/09/2021)

qualitative des conditions de vie des populations de cette localité à travers l'exploitation des terres de cette localité par la SOSUCAM.

XIII-5 Dynamique sociale

La dynamique sociale renvoie, en sociologie, aux changements ou aux étapes successives de l'évolution des faits sociaux. Elle permet d'envisager la société sous l'angle de son évolution.

Dans son ouvrage *Système de politique positive ou traité de sociologie* instituant la religion de l'humanité, dont le troisième tome s'appelle *De la dynamique sociale*, Auguste COMTE pense que la société est dynamique parce que l'esprit humain est évolutif. Ce qu'il démontre à travers sa théorie sur la loi des trois états, c'est ainsi qu'il postule que la théorie dynamique consiste à reconnaître, envers le sentiment, trois états successifs. Ceci est une proposition de loi de l'histoire énoncée par sa philosophie positive, selon laquelle chaque branche des connaissances humaines passe par trois états théoriques successifs : théologique, métaphysique et positif. Cette loi permet de cerner l'évolution de l'esprit humain individuel, mais aussi d'appréhender l'évolution de l'humanité entière.

Georges BALANDIER, étudie aussi la société sous l'angle des « dynamiques », il propose une approche en termes de « dynamique des structures » où la société n'est pas une donnée mais un ajustement approximatif entre diverses structures dans lesquelles trois ordres de dynamiques sont à l'œuvre : la dynamique de reproduction, la dynamique de pleine réalisation de la société et la dynamique de changement.

En bref, la dynamique sociale, selon Georges BALANDIER, renvoie au changement social impulsé par des réalités à la fois internes et externes à une société donnée ; d'où les concepts de « dynamique du dedans » et « dynamique du dehors ».

Dans le cadre de cette recherche, nous allons concevoir la dynamique sociale comme, la transformation du lien social, les changements culturels ou des modes de vie des populations, l'excroissance de la délinquance et des conflits sociaux, impulsés par la SOSUCAM à Nkoteng, il s'agit donc des mutations sociales dues à l'avènement de l'agro-alimentaire dans cette localité.

XIV- PLAN DE REDACTION

Notre étude s'articule autour de deux parties subdivisées en quatre chapitres mis à part l'introduction et la conclusion.

La première partie aborde la notion de responsabilité sociale de l'entreprise d'une part et présente d'autres parts une sociographie des activités de la SOSUCAM à Nkoteng.

Le premier chapitre nous présente quelques définitions de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise et son émergence en Afrique, le but étant de faire une clarification de notion de RSE qui constitue la colonne vertébrale de notre travail et présenter l'évolution de ce concept de son lieu de naissance jusqu'au Cameroun, lieu de notre terrain d'étude.

Le deuxième chapitre nous permet de faire une sociographie des activités de la SOSUCAM à Nkoteng, en vue d'identifier les externalités de ces activités et les dynamiques sociales qu'elles impulsent.

La deuxième partie ressort les enjeux de la SOSUCAM et les externalités de ses activités à Nkoteng.

Le troisième chapitre nous fait état des stratégies de la SOSUCAM et des incidences socio-économiques et environnementales de ses activités à Nkoteng. Le but est de ressortir d'une part, les réels objectifs et/ou préoccupations de la SOSUCAM et de mettre en relief d'autres parts, les effets pervers de ses activités sur l'environnement et sur l'économie de la localité.

Le quatrième chapitre permet de ressortir et d'analyser les dynamiques sociales impulsées par SOSUCAM à Nkoteng, dans l'objectif d'apprécier la responsabilité sociale de cette entreprise agro-alimentaire.

PREMIÈRE PARTIE :
RSE ET SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A
NKOTENG

La naissance et l'évolution de la notion de responsabilité sociale des entreprises peut être retracée, c'est à dire que la notion de responsabilité sociale des entreprises a une histoire, celle-ci part de l'Occident jusqu'à l'Afrique y compris le Cameroun. C'est ainsi que, la première partie de ce mémoire se propose de faire une sociohistoire du processus de l'évolution de cette notion dans le monde et une sociographie des activités de SOSUCAM. De ce fait, elle se subdivise en deux chapitres. Le premier présentera l'émergence de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise. Et le chapitre deux, présentera une sociographie des activités de SOSUCAM à Nkoteng.

CHAPITRE 1 EMERGENCE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale s'est préoccupée du relèvement de l'économie des pays affectés par la guerre ; afin de promouvoir un développement économique mondial. Cette croissance économique devait inéluctablement passer par l'émergence de l'activité industrielle. C'est au fil du temps que l'industrialisation a révélé son manichéisme par les manifestations de ses effets pervers sur l'environnement et la société. C'est dans cette mouvance que va émerger la notion de RSE ; s'appuyant sur l'idée selon laquelle, les entreprises doivent réduire les effets néfastes de leurs activités, tout en contribuant au développement durable des milieux dans lesquels elles exercent leurs activités (commission Européenne 2001). Ainsi, dans ce chapitre, nous proposons de faire une clarification de la notion de RSE à partir d'une approche historique, partant de la période de sa conception jusqu'à nos jours et présenter l'état de lieu de la RSE au Cameroun. De ce fait, nous présenterons dans la première section de ce chapitre l'émergence de la notion de RSE et dans la deuxième section nous présenterons brièvement l'état de lieu de la RSE au Cameroun.

1- DEFINITION, GENESE ET EVOLUTION DE LA NOTION DE RSE

Cette section consiste à présenter quelques définitions de la RSE, et à faire brièvement un rappel de l'histoire de la RSE.

1.1- Définitions de la notion de RSE

Il n'existe pas une définition communément admise, mais plutôt un inventaire de matière qui tombe sous la « responsabilité sociale des entreprises », quelques raisons peuvent expliquer cette équivocité : les différences concernant les systèmes institutionnels, l'histoire économique et sociale, les systèmes de valeurs, les mentalités⁴³. Il semble ainsi difficile de trouver une formulation qui satisfasse l'ensemble des parties en question Duane Windsor⁴⁴. C'est dans cet ordre d'idées que DJ.WOOD⁴⁵ soutient que depuis les années 1960 et 1970, on

⁴³ Ivana Rodié, *op. cit.*

⁴⁴ Duane Windsor, « Responsabilité sociale des entreprises : trois approches clés, in *Revue d'étude de gestion* », 2006, pp.93-114.

⁴⁵ DJ WOOD, *La performance sociale d'entreprise* revisitée. L'académie de revue de gestion, 1991, pp. 691-718

a assisté à une multiplication inlassable des définitions de la RSE. Cette multiplicité de définitions peut témoigner à suffisance, de la complexité de la notion de RSE.

Les nombreuses tentatives de définition de la RSE par les acteurs concernés, c'est-à-dire les entreprises, les agences de notations et chercheurs, ont produit une grande confusion dans la conceptualisation de cette notion. Nous présentons de ce fait, dans les paragraphes qui suivent, quelques définitions proposées par les différents acteurs et institutions.

1.1.1- Quelques définitions proposées par les organisations.

Les organisations ne sont pas écartées de la volonté de définir la notion de RSE, c'est ainsi que nous venons proposer brièvement quelques définitions données par elles.

- **La définition de la commission Européenne**

La commission européenne (2001) définit la RSE comme l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Car, l'on est de plus en plus conscient qu'un comportement responsable se traduit par une réussite commerciale durable. La RSE s'oriente aussi vers une gestion socialement responsable du changement au niveau de l'entreprise. Ce résultat est obtenu lorsque celle-ci s'efforce de trouver des compromis équilibrés et acceptables par tous. L'objectif final étant de satisfaire de manière optimale les exigences et les besoins de tous.

- **Définition de la WBCSD (The World Business Council for Sustainable Development)**

Selon cette institution, la RSE doit être intégrée dans un contexte de développement durable. Elle la définit donc comme un engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société.⁴⁶

- **Définition selon ISO 26000 (2010)**

Pour ISO 26000, la RSE renvoie aux principes de la responsabilité sociétale engageant l'ensemble des parties prenantes quant aux préoccupations relevant des activités sociétales et

⁴⁶ Voir : http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf/fr/h_rs00095f.html

environnementales et à un comportement transparent et éthique, contribuant de ce fait au développement durable et bien-être de la société.⁴⁷

- **Définition de la CBSR (Canadian Business for Social Responsibility)**

L'organisation CBSR définit la RSE comme l'engagement d'une entreprise à opérer dans un milieu de durabilité économique et environnementale, tout en reconnaissant les intérêts de ses intervenants. Les intervenants ou les parties prenantes étant ici les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités locales, l'environnement et la société.⁴⁸

1.1.2- Quelques définitions données par des auteurs

Dans la même lancée que les organisations, la définition de la notion de RSE n'a pas fait l'unanimité pour les auteurs ayant travaillé là-dessus, nous présentons ici trois de ces définitions qui nous permettront d'observer ce fait.

- **Définition de la RSE selon BOWEN (1953)**

Selon BOWEN, la RSE est l'obligation des hommes d'affaires, de mettre en œuvre les politiques, de prendre des décisions et de suivre des lignes de conduite qui répondent aux objectifs et aux valeurs considérées comme désirable par la société.

- **Définition de la RSE selon JOHNSON (1971)**

Selon lui, la notion de la RSE renvoie à la mise sur pieds d'objectifs socioéconomiques à travers l'élaboration de normes sociales particulières permettant au monde des affaires de répondre à des situations spécifiques.

De ces définitions, l'on constate l'ambiguïté de la notion de RSE, car ces définitions ne sont pas consensuelles, mais une chose peut les unir c'est l'idée selon laquelle l'entreprise est en interaction avec son environnement social et écologique.

- **Définition opérationnelle**

Après avoir présenté quelques définitions sur la RSE, il s'avère judicieux pour nous de présenter la définition opérationnelle, celle sur laquelle nous nous appuyons pour mener à

⁴⁷ ISO 26000, « Normes internationales », [http : //www.iso.org](http://www.iso.org)

⁴⁸ Voir : http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf/fr/h_rs0005f.html

bien cette recherche. S'inscrivant dans la définition proposée par la Commission Européenne, notre définition opérationnelle de la RSE consiste à faire un dépassement des normes et de la réglementation en vigueur. Elle vise à être responsable vis-à-vis d'elle-même et de ce qu'elle fait et, à consacrer davantage de ressources au capital humain et aux relations avec les différents groupe d'intérêts et parties prenantes, construisant ainsi son avenir de manière durable tout en prenant en compte son environnement. Il s'agit d'initiatives favorables, volontaires, initiées et mises en œuvre par les entreprises dans le domaine économique, social et environnement.

La RSE est de ce fait à l'origine de nouvelles dynamiques sociales qui obligent les entreprises à renouveler les enjeux et la gestion de leur responsabilité. L'intégration des critères sociaux dans les décisions d'investissement a une vocation pédagogique pour les entreprises en ce sens qu'elle les crédibilise auprès de la communauté financière. De ce fait, la RSE a pour but de rendre les entreprises citoyennes. La définition de la RSE ainsi présentée, nous voulons par la suite présenter les fondements théoriques de la RSE.

1.2. Origine et évolution de la responsabilité sociale des entreprises

Plusieurs versions existent pour expliquer l'arrivée de la RSE, et il est fréquent de trouver plusieurs mouvements ou courants jugés comme fondateurs de la RSE telle qu'on la connaît aujourd'hui, cependant nous nous servons des travaux d'Ivana RODIE pour ressortir la genèse de la RSE.

Malgré le fait que les termes dont on se servait jadis pour désigner la responsabilité sociale étaient différents de ceux d'aujourd'hui, il est possible de suivre les formes de manifestation de la responsabilité sociale à travers les siècles, à partir du temps de l'Athènes classique (500 ans av. J.-C). Ainsi en Grèce antique, la notion d'héroïsme comprenait certains éléments de la responsabilité. La croyance voulait que ceux qui étaient en position avantageuse, en termes d'argent ou de puissance, doivent se comporter d'une manière socialement responsable. Aujourd'hui le terme grec *hêrês* (héros) a beaucoup de significations différentes. Bien qu'en Grèce antique ce mot se référât seulement aux guerriers, plus tard, ce titre fut attribué également aux individus qui ont œuvré pour la communauté locale. Il n'y avait aucune règle exacte à suivre afin d'atteindre le statut héroïque. Toutefois, la communauté a su reconnaître l'importance de tels actes, ainsi que l'idée de la responsabilité sociale. Il n'y a pas de doute que l'idée qui se cachait jadis derrière la responsabilité sociale existerait encore pour des milliers d'année. Cette idée mène sans aucun doute vers une société

meilleure, et pourquoi pas vers une société à l'image de celle de l'âge d'or d'Athènes antique, comme le relève si bien le professeur Nikos, expert grec dans le domaine de la RSE⁴⁹. Dans cet exposé génésiaque de la notion de RSE, nous n'allons pas nous attarder sur toutes les formes de la responsabilité sociale au cours des siècles, raison pour laquelle nous faisons un saut dans le temps.

Le souci du social n'est pas l'apanage du capitalisme contemporain : en Angleterre ou en France du XIXe siècle, certains industriels c'étaient déjà singularisés par leurs préoccupations sociales : logements, assurance sociale, bienfaisance envers les ouvriers et leurs familles. De même, certaines congrégations religieuses ou certains penseurs socialistes avaient imaginés des usines alternatives où la dimension communautaire et la relation au territoire avaient déjà leur place.

Avec le XXe siècle et la généralisation des lois et de la protection sociale, cet esprit caritatif reflue pour laisser place à des constructions législatives, conventionnelles et institutionnelles très larges. Après la seconde guerre mondiale, l'apparition des firmes multinationales et leur rôle grandissant dans l'économie mondiale va reposer la question des relations entre l'entreprise et la société⁵⁰.

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui plus que hier de la RSE ? en grande partie parce que la prise de conscience par tous les acteurs de la société des enjeux environnementaux et sociaux, aussi bien locaux que globaux, est récente. Cette prise de conscience a en effet été progressive et se développe à une allure de plus en plus rapide. Une fois sorti de « sa lampe magique » le bon génie n'a plus l'intention d'y retourner, et tous ceux qui ont senti son influence positive soutiennent sa décision.

1.2.1- les phases de développement

La recherche d'un mode de développement économique respectant l'équilibre environnemental et social est aujourd'hui une tendance dans les économies post-industrielles. Elle concerne tous les acteurs de la société, que ceux-ci soient publics ou privés, qu'ils soient issus de grandes ou de petites structures. Cependant ce n'était pas le cas dans toutes les phases de développement de cette notion, surtout pas au tout début. Depuis les années 1950, chaque

⁴⁹ Avlonas NIKOS, « The origins of social responsibility in Ancient Greece », 2004, P. 6, disponible sur le site <http://www.cse-net.org>

⁵⁰ Jean-Pierre SEGAL (et al.), la responsabilité sociale des entreprises et les conditions de travail, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2003, P.3, disponible sur le site http://uet.org/publication/rapport_uet_dublin.pdf

décennie connaît une vague de définitions sur la RSE. Ces réflexions ont évolué à travers les quatre étapes principales⁵¹.

❖ **Années 1950/1960**

Les premières recherches sur la RSE étaient focalisées sur l'évolution des contours de ce phénomène. C'est à cette époque que l'expression de la RSE est apparue pour la première fois. Les études cherchaient alors à déterminer les responsabilités de l'entreprise à l'égard de la société.

Objectif- philanthropie ; **Motivation-** moralité ; **Stratégie-** *ad hoc*, **Initiateur-** administrateur ; **Initiative-** passive ; **Aucun suivi.**

Ce schéma et ceux qui suivent décrivent l'approche de la RSE à chaque période mentionnée sous ces six différents aspects (en gras).

Ici, les objectifs se rapprochaient plus d'une œuvre philanthropique dont la motivation première était le respect de la moralité. Il n'y avait pas de stratégie claire mais plutôt une approche *ad hoc*. L'initiateur était principalement l'administrateur et le concept fonctionnait selon un principe de passivité. De plus, aucun suivi ni contrôle effectué par des tiers n'étaient accomplis.

❖ **Années 1970**

Un courant de recherche s'est focalisé sur la façon dont l'entreprise pouvait concrètement détecter et gérer les problèmes de la RSE, pertinents pour elle. Cette approche a conduit à privilégier une approche plus procédurale et travailler sur le concept de sensibilité sociétale de l'entreprise.

Objectif – philanthropie stratégique ; **motivation** – intérêt à long terme ; **Stratégie** – systématique ; **initiateur** – manager ; **initiative** – réactive ; **suivi** – assistance à des questions spécifiques.

❖ **Années 1980-1990**

Par synthèse il fallait arriver à la décision des performances sociétales de l'entreprise. Il fallait en plus donner des réponses aux nombreuses questions. Quels sont les principes

⁵¹ *Les stratégies de développement durable nourrissent-elles la performance économique des entreprises ?* Paris, Groupe de travail, Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE), 2003, p.7, http://www.orse.org/fr/home/download/Etude_ORSE_Performance_2003.pdf

« éthiques » de l'entreprise ? Comment l'entreprise met-elle concrètement en application ses principes ? D'où une approche plus réfléchie et plus active :

Objectif – investissement social local ; **Motivation** – intérêt à long terme ; **approche stratégique** ; **Initiateur** – entrepreneur, consultants ; **initiative** – proactive ; **suivi** – soutien et contrôle par des ONG.

❖ Années 2000

Enfin, les années 2000 se caractérisent par le fait que l'entreprise cherche désormais à identifier les facteurs extra-financiers qui lui permettent de contribuer au développement durable sans toutefois sacrifier sa performance économique.

Objectif – qualité/compétitivité du milieu opérationnel ; **Motivation** – intérêt direct propre ; **stratégie** – intégrée au processus décisionnel ; **suivi** – incorporer aux objectifs de management.

Les différences entre les concepts de performance sociétale, développement durable et citoyenneté d'entreprise sont à présent loin d'être clairement et suffisamment éclairés. Il existe quand même une acceptation générale que, d'une part, les entreprises doivent assurer leurs tâches à l'égard d'un grand nombre de groupes sociaux, et que d'autres parts, elles doivent être aptes à répondre aux attentes sociales qui proviennent de leur entourage.

1.2.2- les fondements théoriques de la RSE

La notion de RSE est fondée sur l'idée philanthropique de l'entreprise, avec la vision selon laquelle les entreprises doivent être socialement responsables, dans la poursuite de leur objectif financier. Dans de nombreux pays européens comme la France et la Grande Bretagne par exemple, il existe une tradition bien ancrée dans les habitudes selon laquelle l'entreprise a des obligations envers la société qui dépassent la profitabilité des actionnaires Jonathan DOH et Terrence GUAY⁵². Cela s'est manifesté lors de la révolution industrielle, à travers le paternalisme corporatif qui avait alors pour objectif à cette période, de consolider la relation de la compagnie avec certains groupes, notamment les travailleurs comme nous le souligne Pierre FRANKENTAL⁵³. Il est de ce fait clair que la RSE renvoie à une appréhension de

⁵² Jonathan DOH et Terrence GUAY « Responsabilité sociale des entreprises publiques et activisme des ONG en Europe et aux Etats-Unis : une perspective institutionnelle et des parties prenantes » in *Journal d'études de gestion*, 2006, Volume43, numéro1/p.47-73

⁵³ Pierre FRANKENTAL, « Responsabilité sociale des entreprises-une invention des relations publiques ? » in *Corporate communications : An international journal*, 2001, Vol 6, numéro 1, pp.18-23.

l'entreprise dont la seule finalité ne serait pas d'accroître les intérêts des actionnaires. Mais aussi de promouvoir les intérêts de toutes les parties prenantes, afin de favoriser le bien-être de tous.

Le principe théorique de la RSE montre que le comportement socialement responsable de l'entreprise loin d'être un écueil, peut être un véritable facteur de rentabilité financière. Edward FREEMAN⁵⁴ le démontre à suffisance lorsqu'il explique que la satisfaction par l'entreprise des objectifs des parties prenantes favorise de la performance économique et financière. Le comportement citoyen de l'entreprise lui permet de créer un environnement institutionnel et social favorable à l'exercice de ses activités. Aussi, l'on peut relever le fait que le comportement responsable de l'entreprise se traduit par une plus grande stabilité économique, sociale, et politique ; mais aussi par une diminution des critiques faites en son contre par la société civile.

Dès lors, parler de la responsabilité sociale des entreprises suppose d'après DAUDE et al⁵⁵, d'élargir davantage la sphère des acteurs auprès desquels l'entreprise doit rendre des comptes. Il ne s'agit plus seulement des salariés mais aussi de la société civile dans son ensemble et de ses différents représentants. Le lien observé entre responsabilité sociale et éthique ne doit pas conduire à une confusion de ces deux registres.

Si la responsabilité suppose bien une prise de conscience des rapports que l'on entretient avec son environnement, cette seule dimension ne saurait suffire à caractériser un management responsable. Pour traiter une organisation de responsable, il est impératif que celle-ci entreprenne ses actions en fonction de ses conclusions. Cela suppose la liberté et la volonté. La RSE se présente ainsi comme une démarche active par laquelle, une organisation entend prendre conscience de son appartenance à un environnement et corriger ou anticiper les effets de son intervention dans cet environnement et, corriger ou anticiper les conséquences qui se révéleraient négatives. Cette attitude se décline de se fait selon un triple registre : informationnel, communicationnel et pratique si l'on s'en tient à la formule présentée par DAUDE et al⁵⁶.

- ❖ Le registre *informationnel* de la RSE est une sorte de prolégomènes. La prise de conscience ne saurait résulter que d'une confrontation avec des données

⁵⁴ Edward FREEMAN, *Strategic management: A stakeholder Approach*, Cambridge University Press, 1984.

⁵⁵ Bénédicte DAUDE et al, « La responsabilité sociale de l'entreprise analysée selon le paradigme de complexité » in *Management & Avenir*, 2006/4, n°10, pp.39-56.

⁵⁶ *Ibid*

empiriques et factuelles. C'est pourquoi la première étape de la responsabilité sociale consiste à mettre en place un système de collecte de l'information adapté et efficace. Ce reporting social est également crucial pour l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence des actions correctrices qui pourront être engagés par l'entreprise.

- ❖ Le registre *pratique* de la RSE suppose la mise en place d'actions concrètes en interne comme en externe, permettant à l'entreprise d'agir dans son environnement afin de répondre aux attentes des parties prenantes. il peut consister à la réduction de la consommation d'énergie, dans la diminution des déchets, dans la lutte contre la discrimination à l'embauche etc.
- ❖ Le registre *communicationnel* de la RSE consiste à rendre des comptes aux parties prenantes sur les actions accomplies en la matière. Il serait dans l'absolu possible d'adopter une attitude responsable sans diffuser auprès de ses partenaires extérieurs, un compte rendu régulier de ses actions. L'action ne se dissout pas dans le discours. Elle permet en outre, d'évaluer la responsabilité sociale d'une entreprise selon sa communication en la matière, car les discours ne reflètent pas toujours la réalité. La responsabilité sociale étant devenue un argument de vente, il peut être tenté de présenter ses actions de la manière la plus flatteuse possible.

De ce qui précède, la RSE peut être analysée comme un processus d'identification et de la cohésion sociale, assurant un certain degré de résilience de l'entreprise. Ceci, dans la mesure où les entreprises ne sont plus notées seulement à partir des critères économiques ; mais aussi à partir de leur comportement sociétal. Les relations que l'entreprise entretient avec ses différentes parties prenantes deviennent de ce fait des critères de notation. Mieux encore, ces relations constituent des données objectives dans l'appréciation de la performance. Au niveau mondial, le programme *global compact* qui a été lancé par les nations unies en 2000 a pour objectif, la promotion au sein des organisations des pratiques respectueuses de l'environnement et des droits de l'homme.

1.2.3 - les principales initiatives Occidentales sur la RSE

Les principales initiatives occidentales sur la RSE sont faites par la création des institutions internationales qui pourraient amener les entreprises à être socialement responsable.

Le Global Compact

Lancé en juillet 2000, suite au discours de Kofi Annan au forum économique mondial de Davos en janvier 1999, l'objectif du pacte mondial est d'encourager l'alignement des politiques et des pratiques des entreprises ou des autres partenaires avec des valeurs et des buts agréés universellement et applicables internationalement dans trois domaines :

❖ Les droits humains

- ✓ Principe n°1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits humains dans leur sphère d'influence
- ✓ Principe n°2 : veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

❖ Le travail

- ✓ Principe n°3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- ✓ Principe n°4 : éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- ✓ Principe n°5 : abolir effectivement le travail des enfants
- ✓ Principes n°6 : éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

❖ L'environnement

- ✓ Principe n°7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- ✓ Principe n°8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- ✓ Principes n°9 : favoriser la mise au point et diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

Le Global Repoting Initiative (GRI)

La GRI a été lancée en 1997 sur une initiative de l'ONG américaine CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies), en collaboration avec le PNUE, sa mission est d'élaborer et de diffuser des lignes directrices pour le reporting développement durable applicable à l'échelle mondiale, c'est-à-dire de créer un cadre de référence pour rendre compte et évaluer les performances économiques, sociales et environnementales des organismes souhaitant mettre en œuvre le développement durable. Elle vise à professionnaliser le reporting développement durable, le standardiser et l'élever au niveau du reporting financier.

La première version des lignes directrices a été publiée en 1999. Elles ont déjà été revues deux fois, en 2000 et en 2002.

L'application des lignes directrices est volontaire. Tenant compte des différences existantes entre les secteurs d'activités et des niveaux variables dans le reporting développement durable, la GRI laisse beaucoup de souplesse dans la mise en pratique des lignes directrices (rapport en totale conformité ou approche plus informelle) et développe des approches sectorielles.

L'OCDE

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (dernière version adoptée en 2000 par 33 pays) sont des recommandations non contraignantes, mais les pouvoirs publics se sont engagés à œuvrer en faveur de leur respect et de l'efficacité de leur mise en œuvre. Leur objectif est d'aider les entreprises multinationales à agir en conformité avec les politiques gouvernementales et attentes de la société. Ils ont été approuvés par les gouvernements des pays membres de l'OCDE, ainsi que de plusieurs pays non membres. Ils ont le soutien des organisations patronales et syndicales, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, et sont étayés par un dispositif dit des circonstances spécifiques qui permet aux parties intéressées de porter à l'intention d'un point de contact national tout soupçon de non-respect, par une entreprise, des recommandations énoncés dans les principes directeurs.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

L'OIT, avec l'adoption, en 1998, de sa déclaration sur les principes et des droits fondamentaux du travail, est devenue une instance essentielle dans la promotion de nouvelles normes sociales, applicables dans tous les pays. Depuis 1995, elle travaille à faire ratifier par les États leurs huit conventions fondamentales pour les droits de l'homme au travail (liberté syndicale, abolition du travail forcé, égalité, élimination du travail des enfants), 70 ratifications sur 175 États membres de l'OIT.

Le cadre de la commission européenne

Le conseil européen de Lisbonne en 2000, a inscrit la RSE au premier rang des priorités politiques de l'Union Européenne.

Après avoir publié le livre vert « promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE) » en juillet 2001 afin d'enclencher un débat sur le sujet et de contribuer à l'élaboration d'un cadre européen pour la promotion du concept.

Étant donnés les déficits constatés dans le domaine de la RSE, la commission propose de fonder sa stratégie de promotion de la RSE sur certains principes :

- ✓ La nature volontaire de la RSE ;
- ✓ Transparence et crédibilité des activités de la RSE.
- ✓ Focalisation de l'action communautaire où l'action de la communauté apporte une vraie valeur ajoutée ;
- ✓ Approche équilibrée de la RSE dans les domaines économique, social, environnemental et concernant les intérêts des consommateurs, etc.

Plus précisément, la commission compte agir dans les domaines suivants :

- ✓ Accroître la connaissance des bénéfices que les entreprises et les pays peuvent tirer de la RSE ;
- ✓ Développer les échanges de bonnes pratiques entre entreprises et entre Etats membres ;
- ✓ Promouvoir les principes de l'enseignement général et dans les formations à la gestion d'entreprise ;
- ✓ Intégrer la RSE dans les politiques communautaires, etc.

Toutes ces initiatives liées à la RSE ont pour but de faire comprendre aux dirigeants d'entreprise que la prise en compte de tous les acteurs pouvant influencer ou être influencé par les activités de l'entreprise est d'une importance capitale dans le système managérial. Il s'agit alors de la mise en application de la théorie des parties prenantes. Loin d'avoir pour seul dessein le profit, l'entreprise doit non seulement tenir compte des différentes parties prenantes, mais aussi apprendre à optimiser les ressources. Toutes ces dispositions ont contribué à la construction de ce qui est convenu d'appeler aujourd'hui la responsabilité sociale de l'entreprise moderne.

❖ La responsabilité sociale de l'entreprise moderne

La RSE moderne est celle qui est mis en rapport avec le développement durable, elle considère donc l'entreprise comme acteur du développement local. Elle implique la contribution de l'entreprise au développement durable de la localité dans laquelle elle exerce.

Dès lors, la littérature en termes de nouvelles approches de la RSE distingue l'approche d'inspiration française et l'approche d'inspiration anglo-saxonne. Cependant, l'on peut remarquer que dans l'une ou l'autre des deux approches, parlant des domaines de la RSE ; on distingue deux grandes orientations que sont la responsabilité sociale interne et la responsabilité sociale externe. C'est dans cet ordre d'idée que nous avons choisi d'orienter ce travail vers la responsabilité sociale externe de la SOSUCAM à Nkoteng.

✓ **La responsabilité sociale interne**

La RSE interne concerne les relations de l'entreprise avec les parties prenantes internes de l'entreprise, constituées essentiellement des employés en les considérant comme des acteurs de l'entreprise et non plus comme des sujets. C'est pourquoi de nos jours, le personnel employé est davantage présenté comme partenaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on lui octroie l'ère contemporaine. L'intégration des membres de l'entreprise a fortement progressé à la fin des années 1990. Ces évolutions confirment l'importance accordée à l'homme au lieu de travail.

Dans cette optique, le « collaborateur » ne représente plus un simple potentiel à gérer, il est plutôt perçu comme un acteur interne qu'on est appelé à bâtir, former, édifier et animer. En résumé, la responsabilité sociale interne a trait à plusieurs composantes de la GRH, notamment les conditions de travail, l'intégration des catégories fragiles, le principe de non-discrimination selon l'âge, le sexe ou l'appartenance tribale.

✓ **La responsabilité sociale externe**

La responsabilité sociale externe renvoie aux dimensions sociétales et environnementales. En effet, les parties prenantes externes, volontaires ou involontaires prennent également une importance grandissante dans le discours managérial. La progression significative des références aux partenaires économiques puis à la population et à la préoccupation environnementale illustre la volonté par les dirigeants d'entreprises, d'affirmer une légitimité sociale. Elle manifeste aussi la volonté de démontrer l'étendue du champ de la réflexion stratégique sur la RSE, s'inscrivant dans une perspective de développement durable. De ce fait, la RSE externe permet à la l'entreprise de gagner la légitimité sociale en participant au développement durable de la communauté dans laquelle elle est implantée en se transformant en un véritable « acteur social ». Ainsi donc, nous pouvons retenir que la RSE moderne implique la responsabilité interne et la responsabilité externe.

En définitive, il en ressort de ce chapitre que la RSE est une notion évolutive. Loin de renvoyer à un cahier de charges statique et identique pour toutes les entreprises, la RSE cherche à inciter les entreprises à s'intéresser davantage à l'impact de socio-économique et écologique de leurs activités et à développer des standards communs. Elle contribue à faire des entreprises des actrices sociales à part entière, soutenue par les parties prenantes, et, dont la responsabilité et le rôle actif sont reconnus au-delà de la seule performance économique.

Au fil du temps, la notion de RSE a évolué. D'origine occidentale, elle ne cesse de prendre l'ampleur dans le monde, car elle peut être appropriée par les autres pays, et s'étendre à d'autres cultures. La RSE a donc des définitions différentes en fonction des influences culturelles et des différentes sociétés dans lesquelles elle se forge. Pour autant, son développement ouvre la voie à sa généralisation à l'échelle planétaire (BRY et al⁵⁷. Qu'en est-il alors de l'émergence et de l'institutionnalisation de la RSE dans le continent africain ? Qu'elle place l'entreprise agro-industrielle accorde-t-elle à cette notion au Cameroun ? La réponse à ces questions constituera l'ossature de notre deuxième chapitre.

2 - ÉTAT DE LIEU DE LA NOTION DE RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES EN AFRIQUE.

Bien que la notion de RSE trouve ses fondements théoriques et scientifiques aux états unis et en Europe Occidentale, le continent africain quant à lui n'est pas resté indifférent face à cette idée selon laquelle, l'entreprise est un acteur capital du développement durable. Cette notion a donc été bien accueillie en Afrique aussi bien par les acteurs politiques et les investisseurs que par la communauté scientifique. C'est dans cette optique que depuis son indépendance, le Cameroun de par ses acteurs politique a accordé une place de choix aux agro-industries pour booster le développement agricole dit de « seconde génération » en vue de promouvoir la croissance économique et le bien-être des populations. C'est ainsi que cette sous partie consistera à présenter d'abord, le contexte socio-économique en environnemental de l'Afrique, ensuite, l'institutionnalisation de la RSE dans le Continent et enfin, le cadre juridique et réglementaire de la RSE au Cameroun.

2.1 - Contexte socio-économique et environnemental de l'Afrique

Dans l'optique de parler de l'état de lieu de la RSE en Afrique, il paraît judicieux de commencer par faire une mise en contexte de la RSE en Afrique, ainsi nous allons présenter

⁵⁷ Françoise De BRY et al, *Ethique et responsabilité sociale, 78 experts témoignent, mélanges en l'honneur de Michel Joras*, Paris, Editions EMS, collection question de société, 2010.

très brièvement le contexte économique, social et environnemental de l'Afrique, contexte qui renvoie aux trois piliers de la RSE.

L'Afrique s'étend sur 30 millions et compte 1,2 milliard d'habitants dont la moitié aura moins de 25 ans en 2050⁵⁸. Répartis sur 53 pays avec une forte croissance démographique. Grenier de matières premières, le continent dispose d'énormes richesses en ressources naturelles, mais connaît cependant une extrême pauvreté décrite par différents indicateurs macroéconomiques et de développement humain.

Le continent est riche en ressources naturelles, mais celles-ci sont exportées le plus souvent non transformées via des contrats mal négociés et peu profitables aux Africains, d'où un faible apport bénéfique sur la situation économique de ces pays. Le Produit Intérieur Brut (PIB) global de l'Afrique subsaharienne est de 1 743 milliards de dollars américains en 2018.⁵⁹

En ce qui est du domaine environnemental, l'Afrique possède un paysage riche et varié avec une grande diversité en termes de végétation, de pluviométrie, de climat et d'espèces aussi bien végétales qu'animales.

Selon le deuxième rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur l'avenir de l'environnement en Afrique, « les forêts et les régions boisées d'Afrique couvrent environ 650 millions ha (21,8% de la surface terrestre), représentant 16,8% du couvert forestier mondial ». L'ensemble de la région connaît par ailleurs une grande diversité climatique. On distingue suivant les zones, des climats froids, tempérés, chauds, sec et humides, influencés par la diminution constante de la pluviométrie et les sécheresses.

Le sous-sol regorge d'énormes potentialités minières. Il contient environ 30% des réserves mondiales en minéraux, dont 40% de l'or, 60% du Cobalt et 90% du platine selon un rapport d'ONU 2002 repris par le PNUE. Rare dans certaines zones, la disponibilité des ressources en eau est affectée par les variations pluviométriques et l'absence de retenues d'eau.

Selon le rapport du PNUE précité, l'incidence croissante de la pollution crée de nouvelles contraintes pour le bien-être des populations et l'intégrité environnementale, bien que l'Afrique soit un pollueur relativement minime à l'échelle mondiale. la pollution

⁵⁸ www.banquemondiale.org, consulté le 18/01/2022 à 22h30.

⁵⁹ CEPII Economie mondiale 2020, p.120, la découverte

atmosphérique est favorisée par l'urbanisation galopante, l'importation, l'utilisation des véhicules d'occasion et par les activités industrielles.

La présence des multinationales est relativement variable suivant le niveau de développement des pays, des secteurs et des intérêts en termes de ressources et d'opportunités de marchés. Ces multinationales investissent ainsi les secteurs productifs des mines, du pétrole, de l'énergie mais aussi du secteur du BTP (Bâtiments et Travaux Publics), des banques et finances, de l'agroalimentaire, du textile, des télécommunications, etc. Les pays comme l'Afrique du sud, le Nigéria, le Soudan, la Maroc, la Tunisie, le Tchad, la Guinée équatoriale, la République Démocratique de Congo (RDC) et l'Algérie accueillent la grande majorité des investissements directs étrangers et des implantations multinationales du continent. Beaucoup d'entre eux paradoxalement, connaissent des situations de crise, de troubles politiques ou sociaux voire des guerres civiles. Les Groupes de recherche sur les activités minières en Afrique note que « dans certaines circonstances, l'investissement dans certains pays riche en ressources naturelles peut alimenter des conflits et représenter un facteur inhibiteur de développement ».⁶⁰

C'est alors dans un tel contexte socio-économique et environnemental qu'émerge la notion de la RSE en Afrique, cette notion fut bien accueillie en Afrique au point où elle trouve aujourd'hui un cadre juridique et institutionnel qui s'articule autour des politiques au sein d'organisations, d'intégration régionale ou sous régionale et de législations communautaires ou nationales régissant la vie et l'activité des entreprises qui peuvent servir d'appui ou de fondement à la RSE.

2.2- Institutionnalisation de la RSE en Afrique

L'institutionnalisation de la RSE en Afrique, renvoie à l'ensemble des mesures prises et des institutions créées par les Pays africains, en vue de réglementer et légitimer la RSE en Afrique.

2.2.1 Le cadre posé par les organisations d'intégration régionale en Afrique

Dans l'optique d'institutionnaliser la responsabilité sociale des entreprises en Afrique, les organisations d'intégration régionale africaines ont créé un cadre favorable à la pratique de la RSE dans le continent.

⁶⁰ [http://www.unites.uqam.ca/grama/pdf/Mémoire Enonce politique int Can.pdf](http://www.unites.uqam.ca/grama/pdf/Mémoire%20Enonce%20politique%20int%20Can.pdf)

❖ **La stratégie de l'Union Africaine pour assurer un développement durable au 21^{ème} siècle : le NEPAD**

Née des cendres de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA), l'Union Africaine (UA) est une organisation de coopération intergouvernementale qui ambitionne d'être une organisation d'intégration à la fois politique et économique semble se dessiner à travers le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), une initiative qui se positionne comme une stratégie intégrée de développement. Il est à la fois une vision et un cadre stratégique de développement destiné à « stopper la marginalisation persistante de l'Afrique dans le processus de mondialisation ». Il vise à promouvoir un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique par la prise en compte des défis majeurs qui se posent au continent tel que l'accroissement de la pauvreté et de la misère, la persistance du sous-développement économique. Il ambitionne d'éradiquer la pauvreté par la croissance et le développement durable des pays individuellement et collectivement. Sa stratégie de développement durable fixe comme priorités :

- **L'établissement des conditions favorables au développement durable** à travers entre autres la démocratie et la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise, le renforcement des capacités et le développement des compétences ;
- **La réforme des politiques et l'augmentation des investissements** dans des secteurs prioritaires : l'agriculture, le développement humain (santé, éducation, sciences et technologie), les infrastructures (l'énergie, les transports, l'eau et l'assainissement), le commerce (la promotion de la diversité de la production et des exportations, le développement du commerce intra-africain et l'accès aux marchés des pays développés, l'environnement) ;

Ce plan stratégique de développement de l'Afrique est devenu aujourd'hui la référence ultime et pose les cadres d'un renforcement du secteur privé et de la participation de celui-ci à tous les stades du développement. Par voie de conséquence, elle conduit l'entreprise à envisager voire assumer d'autres responsabilités vis-à-vis du développement africain. D'autres organisations intergouvernementales notamment Ouest-africaines, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) posent des cadres propices à l'éclosion de la RSE.

❖ Les programmes qualités de l'UEMOA

L'UEMOA, qui regroupe 8 pays ouest africains (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) avec une superficie de 3,5 millions de km² et 70 millions d'habitants, est l'organisation africaine d'intégration la plus avancée. Elle dispose d'une monnaie unique, d'un marché commun en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000. Ses pays membre partagent des critères de convergence macro-économiques et politiques communes dans certains domaines comme : la politique agricole de l'union (PAU), la politique industrielle et le programme qualité⁶¹. Le programme qualité de l'UEMOA a conduit à l'adoption d'un schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie visant à favoriser l'insertion harmonieuse des Etats dans le processus de mondialisation par la levée des obstacles techniques au commerce. Il met ainsi en place non seulement un cadre juridique de coopération régionale en matière de qualité, mais aussi des mécanismes de coordination et de pilotage ainsi que des structures techniques de soutien.

2.2.2 Le cadre juridique de la RSE en Afrique

Au plan juridique stricto sensu, les Etats africains disposent de diverses législations régissant la création et l'activité des entreprises. La tendance a été d'évoluer vers une harmonisation des systèmes juridiques et comptables, une volonté qui s'est matérialisée avec l'adoption des actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) par 16 États francophones et d'un système comptable ouest africain (SYSCOA) au sein de l'UEMOA l'obligation de reddition des comptes financières est consacré par les articles 13 à 17 de l'acte uniforme sur le droit commercial général de l'OHADA et l'article 19 du règlement relation au droit comptable dans les États de l'UEMOA. Cependant ces textes n'obligent nullement, ni ne recommande aux entreprises l'intégration de considération d'ordre social ou environnement dans leurs rapports ou dans leur comptabilité. La plupart des législations exigent cependant la conduite d'étude d'impact environnemental pour l'exécution des projets à grand impact environnement ou l'établissement de notice voire de mini-notice d'impact environnemental pour les projets de moindre ampleur. Le cadre juridique peut être complété par l'ensemble des engagements

⁶¹ Débuté en septembre 2001, le programme qualité s'est clôturé en décembre 2005 pour laisser la place à une structure désormais permanente que constitue le schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie.

internationaux pris par les États africains aussi bien en matière de droits humains, les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) et les conventions relatives à la protection de l'environnement. Bien qu'elle ne soit pas les destinataires directs des obligations créées par les conventions internationales, force est de reconnaître que les entreprises ne sauraient entreprendre des activités contraires à l'esprit et à la lettre desdites conventions. La déclaration universelle des droits de l'Homme, renforcé par une autre résolution de l'assemblée générale des Nations Unies, énonce le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société, de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universelles reconnus.⁶²

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'aujourd'hui, plusieurs pays africains sont « membres pleins » de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et prennent part au processus d'élaboration des normes à travers leurs organismes nationaux de normalisation.⁶³

Enfin, un cabinet d'expertise spécialisé sur l'économie durable, dénommé Institut Afrique RSE est créé en Afrique. Celui-ci accompagne les acteurs publics et privés dans leurs stratégies de Responsabilité Sociale des Entreprises et d'Investissement Socialement Responsable.

2.3 La Responsabilité sociale des entreprises au Cameroun

Dans cette partie, nous voulons ressortir le cadre juridique de la RSE au Cameroun, dans l'optique de comprendre le niveau d'adhésion de cette notion, toutefois, si l'effet social de l'entreprise est manichéiste, leurs actions devraient être encadrées par une loi ou une réglementation.

2.3.1 Règlement en matière d'investissement au Cameroun

On appelle par investissement aussi bien l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement que l'ensemble des capitaux, des biens investis. Il vise aussi bien le développement du lieu de son déploiement que l'amélioration des conditions de vie aussi bien des employés que des populations

⁶² Assemblée générale des Nations Unies, déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, Résolution de 53/144 du 8 mars 1999.

⁶³ Voir : [http://www.iso.org/iso/iso members](http://www.iso.org/iso/iso%20members)

environnantes. Nous voulons ressortir ici, de façon non exhaustive les différents règlements et lois régissant l'investissement au Cameroun.

❖ Les droits à la culture et au loisir

Par culture, il faut entendre :

Un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprise et partagé par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte⁶⁴

Le loisir quant lui, peut renvoyer à la distraction pendant le temps libre, faisant référence à tout ce qui peut conduire à l'épanouissement d'un individu ou d'un groupe.

De ce fait, l'article 9 de la loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et le principe de subsidiarité font du respect du droit coutumier des populations autochtones la garantie de leurs droits culturels.

L'article 40 (1) de la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et l'article 33 de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, quant à eux, prévoient le respect d'un taux de boisement de 800 m² d'espaces verts boisés pour 1000 habitants pouvant servir d'espaces de loisir.

❖ Cadre législatif de la RSE au Cameroun

Le cadre législatif de la RSE renvoie ici, à l'ensemble de lois camerounaises, de traités et conventions ratifiés par le pays, relatif à la RSE.

1. Principales lois relatives à la RSE au Cameroun

- ✓ Loi n° 92/007 du 14 août 1992, portant code du travail
- ✓ Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- ✓ Décret n°2005/0577PM du 23 février 2005 portant sur les modalités de Décret présidentiel n°2006/088, portant commission nationale anticorruption (CONAC)
- ✓ Loi n°96/11 relative à la normalisation
- ✓ Loi n°2002/004, modifiée par la loi n°2004/20 et par l'ordonnance n°2009/001, portant charte des investissements de la République du Cameroun

⁶⁴ Donatien MOSKOLAÏ et al, *op, cit.*

2. Traités et conventions liées à la RSE et ratifiés par le Cameroun

- ✓ La convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- ✓ Le pacte mondial des Nations Unies
- ✓ Les Droits de l'Homme
- ✓ Le traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- ✓ La convention cadre sur les changements climatiques
- ✓ Le protocole de Kyoto
- ✓ La convention sur la diversité biologique
- ✓ La convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
- ✓ Le protocole de Montréal
- ✓ La convention sur le commerce international des espèces de faunes ou de flore sauvage menacées d'extinction
- ✓ La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
- ✓ Le protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques
- ✓ La convention de lutte contre la désertification.

2.3.2 État de lieu de la RSE au Cameroun

Nous voulons présenter l'état de lieu de la RSE au Cameroun, à partir des travaux de Donatienne MOSKOLAÏ et al ⁶⁵. En effet, ces auteurs ont mené cette investigation auprès des dirigeants d'entreprises, sur un échantillon de 96 entreprises.

Il en ressort de leur investigation que les entreprises camerounaises sont socialement responsables dans la mesure où les bonnes pratiques liées à la RSE, telles que définies par Jacques IGALENS et Najoua TAHRI,⁶⁶ sont citées par plusieurs entreprises. Au Cameroun, la RSE constitue pour le moment une pratique émergente, intuitive et non formalisée. Conscient d'un meilleur intérêt de l'ancrage de celle-ci dans les plans d'actions, les chefs d'entreprises la perçoivent de plus en plus comme un vecteur de progrès. Alors que les plus engagés semblent s'inscrire dans une démarche constructive et positive, les plus réticents adoptent une

⁶⁵ Donatienne MOSKOLAÏ et al, « état des lieux de la responsabilité sociale des entreprises au Cameroun », management prospective Ed, 2016.

⁶⁶ Jacques IGALENS et Najoua TAHRI, « Perception de la RSE par les salariés : construction et validation d'une échelle de mesure », Revue de gestion des ressources humaines, 2012.

posture managériale plus réservée ne venant pas d'une opposition de type idéologique à la RSE, mais plutôt d'obstacles d'ordre cognitif, liés globalement à un manque de connaissances du concept ou encore à une vision managériale trop fermée de la firme.

Parvenu au terme de ce chapitre, nous constatons que la notion de RSE est formellement née au États unis par les travaux de BOWEN (1953),⁶⁷ qui centrait cette question sur les responsables des entreprises, cette notion s'est en outre développée en Europe notamment à travers la mise sur pieds des organismes et des certifications permettant, d'encadrer, de cadrer et d'encourager les entreprises à être responsable vis-à-vis de leurs parties prenantes, c'est ainsi que la notion de parties prenantes de l'entreprise ne se limite plus qu'aux actionnaires de l'entreprise, mais à toute personne ou groupe de personnes pouvant être affectés par les activités de l'entreprise. De nos jours, cette notion se trouve rependue dans les discours des hommes d'affaires, des hommes de sciences et des hommes politiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier. C'est ainsi que les activités de la SOSUCAM à Nkoteng, font l'objet d'une recherche scientifique sous la thématique de la responsabilité sociale de l'entreprise.

⁶⁷ BOWEN, *op, cit*

CHAPITRE 2 SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITES DE LA SOSUCAM DANS LA LOCALITE DE NKOTENG

La production de la canne à sucre et sa transformation en sucre par SOSUCAM est un processus qui englobe une pléthore d'activités. Dès lors, étudier ou interroger la responsabilité sociale de la SOSUCAM à Nkoteng renvoie à se questionner sur le type d'activité qu'elle mène à Nkoteng et la façon dont-elle les mène, c'est ainsi que la suite de ce chapitre consistera à présenter et décrire d'une part les activités menées pour la production du sucre, d'autres part présenter et décrire les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise.

1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE SOSUCAM

La SOSUCAM est une entreprise agro-alimentaire du groupe français SOMDIAA (Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricole), elle exerce dans la production et la transformation de la canne à sucre (blond et raffiné).

La SOSUCAM, créée en 1964, cultive 18 700 ha de plantations de canne à sucre par an⁶⁸. Elle est constituée de deux sites sucriers notamment celui de Nkoteng et celui de Mbandjock situé dans le département de la Haute Sanaga à 100km au nord de Yaoundé. La SOSUCAM produit 130 000 tonnes de sucre par an, avec 1,08 million de tonnes de cannes à sucre broyées dans les deux usines, l'entreprise produit près de 105 000 tonnes de sucre par an. Elle vend plus de 100 000 tonnes sur le marché camerounais et approvisionne le Tchad en sucre extra-raffiné, nécessaire aux brasseurs.

La SOSUCAM est une Société Anonyme de droit camerounais, au capital de 13.925.000.000 francs CFA, détenue à 72,72% par le groupe français SOMDIAA. Le reste du capital étant réparti entre l'Etat camerounais et des actionnaires privés, dont le personnel de la SOSUCAM.

❖ Historique de la SOSUCAM

La SOSUCAM, Société Sucrière du Cameroun, a été créée le 8 juin 1965 sous initiative du gouvernement Camerounais et du groupe français SOMDIAA (Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles) pour produire de

⁶⁸ <https://www.somdiaa.com>

la canne à sucre et transformer cette dernière en sucre granulé ou en carreau. La SOMDIAA appartient au groupe Jean Louis Vilgrain (JLV) qui contrôle neuf industries alimentaires et agricoles dans le monde et produit environ 300.000 tonnes de sucre par an.

La création de cette agro-industrie est due au constat selon lequel en 1963, le Cameroun importe 9000 tonnes de sucre dont la consommation par habitant est estimée à 1 kg par an. Pour pallier à cette demande, un décret de création d'une société sucrière en 1963 attribue à la SOSUCAM, une concession de 10.000 ha de terre dans la localité de Mbandjock. La mise en valeur de ces terres va s'opérer de façon progressive. C'est ainsi qu'on est passé de 723 ha de cannes récoltées en 1967 (début d'exploitation) avec une production de 5000 tonnes qui va atteindre 50000 tonnes en 2000 pour l'usine de Mbandjock.

Le capital social de l'entreprise en 1973 est de 1450 millions FCFA répartie de la manière suivante : l'État et les sociétés nationales d'investissements 36%, SOMDIAA 45%, Shell Cameroun 6%, Groupe des banques (BICEC, BIAO, SOB) 6%, Petites sociétés françaises 5%, Actionnaires privés 2% ⁶⁹.

En 1974, une autre société sucrière voit le jour dans le village voisin de Nkoteng: la CAMSUCO (Cameroon Sugar Company) sur une superficie de 11200 ha de concession qui a été créé par l'Etat avec un capital de 10 milliards de FCFA. Les deux sociétés produisent au milieu des années 1980 un tonnage combiné de 65000 tonnes par an de sucre raffiné dont 28 à 30000 tonnes (43%) pour la SOSUCAM et le reste (57%) par la CAMSUCO.

Une troisième société voit le jour, la NOSUCA, située à Douala, qui transformera en morceau une partie de la poudre de sucre produite par la CAMSUCO. Cependant, au début des années 1990, la CAMSUCO fait faillite et ses actifs ont été rachetés par la SOSUCAM (usines + superficies de terre) à raison de 11 milliards de FCFA. Ce qui a permis d'atteindre par la SOSUCAM une production de 87000 tonnes de sucre en 2001.

Ainsi, un bail emphytéotique signé en 2006 avec l'État Camerounais autorise l'exploitation potentielle de 11 980 ha supplémentaires. Ce qui ramène, la superficie totale de la SOSUCAM à 33180 ha. Aujourd'hui, le capital social de l'entreprise est détenu à 72,72% par le groupe français SOMDIAA et le reste du capital étant réparti entre l'Etat Camerounais et

⁶⁹ ZELAKWA MAGUINA et Laurène FEINTRENIE, « Rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la SOSUCAM », CIRAD, Cameroun, 2013.

des actionnaires privés, dont le personnel de la SOSUCAM. Le capital de la société est de 13.925.000.000 francs CFA soit 21.259.542 Euros (1Fcfa=655 Euros).⁷⁰

2- ACTIVITES RELATIVES A LA PRODUCTION, A LA TRANSFORMATION DE LA CANNE A SUCRE ET LA COMMERCIALISATION DU SUCRE

La SOSUCAM est une entreprise agroalimentaire, c'est-à-dire qu'elle pratique l'agriculture en vue de produire la canne à sucre qu'elle transforme en sucre granulé et en carreau, raison pour laquelle les activités que nous présentons dans cette sous partie, sont ceux de la production de la canne à sucre et de la transformation de celle-ci.

2-1 Activités relatives à la production de la canne à sucre

La production de la canne à sucre implique une série d'activités, il s'agit de créer des champs et cultiver la canne à sucre, en passant par la recherche de la main d'œuvre et le versement du bail emphytéotique dans le cadre du contrat relatif à l'exploitation des terres.

❖ Les extensions

En fonction des informations collectées sur le terrain et la consultation de la convention de bail emphytéotique signé entre la SOSUCAM et l'État camerounais, nous pouvons définir les extensions comme l'action qui consiste à étendre le champ des cannes à sucre sur les terres incluses dans ladite convention.

En effet, la SOSUCAM a obtenu une extension de 11 980 ha à la suite du décret du 11 mars 2006, autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique,⁷¹ Conformément : au Décret n° 76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ; conformément au Décret n°76/157 du 27 avril 1976 fixant modalité de gestion du domaine privé de l'Etat et le Décret du n°2006/087 du 11 mars 2006 autorise la conclusion d'un bail emphytéotique sur huit (08) dépendances du domaine national avec la société sucrière du Cameroun (SOSUCAM), il a été convenu d'arrêter ce qui suit : Article 1 : la république du Cameroun donne à bail pour une durée de quatre-vingts dix-neufs (99) ans renouvelables à compter du 1^{er} janvier 2006, la SOSUCAM représenté par son Directeur Général pour accepter huit (08) dépendances du domaine national d'une superficie globale de 11 980 ha sis aux lieux dit Mbandjock, Nkoteng et Lembe-yezoum (...) Article 2 : ces terrains sont destinés aux

⁷⁰ ZELAKWA MAGUINA et Laurene FEINTRENIE, *op, cit.*

⁷¹ [https:// www. Camerlex.com](https://www.Camerlex.com)

extensions des champs de canne à sucre de la SOSUCAM.⁷² Toutefois, il convient de préciser que SOSUCAM avait racheté CAMSUCO en 1998, donc avant les extensions les champs de SOSUCAM pouvaient couvrir une superficie de 10 058 ha conformément à la convention signée entre CAMSUCO (Cameroon Sugar Compagny) et le gouvernement camerounais en 1965 pour une durée de 99ans⁷³.

Pour mener à bien cette activité d'extensions, l'entreprise délègue une équipe du service RSE pour se rapprocher des sites afin de prévenir les villageois, c'est à ce moment que ces derniers présentent leurs demandent, dans le l'optique d'entretenir « des relations de bon voisinage pour que les populations soient fières » propos de Mr ENGADI Flavien. Ce dernier explique par la suite que : « avant les indemnisations SOSUCAM organise des réunions avec les riverains et les apporte beaucoup de choses, c'est le cas du village Messessa à qui on avait apporté les choses telles que : les tôles ; les sceaux ; les machettes ; les maillots ; les ballons etc. »⁷⁴

❖ Les recrutements

Les recrutements consistent à sélectionner et embaucher le personnel en vue de produire la canne à sucre, de la transformer et d'administrer l'entreprise. Les recrutements à la SOSUCAM se font généralement en période d'inter-campagne. En effet, le fonctionnement de la SOSUCAM est subdivisé en deux grands moments notamment la période de campagne et la période d'intercampagne. Durant la période de campagne, l'agroalimentaire fonctionne dans sa totalité ; partant de la production de la canne dans les champs jusqu'à sa transformation en usine. Alors que l'intercampagne c'est la période durant laquelle l'entreprise réduit son personnel parce qu'elle arrête de produire et transformer la canne à sucre pour refaire les champs et réviser les machines en usine, de ce fait, elle retient durant cette période une fine partie de son personnel saisonnier. Le processus de recrutement des ouvriers consiste à afficher des communiqués sur les babillards afin de dispenser l'information, par la suite les postulants déposent éventuellement leurs dossiers au sein des directions dont ils sollicitent travailler. C'est une semaine avant le début de la campagne que les listes des candidats retenus sont publiées ceux-ci sont appelés à signer des contrats à durée déterminée au sein de la Direction des Ressources Humaines, ce sont des ouvriers temporaires ou des non-permanents dont le contrat se termine en fin de campagne, ils sont constitués des

⁷² Copie du bail emphytéotique

⁷³ fe-org.cdn.ampproject.org (consulté le 14/09/2022 à 7h00)

⁷⁴ ENGADI Flavien, chargé de communication à la Direction du Développement Durable.

manœuvres et des agents d'exécutions, toutefois la masse des recrues est généralement constituée des anciens ouvriers, « ce sont les anciens qui sont privilégiés parce ce qu'ils connaissent un peu le travail »⁷⁵. Quant au recrutement des ouvriers permanents le recrutement ne dépend pas toujours de la période de campagne ce sont des cadres de l'entreprise qui signe des contrats à durée indéterminée, l'appel d'offre dans ce cas ne se limite pas à l'affichage des communiqués sur les babillards, car même dans les plates-formes internet on peut observer ces appels d'offre de SOSUCAM.

❖ Le versement du bail emphytéotique

Selon le Décret du 11 mars 2006 évoqué ci-dessus, l'agroalimentaire devrait verser annuellement une somme d'argent à trois parties à savoir, l'Etat, les communes et les collectivités villageoises. Dès lors, l'article 3 de ce Décret postule que le présent bail est consenti pour une redevance annuelle de soixante-dix-sept millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent soixante (77 354 860) FCFA révisable tous les cinq (05) ans et payable au cours du mois de janvier de chaque année à la recette des domaines de la HAUTE-SANAGA à NANGA-EBOKO et répartie de la manière suivante : 40% à l'Etat, 40% aux communautés villageoises intéressées pour des réalisations d'intérêt général.⁷⁶

Tableau de repartition des revenus du bail emphytéotique de SOSUCAM

N°	LIBELLES	MONTANT
1	Trésor public	30. 941. 944 F CFA
2	Commune de Mbandjock	6.715. 280 F CFA
3	Commune de Nkoteng	13.637. 184 F CFA
4	Commune de Lembe-yezoum	10.589. 480 F CFA
5	Collectivités de Ndo	2.066.240 FCFA
6	Collectivités de Biboto	1.291.400 F CFA
7	Collectivités de Simbane	4.132.480 FCFA
8	Collectivités de Messassa	1.162.260 F CFA
9	Collectivités d'Ebometende	2.222.864 F CFA
10	Collectivités de Mvan	710.270 F CFA
11	Collectivités de Ouassa	3.196.215 F CFA
12	Collectivités d'Elap	639.243 F CFA
	TOTAL	77.354.860 F CFA

Source : Décret n°2006/087 du 11 mars 2006

⁷⁵ BAKO, agent d'exécution de SOSUCAM

⁷⁶ ibid

Nous pouvons constater à partir de ce tableau que les montants de la redevance du bail varient en fonction des communes et des villages, cette variation dépend de la mesure des terres concédées à l'entreprise.

❖ **La culture de la canne à sucre**

La culture de la canne à sucre est un processus qui va de la préparation du terrain à la coupe, en passant par l'essartage de la forêt, la confection des sillons, l'ensemencement de la canne à sucre, l'entretien de celle-ci et la coupe.

- La préparation du sol et l'ensemencement de la canne à sucre

Pour créer un champ dans le cadre des extensions, l'entreprise étudie le sol pour se rassurer qu'il est favorable à la production de la canne à sucre, si le sol est trouvé fertile, les engins essartent la savane puis des sillons sont confectionnés manuellement par les ouvriers retenus pour cette tâche. Le terrain ainsi préparé permet aux semeurs de mettre les rejets de canne à sucre dans les sillons, toutefois, les périodes de plante de la canne à sucre ne sont pas fortuites, elles s'arriment à la climatologie du Cameroun, on la pratique pendant la saison de pluies notamment entre mars et juin d'une part, entre Août et Octobre d'autres parts.

- L'entretien des champs

L'entretien des champs renvoie au sarclage, à l'épandage et la pulvérisation des produits phytosanitaires.

Le sarclage des champs se fait manuellement, elle consiste à enlever des champs, les herbes qui sont susceptibles d'empêcher la croissance des cannes à sucre. En ce qui est de l'épandage et la pulvérisation des produits phytosanitaires, on peut relever deux types, notamment l'épandage manuel et l'épandage mécanique. L'épandage manuel ce fait avec des pulvérisateurs manuels que les travailleurs portent à leurs dos, pour épandre des produits comme « azylox » et bien d'autres. L'épandage mécanique quant à lui est fait par des hélicoptères.

- Le brûlement et la coupe de la canne à sucre

« L'ématuration » de la canne à sucre est l'activité qui précède le brûlement, elle consiste à faire un épandage aérien de « l'ématurateur » au moyen d'un hélicoptère. Le but de cette activité est de faire sécher les feuilles des cannes à sucre pour en faciliter le brûlement,

celle-ci consiste à mettre du feu pour brûler les feuilles sèches dans le but de faciliter la coupe. Celle-ci est l'étape finale des activités de culture de la canne à sucre, elle se fait manuellement par des ouvriers appelés « coupeurs ». Après la coupe de la canne à sucre, on la transporte en usine au moyen des véhicules, en vue de sa transformation en sucre granulé et/ou en carreau.

2-2 Activités de transformation de la canne à sucre par SOSUCAM

Après la production de la canne à sucre au moyen de l'agriculture, celle-ci est transportée par des engins au sein de l'usine pour sa transformation en sucre granulé ou en carreau, c'est dans cette optique que nous voulons brièvement présenter dans cette sous partie, les étapes de la transformation et de la commercialisation de la canne à sucre au sein de l'usine de Nkoteng.

➤ Le lavage de la canne à sucre

Après la culture de la canne à sucre dans les champs, celle-ci est transportée par des engins et déversée sur la « cours à canne », par la suite cette canne est introduite dans une machine pour le lavage, ce dernier consiste à remuer la canne à sucre dans l'eau afin de la nettoyer.

➤ Le broyage de la canne à sucre

Après que la canne à sucre soit lavée, celle-ci est basculée dans des moulins destinés à écraser, le but de cet écrasement de la canne consiste à extraire le jus ou le liquide qui sera mis dans les chaudières de l'usine.

➤ Mise en chaudière du liquide extrait des cannes à sucre et transformation en cristaux

Le liquide extrait des cannes à sucre est mis dans les chaudières pour le rendre lourd, ce liquide lourd est mis dans des machines appelées « sécheurs » dans le but de le cristalliser, en effet, le liquide lourd des cannes à sucre est mis dans les « sécheurs » pour être transformé en cristaux blanc ou marron. Les cristaux blancs sont faits par un ajout de la chaux alimentaire qui permet de transformer la couleur initiale du produit, le liquide peut être par ailleurs maintenu avec sa couleur marron initiale pour obtenir le sucre roux.

➤ L'emballage

La cristallisation du liquide obtenu à base du broyage de la canne à sucre permet d'obtenir du sucre granulé. L'usine de Nkoteng ensache le sucre granulé en gros colis,

notamment les sachets de 5kg, 25kg et 50kg, c'est l'étape finale de la transformation du sucre granulé. Quant aux petits conditionnements (1kg et buchettes) le processus s'achemine à la Chambon.

➤ Fabrication du sucre en carreau

Pour obtenir le sucre en carreau, les cristaux obtenus après avoir passé à la chaudière le liquide de la canne, sont transportés à l'usine SOSUCAM de Mbandjock, où se trouve la « Chambon ». Cette dernière est un laboratoire au sein duquel l'on passe à la refonte les cristaux pour la fabrication du sucre en carreau, c'est aussi à la fin « Chambon » que le sucre est définitivement emballé en vue de la commercialisation.

2-3 Valorisation des sous-produits

La canne à sucre industrielle est cultivée pour fabriquer du sucre mais elle sert encore à fabriquer un nombre considérable de produits. Il est difficile de lister exhaustivement les sous-produits issus des cannes à sucre. Comme sous-produits nous avons : la mélasse, la bagasse, la boue de filtration et les feuilles.

- ✓ Mélasse : sous-produit de la fabrication du sucre, c'est la matière première d'un brun plus ou moins foncé. Il est utilisé par les industries de distillation (ACDIC) et par les industries de fermentation (FERMENCAM).
- ✓ Bagasse : sous-produit de la fabrication du sucre ; il s'agit en fait de tout résidu végétal obtenu après que l'on ait extrait le suc utile. Il est utilisé par l'entreprise comme Combustible pour alimenter la chaudière (production de l'électricité). Cependant, l'entreprise envisage mettre en place un projet de compostage pour utiliser l'excédent de la bagasse comme engrais.
- ✓ Boues de filtration sous-produit de la fabrication du sucre qui est utilisé comme engrais par la SOSUCAM.
- ✓ Feuilles produites par la plante ne sont pas exporter. Elles sont brulées sur place pour faciliter le ramassage.

2.4 Activités de commercialisation du sucre par SOSUCAM

L'activité de commercialisation du sucre par SOSUCAM met en relation deux groupes de partie prenante directe » de l'entreprise notamment les responsables ou les personnels de l'entreprise et les clients.

❖ Les clients

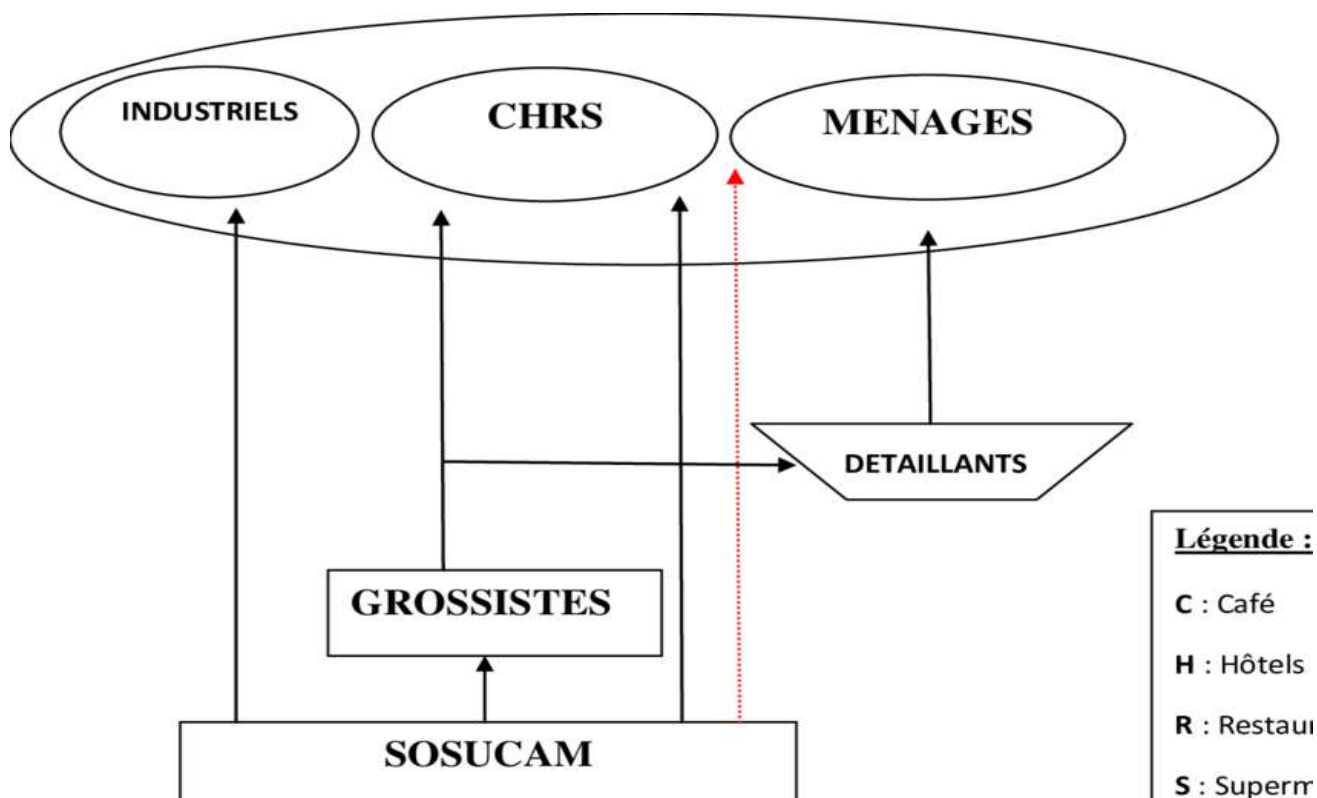
Les clients de SOSUCAM peuvent être regroupés en deux grandes catégories à savoir : les industriels et les particuliers ou grossistes. Ces derniers renvoient à tout individu ou groupe d'individus qui achètent le sucre au sein de l'entreprise en quantité industrielle pour le revendre en détail, de ce fait, les ménages ne peuvent qu'acheter le sucre de SOSUCAM auprès des grossistes c'est le cas même pour les ménages de la localité de Nkoteng où est produit le sucre en grande quantité. Les clients industriels quant à eux renvoient aux industries qui achètent le sucre à la SOSUCAM pour la confection de ses produits. On peut citer entre autres : NESTLE pour la production du lait ; les brasseries pour la production des boissons brassicoles ; CHOCOCAM pour la production du chocolat etc.

Deux points de vente existent sur l'étendue du Cameroun. Le point de vente du Grand Sud qui se trouve à Mbandjock et Nkoteng le point de vente du Grand Nord qui se trouve à Ngaoundéré, où le sucre est acheminé par train. Le prix d'une tonne de sucre dans le Grand Sud est de 450 728 FCFA hors taxe et celui du Grand Nord est de 462 913 FCFA hors taxe. Les sucres en morceaux sont conditionnés dans des cartons de 25 kg et sont vendus à 10000 FCFA le carton.

Le processus d'achat du sucre à SOSUCAM peut être décrit comme suit : « le client fait une demande à la Direction qui se trouve à Yaoundé, en précisant quantité, c'est à ladite Direction d'appeler l'usine pour se rassurer de la disponibilité du sucre relativement à la demande, si le sucre est disponible, l'entreprise confectionne un bon qui sera présenté par le client à l'usine pour livraison »⁷⁷.

⁷⁷ BAKO, employé au service de commercialisation de SOSUCAM, interrogé le 24/10/2022 à Nkoteng.

Graphique 1 : Circuit de commercialisation du sucre par SOSUCAM



Source : rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la Sosucam, ZELAKWA MAGUINA.

Il ressort de cette figure que la Sosucam vend du sucre raffiné aux sociétés comme Brasserie, Guinness, Chococam et aux grossistes. Les grossistes vendent aux secteurs de CHRS (Café, Hôtels, Restaurants, et au Supermarché) et aux détaillants qui, à leur tour, vendent aux ménages. Cependant, il faut rappeler que la Sosucam peut vendre souvent aux ménages lors des promotions pour des œuvres sociales et aux secteurs de CHRS.

3- Activités relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise

Plusieurs activités de l'agro-industrie apparaissent comme étant socialement responsables, celles-ci peuvent être subdivisées en fonction des activités menées au sein de l'entreprise à travers le service du développement durable au sein duquel on retrouve un département RSE et les activités menées par la structure dénommée Fondation SOSUCAM.

3.1 Activités menées par le service du développement durable

Au sein de la SOSUCAM existe un service du développement durable qui est sensé veuiller sur le bien-être des populations par la prise en compte de leur préoccupation et la limitation des effets pervers des activités de l'entreprise sur l'environnement.

- **Les recrutements**

La SOSUCAM est le premier pourvoyeur d'emplois dans la localité de Nkoteng. Les employés de la SOSUCAM sont au nombre de 8500 personnes, les femmes représentent 18%.⁷⁸ Il est intéressant de rappeler que les permanents sont au nombre de 1750 personnes⁷⁹ et que les autres sont des temporeaires. Les employés bénéficient également des formations de renforcement des capacités afin de permettre d'améliorer le rendement de l'entreprise. Pour 2013, le budget alloué à la formation était de 243 millions de FCFA pour assurer la formation de 1515 personnes⁸⁰.

Les entretiens menés tant avec les autorités administratives et traditionnelles, qu'avec les populations locales et les responsables de l'entreprise laissent entrevoir le rôle primordial de la SOSUCAM en matière de création d'emplois dans la localité. Ainsi, lors de notre entretien avec madame Sara Mathilde, la chargée de projet valorisation de compétences locales, celle-ci nous expliquait son rôle en disant : *« je détiens les profils des riverains dans une base de données. Donc, quand l'entreprise lance un appel d'offre j'apporte au sein de la DRH les dossiers de ceux dont les profils correspondent à l'appel d'offre, pour éventuellement les privilégier »*, d'où le slogan « à compétence égale, emploi local ».

Par ailleurs, d'après nos entretiens avec le responsable de la communication du service RSE, nous relevons que l'octroi des emplois à la population locale peut s'effectuer à travers des contrats d'apprentissages pour des personnes sans qualification pendant une période de deux ans de formation. Le contractant choisit une formation de son choix, après les deux années de formation, ce dernier est apte à postuler pour un travail à la SOSUCAM en cas de besoin. Toutefois, les chefferies traditionnelles et les populations locales ne semblent pas satisfaites, du fait qu'elles estiment que les « enfants des villages voisins de l'usine n'y occupent pas des positions clés », c'est ainsi que Blum, chef du quartier Camp Nanga déclare

⁷⁸ ZELAKWA MAGUINA, « rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la SOSUCAM », Cameroun, janvier 2013, P 14.

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ *Ibidem*

que : « l'entreprise ne donne pas les postes clés à nos enfants, sous prétexte qu'ils n'ont pas le niveau requis, cependant même lorsqu'on leur présente ceux qui ont le niveau requis, ils ne les recrutent pas. » Ceci pourrait expliquer partiellement le fait que l'implication des « enfants » qui sont aux encablures de l'usine n'améliore guère les conditions de vie des populations riveraines.

- **Désenclavement**

Sur ce volet, la SOSUCAM a construit un pont sur la rivière Mendibi à Nkoteng, procédé à l'installation d'une buse entre le village Ndo et Metseng. La création et l'entretien des routes des villages voisins.

- **Éducation et formation**

Dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de l'éducation, l'agro-alimentaire a construit un bâtiment de deux salles de classes au profit de l'école publique de zili, trois salles de classe pour l'école publique du Camp Nanga, quartier le plus proche de l'usine, un bâtiment de deux salles de classe plus un bloc administratif et un bloc de latrines au profit de l'école maternelle publique du quartier Haoussa de Nkoteng, procéder à la distribution des paquets minimums pour les écoles du périmètre sucrier, offre de 500 cartables scolaires aux écoles primaires du périmètre sucrier, ces cartables solaires ont la spécificité d'être munis d'un petit panneau solaire qui se charge tandis que les élèves sont à l'école, et les éclairent d'une lampe en soirée, leur permettant ainsi de bien étudier. De plus, l'entreprise s'est chargée de payer le salaire des enseignants vacataires de certains établissements scolaires du périmètre sucrier.

Dans le cadre de la formation, l'entreprise avait mis sur pieds un projet de formation gratuite des jeunes riverains au sein de l'entreprise dans le but de les recruter, cette formation concernait les métiers tels que : la conduite automobile, la soudure, l'électricité et bien d'autres. Ceci a permis d'avoir une perception améliorative de l'agro-alimentaire, pour certaines personnes ayant reçus cette formation. C'est le cas d'une enquêtée qui déclarait que : « la SOSUCAM est bien parce qu'elle m'a formé gratuitement, je travaillais au glanage, maintenant je conduis un engin »⁸¹.

⁸¹ Hélène, quartier DOUA, interviewés le 05/04/2022

- **La relève sociale**

La relève sociale est une activité qui consiste à mettre des véhicules à la disposition des communautés villageoises riveraines, pour faciliter leur déplacement des campagnes pour la ville.

Pour ce fait, l'entreprise a disposé quatre (04) véhicules pouvant transporter une cinquantaine d'individus en moyenne, ceci est organisé de telle sorte que chaque véhicule a sa ligne quelle parcours en déposant les passagers dans les villages qui s'y trouvent, Cette relève sociale concerne surtout les populations dont les villages sont imprégnés dans le champ des cannes à sucre de SOSUCAM de telle sorte qu'ils sont privilégiés en cas de surnombre, elle se fait selon des horaires bien définit et intériorisées par les populations, à savoir 6h et 14h.

Photographie 1 : Activité de relève sociale



Source : enquête de terrain, 17 avril 2022

La photographie 1 présente les populations qui attendent la relève sociale de leurs villages respectifs, elle a été prise au petit stade de Nkoteng lieu du rassemblement habituel. Nous pouvons percevoir des individus en position d'attente, il s'agit de ceux qui attendent le véhicule qui va vers le village Simbane, tandis que le véhicule stationné porte en son sein les individus qui vont au groupement Ouassa ou aux villages environnants.

- **Construction des puits à motricité humaine**

La SOSUCAM a procédé à la construction des puits à motricité humaine pour résoudre le problème de pénurie en eaux dans certaines localités, car « la ressource en eau est

essentielle pour satisfaire les besoins de base, la santé, la production humaine, la préservation des écosystèmes, aussi bien que le développement économique et social en général »⁸².

- **Assistance aux personnes en détresse**

L'assistance aux personnes en détresse concerne uniquement le cas des familles endeuillées. En effet, lorsqu'une famille a perdu un des leurs, l'entreprise l'assiste financièrement et/ou matériellement notamment avec du sucre granulé ou en carreau. C'était le cas pour les obsèques du chef traditionnel de 3^e Degré du quartier Biloné, dont l'assistance matérielle de l'entreprise était deux cartons de sucre en carreau.

- **Préservation des espaces sacrés**

L'agro-alimentaire tient compte de la culture des populations riveraines dans l'élaboration de ses activités. Lors de l'activité d'extension des champs, la SOSUCAM tient compte des espaces sacrés qui sont entourés par des « Bambous de chine ».

La préservation des espaces sacrés contribue autant à la préservation de l'histoire et de l'identité des populations riveraines, car l'histoire permet de préserver l'identité des peuples.

- **L'annonce des épandages phytosanitaires aériens**

Avant les épandages aériens des produits phytosanitaires, l'entreprise l'annonce aux villageois de la zone d'épandage par l'intermédiaire de leurs chefferies, afin qu'ils prennent des mesures adéquates pour limiter les méfaits de cette activité. Pour ce fait, les précautions qui ont été mentionnées lors de nos entretiens sont : la couverture des puits d'eau pour éviter la pollution de celle-ci, évité par ailleurs de sécher les aliments comme le couscous et bien d'autres.

Sur le plan sanitaire, l'usine de Nkoteng dispose d'un centre de télémédecine en son sein. Les personnels de l'entreprise ont droits à une assurance santé qui est de 1001% pour les cadres et de 70% pour les agents de maitrises et les agents d'exécution et les membres de familles. Ce centre n'est pas seulement ouvert aux personnels de SOSUCAM, mais à l'ensemble de personnes vivant dans le périmètre sucrier. Cependant, pour les non employés sont consultés gratuitement mais ils doivent s'acquitter eux même de leur frais d'ordonnance.

⁸² Selon la résolution des Nations Unies adoptée lors de la session extraordinaire de Juin 1997

Par ailleurs, nous avons observé que la SOSUCAM s'est préoccupée de la santé des populations face à la pandémie Covid19 qui s'était propagée à travers la planète faisant de nombreuses victimes.

En effet, nous avons constaté au travers de notre enquête que les « mesures barrières » édictées par l'OMS pour lutter contre cette pandémie étaient mis en exergue par l'entreprise, nous avons observé des autocollants présentant ces mesures sur la plupart des babillards de l'usine de Nkoteng, dans l'économat, les places assises étaient subdivisées relativement au respect de la mesure de « distanciation », des réservoirs d'eau installés à l'entrée de l'usine et des bureaux pour permettre aux ouvriers et aux visiteurs de se laver les mains, c'est dans cette optique qu'un test Covid19 nous a été exigé avant d'obtenir la note d'autorisation qui nous a permis de mener nos entretiens au sein de l'entreprise.

Au-delà des mesures prises au sein de l'usine, l'entreprise a suscité le déploiement des ressources en appui aux autorités administratives et sanitaires, locales et nationales pour les actions de riposte. De manière à soutenir les autorités en 2020, la SOSUCAM a régulièrement fourni du matériel de lutte contre la pandémie, par le respect des mesures barrières : stations de lavage des mains, cartons de savon, l'eau de javel, des paires de gants, combinaison tivex, support de sensibilisation, gels hydro alcooliques ; l'entreprise a également travaillé avec d'autres entreprises dans la production et la mise à la disposition de gel hydro alcoolique pour soutenir les efforts des autorités.

Photographie 2 : kits de protection contre Covid19 acheté par SOSUCAM pour les populations de Nkoteng



Source : Enquête le 24/09/2022

La photographie ci-dessus nous présente le personnel sanitaire se SOSUCAM avec les kits de protection contre corona Virus, dons offerts par l'entreprise pour l'utilité des ouvriers et l'ensemble de la population.

3-2- Activités de la Fondation SOSUCAM

Fondation SOSUCAM est une structure rattachée à la SOSUCAM et implantée partout où les usines SOSUCAM se trouvent, à l'exemple de celles de Nkoteng et Mbandjock.

Celle-ci a pour objectif d'accompagner et/ou de renforcer les populations riveraines dans l'implémentation des projets, ceci concerne généralement les associations légalement appelés GIC, que la structure accompagne pour la facilitation de sa reconnaissance légale.

Par ailleurs, la structure forme les membres des associations pour le renforcement des capacités techniques, relativement aux Activités Génératrices de Revenu (AGR), conçus par les membres de ces associations.

3-2-1- Objectifs et moyens d'actions de fondation SOSUCAM

Contrairement à l'entreprise SOSUCAM, la structure Fondation SOSUCAM n'est pas une organisation à but lucratif. Leur ambition révélée est d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations environnantes de l'agro-alimentaire.

La Fondation a pour objectif notamment par le moyen des financements ciblés, de mener des actions sociales, solidaires et sanitaires destinées à :

- Renforcer les capacités de la société civile ;
- Contribuer à la réduction des inégalités locales ;
- Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus ;
- Appuyer l'émergence des projets communautaires visant l'amélioration des conditions de vie.

La Fondation se propose d'atteindre ces objectifs par la réalisation des missions suivantes :

- ✓ La planification, l'organisation et la mise en œuvre dans des domaines tels que la structure associative, le renforcement des capacités techniques des groupes, la professionnalisation, la santé et la culture ;

- ✓ Le choix, l'accompagnement, le financement et le suivi des projets de développement structurant pour les populations, visant à assurer aux bénéficiaires une autonomie financière et une meilleure sécurité alimentaire ;
- ✓ La prévention des situations d'exclusion sociale, la promotion de l'égalité de genres, et la contribution à la mise en place des structures sanitaires (accès à l'eau et à la santé, lutte contre le VIH SIDA et le Paludisme ...) et éducatives.

Suite à ces objectifs théorique, nos enquêtes de terrains nous ont permis de relever et de vérifier certains projets ayant bénéficiés de l'accompagnement de Fondation SOSUCAM, dans leurs incubations et leurs implémentations.

Photographie 3 : motorcycle offert au GIC AMABA par Fondation SOSUCAM



Source : enquête de terrain, mars 2022

Sur cette photographie, nous pouvons observer un motorcycle qui représente l'appui de la Fondation sosucam à un GIC dénommé « GIC AMABA », on peut voir par ailleurs des personnes autour de cet engin, les blancs représentent la fondation tandis que les noirs sont les membres du GIC AMABA.

▪ Projet de création d'un poulailler par le GIC « ensemble nous pouvons ».

Le GIC « ensemble nous pouvons » est une organisation essentiellement constituée des femmes, il fut créé à suite de la formation en saponification organisée par la Fondation dans le cadre des festivités de la journée internationale des droits des femmes de mars 2019.

Après avoir suivi des formations en structuration associative, le groupe a résolu de démarrer sa première initiative notamment l'activité d'élevage des poulets de chair.

Ce projet a vu le jour le mois de janvier 2020 avec l'arrivée d'une bande de 500 poulets de chair.

Photographie 4 : poulailler créé par le GIC « ensemble nous pouvons »



Source : Enquête de terrain, janvier 2022

Ces poulets du GIC « ensemble nous pouvons » financé par la Fondation SOSUCAM sont en pleine croissance, ces derniers ont une durée de trois mois et 10 jours.

Afin de renforcer son accompagnement des populations dans sa zone d'intervention, la Fondation SOSUCAM s'est ouverte en 2020 à l'accompagnement de projets innovants conçus par des GIC locaux ayant un impact socio-économique positif pour la population.

En définitive, ce chapitre consistait à faire une description commentée des activités de la SOSUCAM, en vue de cerner les activités dont les incidences socio-économiques et environnementales sont observables. Pour le faire il a paru judicieux de commencer par faire une présentation de l'entreprise, dans l'optique de faire une sociographie des activités de cette agro-alimentaire, celles-ci ont été regroupées en deux grandes catégories notamment les activités relatives à la production, la transformation de la canne à sucre et la commercialisation du sucre d'une part, et d'autres part, les activités relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise, dans la mesure où celle-ci est dotée d'un service RSE au sein du département du développement durable de l'entreprise et Fondation SOSUCAM qui est une structure rattachée à la SOSUCAM , ayant pour objectif d'accompagner et/ou de renforcer les populations riveraines dans l'implémentation des projets.

DEUXIÈME PARTIE :
EXTERNALITÉS DES ACTIVITÉS DE SOSUCAM ET INCIDENCES
DANS LA LOCALITÉ DE NKOTENG

La SOSUCAM est une entreprise agro-alimentaire, c'est-à-dire que son fonctionnement implique une avalanche d'activités qui vont de la production de la canne à sucre au moyen de l'agriculture et la transformation de celle-ci en sucre granulé ou en carreau au sein de l'usine. Si les populations riveraines et les ONG dénoncent les méfaits des activités de cette entreprise, cela permet de dire que les externalités des activités de SOSUCAM à Nkoteng sont considérables et susceptibles d'induire des mutations sociales, c'est pourquoi cette deuxième partie s'appesantit sur les externalités de SOSUCAM à Nkoteng. Elle est constituée de deux chapitres, le premier chapitre analyse les activités relatives à la RSE en termes de stratégie développée par l'entreprise pour l'atteinte de ses objectifs et les incidences de ces activités dans la localité. Il a pour titre : *Stratégie de la SOSUCAM et incidences socio-économiques et environnementales à Nkoteng*. Le deuxième chapitre de cette partie s'intitule : *Dynamiques sociales induites par les activités de SOSUCAM à Nkoteng*.

CHAPITRE 3 STRATEGIE DE LA SOSUCAM ET INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES A NKOTENG

Comme toute entreprise, la SOSUCAM a des objectifs qui la définissent et qui permettent une analyse et une compréhension de ses activités. Pour atteindre ses objectifs, l'entreprise est appelée à s'implanter dans un milieu social donné, et faire face, dans certains cas, à de nouvelles réalités sociales qu'elle ne saurait ignorer et prétendre atteindre ses objectifs. Il y'a de quoi se questionner sur les enjeux et les stratégies que développe une entreprise pour son implémentation, sa pérennisation et la réalisation de ses ambitions. C'est dans cet ordre d'idées que ce chapitre consistera à présenter d'une part, les enjeux et les stratégies développées par la SOSUCAM à Nkoteng en vue de réaliser ses objectifs financiers, et d'autre part, les incidences socio-économiques et environnementales des activités de l'agro-alimentaire dans cette localité.

1- ENJEUX DE LA SOSUCAM A NKOTENG

Les buts ou enjeux de l'entreprise sont définis en fonction du type d'entreprise, de ses activités et bien d'autres.

1-1- La SOSUCAM : une entreprise capitaliste.

Les enjeux et les activités de la SOSUCAM peuvent être définis et compris en fonction de l'idéologie capitaliste qu'elle épouse. Comme un interviewé nous l'a déclaré en parlant de la SOSUCAM « vous ne pouvez pas demander à une entreprise capitaliste de se comporter comme une entreprise socialiste du jour au lendemain. ».⁸³ Il paraît donc nécessaire d'exhiber les caractéristiques du capitalisme qu'adopte l'agro-alimentaire faisant qu'elle soit qualifiée d'entreprise capitaliste.

Quelques caractéristiques du capitalisme :

❖ Le capital comme centre d'intérêt

L'accumulation de richesse ou de capital par le travail productif est le but et le centre du capitalisme. Cela concerne à la fois aussi bien l'enrichissement individuel que des associations à but lucratif. Dans le capitalisme, le revenu des entrepreneurs, des investisseurs et des actionnaires ne provient pas d'un salaire. Il provient plutôt de la rentabilité de l'entreprise, c'est-à-dire du rendement qui subsiste une fois que toutes les obligations

⁸³ MENGOUNOU Gabriel, Secrétaire particulier du sous-préfet, interrogé le 18/03/2022

récurrentes payées, y compris les salaires des travailleurs et les actionnaires reçoivent des bénéfices à travers les titres de créance, obligations, intérêts, etc⁸⁴.

C'est le cas de la SOSUCAM qui est une entreprise à but lucratif et dont l'augmentation du capital passe par le travail de production, de transformation et de commercialisation de la canne à sucre, le but des actionnaires étant l'augmentation de la production du sucre, perceptible par le processus des extensions des champs de canne.

❖ **Création des classes socio-économiques spécifiques**

La société capitaliste est composée de la bourgeoisie (supérieure, moyenne, inférieure), du prolétariat et de la paysannerie. La haute bourgeoisie est celle qui contrôle les moyens de production, les médias, la terre, le secteur bancaire et financier. La bourgeoisie moyenne peut occuper des postes administratifs, professionnels et/ou intellectuels. La petite bourgeoisie désigne le secteur des petits artisans, des commerçants, des fonctionnaires et des salariés de bas rang. Le prolétariat constitue la classe ouvrière du secteur industriel (main-d'œuvre non qualifiée) et, enfin, la paysannerie, vouée à la production de la campagne.

La SOSUCAM contribue fortement à la subdivision de la société en classe en fonction des statuts professionnels, de la grille salariale, de la répartition des logements et la construction des écoles. Ainsi on peut observer la construction des logements sociaux en classe, notamment la construction d'une « cité des cadres » où seuls résident les cadres de l'entreprise, celle-ci est séparée de la « cité du personnel », on note en outre une construction hiérarchique des restaurants : un restaurant pour les cadres et un autre pour le personnel, de même, la construction des écoles obéit à cette logique, on peut observer une école pour les enfants des cadres située à la « cité des cadres » et une école pour les enfants du reste du personnel et des riverains de l'usine, situé au Camp Nanga aux encablures de la cité du personnel. C'est dans cette perspective que Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON⁸⁵, évoque le concept d'« inégalité de chance » lorsqu'il démontre l'inégalité d'accès à l'éducation comme étant une perpétuation de la classification sociale. Il explique que l'école reproduit les inégalités sociales à travers des méthodes et des contenus d'enseignements qui privilégient implicitement une forme de culture propre aux classes dominantes.

⁸⁴ <https://www.definition.360.com> (consulté le 24/09/2022 à 10h)

⁸⁵ Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *La reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, les Editions de Minuit, 1970.

De ce qui précède, l'on peut arriver à la conclusion selon laquelle SOSUCAM a pour enjeu majeur l'augmentation du capital. Cet enjeu majeur implique des enjeux ou des objectifs spécifiques notamment, favoriser une autosuffisance en sucre au sein de la CEMAC à travers l'optimisation de la production et de la compétitivité de l'industrie sucrière par des échanges de compétences technique, agricoles et managériales, ainsi que par l'amélioration de la connaissance des marchés.⁸⁶ Par ailleurs l'on continue en relevant des objectifs secondaires de l'agro-alimentaire dans une note signé par le DGA le 22 février 2021 intitulé politique qualité et sécurité des denrées alimentaires et affiché à l'entrée des services de la direction générale.

- **Assurer le respect des exigences qui s'impose à l'activité** par : l'identification des exigences légales, réglementaires et des attentes des parties intéressées pertinentes, la réalisation d'actions de mise en conformité et la mise en place d'un système de veille. Le respect des exigences clients pour toute livraison faite, un accompagnement des partenaires commerciaux dans la mise en conformité réglementaire à travers une procédure d'évaluation et de contrôle des activités externalisées. L'augmentation des compétences des collaborateurs, notamment en matière de sécurité des denrées alimentaires.
- **Développer de nouveaux marchés et améliorer la satisfaction des clients** par : l'amélioration de la gestion de la relation client y compris les activités après-vente, le développement du réseau professionnel et l'augmentation de la production de petits conditionnements, l'amélioration de la qualité du sucre en morceau, l'innovation et la distribution de nouveaux produits, notamment le sucre conditionné en papier kraft.
- **Réduire le coût de production et augmenter la rentabilité** : l'augmentation de la capacité de broyage, l'amélioration de l'approvisionnement des usines en canne, la diminution des pertes à l'usine.
- **Assurer avec l'ensemble de parties intéressées pertinentes une communication appropriée sur les objectifs et sur les actions** par : le maintien des procédures et des canaux de communication interne et externe pour la sensibilisation aux objectifs de l'entreprise, une collaboration active avec les cotraitants pour un partenariat mutuellement bénéfique, une communication régulière avec les autorités locales et nationales sur les problématiques liées à la filière.

⁸⁶ <https://www.emploi.com>

- **Pérenniser le système de management de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires et l'amélioration continue par :** le maintien de la certification ISO 9001 ; ISO 22000 et FSSC 22000 du système de management de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires et La préparation de la certification BONSUCRO.

De ce qui précède, nous pouvons retenir en bref, que les objectifs de la SOSUCAM tournent autour de la rentabilité financière, en considérant d'avantage les « parties prenantes directes » qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs financiers. Nous voulons relever par-là que même les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises sont des stratégies développées par l'entreprise pour bonifier son image en vue d'atteindre son objectif financier.

2- STRATEGIE DE LA SOSUCAM A NKOTENG

L'analyse des activités menées par SOSUCAM dans le cadre de la RSE, permet de les concevoir des stratégies mises sur pied par cette entreprise envue de bonifier son image et voiler les effets négatifs de ses activités, ceci dans le but d'atteindre ses objectifs financiers.

2.1 Explication de la notion de stratégie d'entreprise

Afin d'introduire la notion de stratégie, nous retenons la définition donnée par Harry Igor Ansoff en 1965⁸⁷. Selon lui, la stratégie correspond au « pilotage des modifications de relations du système entreprise avec son environnement » et s'appréhende par le « processus d'action favorisant la détermination des moyens permettant de guider une firme dans l'atteinte de ses objectifs ». Ansoff peut être considéré comme le père de la stratégie d'entreprise moderne, notamment grâce à sa grande contribution concernant la nécessité de relier la stratégie à la fois aux impératifs financiers et au marketing de la firme.

D'autres auteurs vont placer la stratégie comme servant à trouver les meilleures solutions pour l'allocation des ressources de l'entreprise. C'est ainsi que Mahé de Boislandelle (1998)⁸⁸ développe quatre idées principales, selon lesquelles « ce qui est stratégique revêt une dimension essentielle (cruciale) pour une organisation ; (...) il ne peut y avoir stratégie que si un problème d'allocation de ressources (financières, humaines, matérielles, etc.) est en cause ; (...) toute stratégie s'inscrit dans une anticipation de

⁸⁷ Harry ANSOFF, *Corporate Strategy*, Mc Graw Hill, 1965, Traduction française, Stratégie du développement de l'entreprise, Editions Hommes et techniques, 1968, nouvelle Edition 1984, p 287.

⁸⁸ Mahé de BOISLANDELLE, *Dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outils*, Paris, Economica, collections « techniques de gestion », 1998, p. 517.

réalisation de but(s) dans le temps (durée) ; (...) la stratégie concerne une réflexion sur des actions relatives à la relation entreprise / environnement ».

Pour atteindre son ambition financière, SOSUCAM développe des politiques RSE pour la préservation de son image, ce que LYES appelle « stratégie de légitimation » de l'entreprise, elle dit :

Les entreprises évoluent dans un environnement institutionnalisé ou elles sont confrontées à des exigences culturelles ou sociales qui les conduisent à adopter certaines pratiques, à conserver certaines apparences extérieures et à respecter certains critères pour accroître leur légitimité aux yeux de la société, soit dans le but de recueillir un soutien social ou tout simplement pour assurer leur survie.

Le comportement stratégique des entreprises en matière de RSE peut être très variable, depuis des comportements de refus ou d'évitement, jusqu'à des stratégies proactives ou de bouleversement, en passant par des comportements d'intégration partielle. Parmi les entreprises qui manifestent un intérêt pour la responsabilité sociale. Michel CAPRON distingue trois types de comportement en fonction du degré d'intégration de la RSE dans la stratégie globale :

Le premier type de comportement, la responsabilité sociétale est séparée de l'activité économique. Exemples : actions de sponsoring, marketing philanthropique, actions de mécénat... Ces initiatives n'ont aucun impact direct sur les décisions stratégiques de l'entreprise.

Le deuxième type de comportement peut être qualifié d'intégration faible. Les actions de l'entreprise sont faiblement reliées à la stratégie globale ou portent sur des activités marginales. Elles sont importantes pour de meilleures performances sociétales, mais ne modifient pas les axes stratégiques de l'entreprise. Exemples : utilisation prioritaire de papiers recyclés...

Dans le troisième type d'entreprises, les actions cherchent à faire entrer la dimension environnementale et sociale dans la stratégie de l'organisation et à peser sur la transformation de son système de management. Exemples : éco conception des produits...

De ce fait, il y'a lieu de se questionner sur les stratégies de SOSUCAM à Nkoteng, c'est ainsi que nous présenterons les activités RSE sus évoqués comme des stratégies mises sur pieds par l'agro-alimentaire en vue de l'aider à atteindre ses objectifs. Ceci s'inscrit dans

l'ordre d'idées de Georges BALANDIER⁸⁹ qui postule que la réalité n'est jamais ce qu'elle paraît être... donc les activités de responsabilité sociale de SOSUCAM ne sont pas réellement des actes de philanthropie ou de générosité, mais des stratégies lui permettant d'atteindre ses objectifs à court ou à long termes.

2.2 ACTIVITES STRATEGIQUES DE SOSUCAM

Certaines activités telles que : la création d'un service rse, le désenclavement des villages situés dans les champs de SOSUCAM, l'assistance aux personnes en détresse, sont analysés comme des stratégies mis sur pieds par cette entreprise.

2.2.1 Creation d'un service rse

Notre enquête menée au sein de l'agro-alimentaire nous a permis de découvrir qu'il existe en son sein, un service RSE. A priori la présence de ce service pourrait permettre de penser que les principes de RSE sont ancrés dans le système de ladite entreprise à savoir un engagement libre et volontaire à contribuer au développement de sa zone d'activité. Cependant, lors de nos entretiens avec le chargé de communication de ce service, nous avons appris que ce service a vu le jour suite aux enquêtes d'une ONG dénommé TFT (The Forest Trust), lorsqu'il déclarait que « le service RSE fut créé parce qu'une organisation était venue inspecter les relations de l'entreprise avec les ouvriers et la communauté riveraine ». Il précise par ailleurs, que c'est suite à cette inspection qu'il y'a eu une amélioration sur le transport de la population riveraine. Car les véhicules réservés pour leur transport des populations n'avaient pas de place assise, ceux-ci étaient donc transportés debout.

⁸⁹ Georges BALANDIER, *sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, Puf, 1971.

Photographie 5 : Aperçu des véhicules de SOSUCAM transportant les riverains



Source : enquête de terrain, mars 2022

Sur cette photographie, nous pouvons observer à l'extrême gauche, un véhicule n°51 de SOSUCAM transportant des personnes debout. Cette image avait été prise avant la mission d'inspection de l'ONG TFT, qui a abouti à la création d'un département RSE au sein de l'entreprise et l'amélioration des conditions de transport des riverains. C'est ainsi qu'on peut voir à l'extrême droit, l'intérieur d'un véhicule de SOSUCAM transportant des riverains assis, une photo de nos enquêtes de terrain.

Dès lors, s'il fallait assimiler la création du service RSE à l'engagement RSE, nous pourrions relever que les activités de responsabilité sociale de l'entreprise ne relèvent guère d'une pure volonté de ses actionnaires, mais d'une pression exercée sur l'entreprise par certaines parties prenantes, ce qui est d'ailleurs soutenu dans les travaux d'Edward FREEMAN⁹⁰ et Jeannette LEUMAKO NONGNI⁹¹.

C'est sur la base de deux enquêtes qualitatives menées au sein de la PHP respectivement en 2003 et 2013, que Jeannette LEUMAKO NONGNI identifie les améliorations de l'entreprise en ce qui est de sa politique RSE, elle déclare que ces améliorations émanent des pressions de plusieurs parties prenantes au détriment de la volonté délibérée de l'entreprise :

⁹⁰ Edward FREEMAN, *op. cit.*

⁹¹ Jeannette LEUMAKO NONGNI, *op. cit.*

Nous parvenons au constat que les actions de la PHP dans le domaine de la RSE découlent plus de la réaction à la pression des parties prenantes (ouvriers agricoles et populations locales), que d'un engagement volontaire délibéré de la direction. Toutefois, il est important de reconnaître que ces actions ont eu un impact appréciable sur le plan social et environnemental (amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ; amélioration des conditions de vie des populations ; limitation de la pollution de l'air, des sols et des eaux)⁹²

2.2.2 stratégie du désenclavement par sosucam

L'agroalimentaire procède au désenclavement des villages imprégnés dans les champs de canne à sucre, par la création des routes et l'entretien de celles-ci, ce désenclavement est introduit dans les activités socialement responsable de l'entreprise, vis-à-vis des populations riveraines. Cependant notre observation directe nous a permis de constater que ce désenclavement est davantage utile à l'entreprise qu'aux populations. Car en longueur de journée, le trafic sur ces routes est dominé par les véhicules de l'agro-alimentaire, ces routes permettent donc de faciliter le transport des ouvriers et des cannes à sucre après leur récolte, dans le but d'atteindre ses objectifs économiques et financiers.

2.2.3 L'assistance aux personnes en détresse

L'entreprise assiste de manière multiforme, les personnes en détresses autour d'elle. Cependant cette assistance concerne davantage les personnes qui ont une certaine relation avec l'entreprise, c'est-à-dire, les ouvriers ou les autorités locales. L'assistance dont nous avons observée lors de notre enquête, était celle de sa Majesté Tawani, ancien personnel de l'entreprise et autorité locale. Cette activité pourrait donc apparaître comme une stratégie qui consiste à courtiser les populations pour qu'elle trouve un intérêt de plus à travailler au sein de l'entreprise et d'y demeurer.

De ce qui précède, l'on peut constater que dans l'atteinte de ses objectifs, la SOSUCAM est engagée à mener des activités économiquement rentables et socialement acceptables, bien que cela puisse constituer une sorte de « management stratégique » s'il faut reprendre FREEMAN⁹³. Par ailleurs, ces activités présentent des incidences socio-économiques qui méritent d'être observées et analysées.

⁹² *Ibid*

⁹³ FREEMAN, *op ; cit.*

3- INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES DES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG

Les activités de SOSUCAM ont des repercussions sur la situation économique des populations de Nkoteng, celles-ci sont nécessaires dans l'analyse des dynamiques sociales impulsées par les activités de cette entreprise à Nkoteng.

3.1- Sociographie de la situation socio-économique de Nkoteng

Pour une sociographie de la situation économique de la localité de Nkoteng, nous avons trouvé judicieux de passer en revue des activités qui meublent l'aspect économique de cette localité. Dès lors, nous présenterons ces activités économiques sur la base du plan communal de développement de la Commune de Nkoteng.

3.1.1- Présentation des activités économiques de la localité de Nkoteng

Selon le plan communal de développement de commune de Nkoteng, la situation économique de la localité est essentiellement basée sur les activités commerciales, l'agriculture, le petit élevage pratiqué de façon traditionnelle, la chasse, la pêche, l'artisanat, l'exploitation artisanale des ressources et l'industrie.

❖ Les activités commerciales

Elles sont constituées essentiellement du petit commerce, vente des produits manufacturés, bars, restaurants, pièces détachées, vente de carburant, coiffeuses, menuisiers, quincailliers, etc.

❖ L'agriculture

Elle occupe plus de 90% de la population active. Étant une agriculture de subsistance, elle se concentre en particulier sur les cultures vivrières. Les autres spéculations (non moins importantes) sont le macabo, la banane plantain, le maïs et l'arachide, la patate douce, l'igname, et même les maraichers (tomate). Pour ce qui est des cultures de rente, on distingue le cacao, le palmier à huile, des fruitiers. Il est toutefois important de noter que les élites pratiquent une agriculture dite de « prestige ».

Deux types d'agriculture sont pratiqués dans la localité :

A) Agriculture mécanisée

Elle est pratiquée par la SOSUCAM, entreprise agro industrielle sucrière spécialisée dans la culture et la transformation de la canne à sucre. Cette entreprise met en œuvre toutes les techniques de l'agriculture moderne (mécanisation, traitement phytosanitaire aérien

intensif, moyens logistiques et de transport importants). Les plantations de la canne à sucre s'étendent sur une superficie de près de 12.000 hectares pour une production annuelle de près de 70.000 tonnes de sucre. Elle emploie 6.000 ouvriers et recrute régulièrement de nombreux travailleurs saisonniers. Il y a aussi des sous-produits tels que la mélasse, les écumes, la bagasse, etc.

B) Agriculture traditionnelle

Elle est pratiquée par la majeure partie de la population villageoise, avec les moyens technologiques rudimentaires. Elle est tournée vers l'autoconsommation, elles pratiquent des cultures pérennes, des cultures vivrières et des cultures maraichères.

Les principales cultures pérennes sont : le cacao, le café, le palmier à huile en pleine introduction dans l'arrondissement, avec déjà 30 hectares mis en place. La production actuelle du cacao oscille entre 25 et 30 tonnes, alors que celle du café avoisine les 07 tonnes. La majorité des exploitations ayant été abandonnées du fait des décès de leurs propriétaires, de l'exode rural ou de la ruée des jeunes vers les emplois à la SOSUCAM.

Pour les cultures vivrières, on rencontre le maïs, le sésame, la banane douce, la banane plantain, le manioc, le concombre, le macabo, igname, arachides, haricot, etc...

Les cultures maraichères sont pratiquées en saison sèche dans les marécages surtout dans les environs de la zone périurbaine de Nkoteng. On y rencontre tomate, légumes, choux, laitue, gombo, piment et pastèque.

Dans les vergers, on rencontre des orangers, mandariniers, avocatiers, safoutiers, pamplemoussiers, citronniers, manguiers, mandariniers, kolatiers....

✓ L'élevage :

Dans sa grande majorité, cette activité est pratiquée de manière traditionnelle et concerne les petits ruminants, les porcs et la volaille qui sont le plus souvent en divagation.

On rencontre des porcins, ovins, caprins, volaille.

✚ En élevage traditionnel, il a été dénombré :

✓ Ovins : 758

✓ Caprins : 2695

✓ Porcins : 6 258

✓ Volaille : 36 500

- ✓ Bovins : 11
- ✚ En élevage amélioré, il est dénombré :
- ✓ Porcins : 298
- ✓ Volaille : 2500. ⁹⁴

❖ La pêche

Elle est de type continental. Elle est pratiquée dans les multiples cours d'eau et marécages dont regorge la commune et dans le fleuve Sanaga. Elle reste très artisanale malgré les études faite pour la construction des centres de pêche sur le fleuve Sanaga.

Les rendements sont faibles ils atteignent le pic le plus élevé pendant la saison de pêche qui se situe pendant les mois de novembre et décembre, atteignant parfois 5 tonnes par mois. Les espèces de poissons les plus pêchées sont entre autres le tilapia du Nil, le poisson serpent (chana chana), le poisson à queue rouge et le capitaine d'eau douce

Il reste à déplorer le manque de structures de conservation du poisson pour la vente dans les villes voisines.

❖ La chasse

Au vu des nombreuses espèces dont regorge la forêt de Nkoteng, la chasse est faite de manière artisanale par les braconniers. Pour prendre les animaux, on procède de diverses manières : les pièges, utilisation des armes à feu modernes ou de fabrication artisanale, la chasse à courre, ... Parmi les espèces abattues, on citera entre autres :

- Des mammifères : buffles, grandes antilopes, hippopotames, des biches, chimpanzés, ...
- Des primates : gorilles, singes magistrats, chimpanzés, céphalophes à dos noir
- Des reptiles : serpents (vipère, boa...), lézards, pangolin géant, crocodiles, ...
- Des insectes : papillons, chenilles, criquets, etc...
- Des rongeurs : hérissons, rats palmistes, écureuils, ...
- Des oiseaux : perroquets, toucans, perdrix, pintades, ...

Notons que certaines espèces sont protégées et l'État met en œuvre beaucoup de moyens pour la lutte contre le braconnage.

⁹⁴ Plan Communal de Développement de la Commune de Nkoteng, Tome 1, P21.

❖ **L'artisanat**

Il reste traditionnel et pratiqué par une bonne frange de la population. Il est plus tourné vers la vannerie (fabrication des nasses, des nattes pour toitures de maisons, nattes de couchage ou de séchage de cacao), des mobiliers de maison en rotin, et la sculpture sur bois pour la fabrication des instruments de musique (balafons, tamtam, tambour ou des ustensiles de cuisine et des statuettes).

Les principales matières premières sont :

- Le rotin, une plante lianescente avec laquelle on fait des hottes servant au transport à dos (de femme) de produits des champs (vivres, bois de chauffe etc.), des chaises et autres accessoires.
- Le raphia qui permet de fabriquer des chaises aussi, mais surtout des lits, et même des jouets pour enfants.
- Le bois avec lesquels les artisans fabriquent les mortiers et pilons, les tam-tams, les balafons et d'autres choses encore.
- Enfin, le palmier à huile dont les feuilles servent à la fabrication des nattes qui pour certains tiennent lieu de tôles pour les habitations.

Cette activité reste traditionnelle et ne fait pas l'objet d'une exploitation commerciale soutenue.

❖ **L'exploitation artisanale des ressources**

L'exploitation forestière à Nkoteng se résume à une coupe artisanale du bois. Le bois coupé sert à des usages divers : le bois d'énergie, le bois d'œuvre et le bois de construction. Ici l'arbre appartient au propriétaire de la parcelle qui dispose du droit d'usufruit. Les arbres sont généralement vendus sur pied aux exploitants informels.

L'exploitation artisanale du sable quant à elle s'effectue dans les carrières continentales qu'on retrouve aux abords des rivières, du fleuve Sanaga et dans les zones marécageuses comme (Ebometende, Mvan). Les roches (pierres) sont concassées de manière traditionnelle et vendues sous forme de gravier.

❖ Industrie

Les activités industrielles de Nkoteng se concentrent autour de l'usine de fabrication de sucre et des produits dérivés de la SOSUCAM. À côté de cette grande entreprise, grâce au savoir-faire des populations rurales, il existe des activités de transformation artisanale des produits vivriers tels que le manioc mis sous forme de farine de couscous et de bâtons de manioc, et les noix de palme qui sont bouillies puis pressées afin d'extraire de l'huile de palme, tandis que les palmistes sont récupérés pour fabriquer l'huile de palmiste.

Toutefois notre enquête nous a permis de réaliser que l'activité industrielle de la SOSUCAM apparaît comme étant indispensable pour l'étude de la situation économique de la localité de Nkoteng, c'est dans ce sens que l'enquêté Gabriel MONGONOU⁹⁵ déclarait que « la ville de Nkoteng fonctionne au rythme de l'entreprise SOSUCAM, la preuve est que lorsque CAMSUCO avait fermé avant d'être racheté par SOSUCAM, la ville était morte... », Hélène⁹⁶ a renchérit cette idée en disant « quand CAMSUCO était parti, les gens souffraient au point où les femmes abandonnaient même leurs foyers ».

Nous pouvons expliquer l'incidence économique des activités de la SOSUCAM à Nkoteng à partir de ses salariés, de son investissement dans les projets de développement, du reversement du bail emphytéotique à la commune de Nkoteng et aux populations.

3.2 - Incidence économique de SOSUCAM à Nkoteng

Les activités de l'entreprise agro-alimentaire ont des effets observables sur l'aspect économique de la localité de Nkoteng. Cette influence économique s'explique à partir de la masse salariale de l'entreprise, qui est constituée d'une grande franche de la population de cette localité, qui s'adonne davantage au travail industriel au détriment de toute autre activité économique (commerce, artisanat, agriculture etc).

3.2.1- Le salariat de SOSUCAM et l'économie de Nkoteng

Si le salariat de la SOSUCAM est majoritairement constitué des habitants de Nkoteng, il paraît donc nécessaire d'observer et d'expliquer l'incidence du salariat de l'agro-alimentaire sur l'économie de Nkoteng, car d'après nos entretiens, il en ressort que la rémunération des ouvriers impacte fortement l'économie de la localité.

⁹⁵ Gabriel Mengounou, secrétaire particulier du sous-préfet, interrogé le 18/07/2022 à la sous-préfecture de Nkoteng.

⁹⁶ Hélène, résidente du quartier Doua, interrogé le 19/07/2022

❖ La rémunération

La caractéristique principale du travail salarié, c'est qu'il est accompagné d'un salaire. Celui-ci consiste en « des gains susceptibles d'être évalué en espèces et fixés soit par accord, soit par des dispositions réglementaires conventionnelles, qui sont dues en vertu d'un contrat de travail par un employeur à un travailleur, ... »⁹⁷ l'ouvrier qui offre sa force de travail ou des services, doit pouvoir jouir du salaire conséquent. Et ce salaire est défini selon la disposition du code camerounais du travail, soit par un accord entre les deux parties (employeur-employé) soit par les textes de lois, c'est ainsi que, les ouvriers de SOSUCAM qui travaillent au département de la culture sont payés à la tâche.

Dans le cas des ouvriers de l'agro-industrie de Nkoteng, les salaires émanent difficilement d'un gré à gré entre l'employeur et l'employé. A l'avis des ouvriers, les salaires sont définis par l'employeur. Mais lors de nos entretiens avec un responsable de la structure, il en ressort que les salaires sont une émanation de la convention collective nationale des entreprises agricoles et activités connexes. D'après cette convention, le salaire est payé d'après les catégories. Mais il peut évoluer au cas où l'ouvrier change d'échelon ; et le changement d'échelon se fait, selon cette même convention sur la base du mérite et de l'ancienneté. Ainsi, les salaires ne semblent être une décision ni de l'employeur, ni de l'employé ; mais de règlement en vigueur au Cameroun.

Le salariat de SOSUCAM pourrait aussi permettre à d'autres activités économiques d'être fructueuses dans la localité, notamment le commerce. On peut donc observer une forte mouvance commerciale autour de l'usine les jours de paies, « certains commerçants viennent même souvent de Yaoundé en période de paie des ouvriers SOSUCAM » Gabriel, une vendeuse de beignets du quartier Doua déclarait que son commerce est fructueux en période de campagne⁹⁸ (période active de l'entreprise où celle-ci compte un important nombre de salariés).

Cependant, le constat fait est que les salaires attribués aux ouvriers sont très bas, comparativement au travail, au besoin de l'ouvrier relativement au coût de vie, et à la possibilité d'engager une épargne pouvant servir à l'investissement.

Ici à la SOSUCAM seuls les gens qui travaillent dans l'usine ont beaucoup d'argent nous qui sommes au champ là ça ne va pas, l'argent est petit et on nous fait travailler

⁹⁷ Code du travail, Art61, A1.1.

⁹⁸ Hélène, résidente du quartier Doua, interrogée le 19/07/2022

*plus que l'argent qu'on nous donne. Regarde un peu, une personne travaille huit heures par jour et parfois plus. On se repose un jour dans la semaine et on nous paye 42000f le mois-là même c'est si tu n'as pas manqué le travail car au cas contraire on coupe encore ton argent. Imaginez pour nous qui travaillons au phytosanitaire, s'il faut respecter notre hygiène en achetant des boîtes de laits au quotidien, parce que nous absorbons des produits chimiques*⁹⁹. Nous l'avouait SAMOT.

C'est ainsi qu'Odile CHATAP pense que la politique salariale en vigueur dans les pays du tiers monde est une « politique de bas salaire. »¹⁰⁰ Cette politique de bas salaire en vigueur tire son origine de la période coloniale, qui était sous tendue par une logique d'exploitation des colonies par des métropoles, se perpétue après les décolonisations, et continu de s'imposer jusqu'à ce jour. Cette situation n'a pas changé du fait que les mastodontes agro-industriels comme SOSUCAM sont contrôlés par les expatriés animés par la même logique et par le désir d'accumuler sans un grand investissement dans les facteurs de production, mais aussi par le fait que les nouveaux États n'ont pas pu se libérer après les indépendances du joug colonial pour vivre une réelle indépendance. C'est dans cette optique que René DUMONT démontrait que l'indépendance n'est guère synonyme de décolonisation, du fait que les États africains post coloniaux avaient adoptés une posture d'assimilation au système colonial, en reproduisant les mêmes politiques mises en œuvre par les colons. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles Georges COURADE observait que « le phénomène des plantations coloniale n'a pas disparu, il s'est travestit, diversifié et reconstruit. »¹⁰¹ Pour lui, le Cameroun a choisi une option qui ne le libère pas de l'emprise de la colonisation perpétue la domination coloniale et ses tares ; parmi lesquelles la politique des bas salaires.

Cette politique de bas salaire, émanation coloniale semble être aujourd'hui encouragée par les législations camerounaises, et pratiquée par les acteurs substantiels de l'exploitation des terres de Nkoteng (SOSUCAM), qui en plus, surchargent les ouvriers et les obligent à travailler à des heures indues. Les législations camerounaises ont ainsi fermé les yeux non seulement sur les abus perpétrés par la SOSUCAM, mais aussi sur les réalités qu'il faille prendre en considération dans l'attribution du salaire, pour qu'il soit considéré comme décent ; en l'occurrence, le coût de vie, et la possibilité d'une épargne pour l'investissement.

⁹⁹ SAMOT, employé de SOSUCAM, interrogé le 16/03/2022 au quartier Camp Nanga

¹⁰⁰ Odile CHATAP, *Le travail salarié au Cameroun sous-mandat français (1922-1939)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Paris VII, 1976, p.65

¹⁰¹ Georges COURADE, op.cit.

- **Le coût de vie**

« Existe-t-il une liaison entre salaire et coût de vie ? »¹⁰² Telle est l'interrogation d'André PAGE dans un article intitulé la liaison salaire - coût de vie. D'une façon générale, il affirmera, les salaires ne sont pas définis en fonction du coût de vie, mais d'autres facteurs tels que la productivité, la marge de profit de l'entreprise, etc. Ainsi, la mise d'un accent particulier sur la relation entre salaire et coût de vie semble un peu dérangeante pour les employeurs, qui se situent dans une logique capitaliste.

Parlant du coût de vie à Nkoteng, il apparaît que l'agro-alimentaire participe à la baisse du coût de vie en ce qui concerne précisément les denrées alimentaires issues de l'agriculture. Vu que le transport des denrées des zones rurales vers la ville influe sur le prix de vente de celle-ci et que SOSUCAM permet de transporter gratuitement ces denrées au moyen de la « relève sociale. »

- **L'épargne et l'investissement**

Lorsqu'on observe les ouvriers de SOSUCAM, on est tout de suite frappé par l'état de dénuement dans lequel ils se trouvent, qui exprime la difficulté qu'ils ont à vivre décemment. Les indicateurs de difficulté élaborés par le dispositif européen SILC (Statistics on Income and living conditions)¹⁰³, sont plutôt très fameux, comparativement aux travailleurs de SOSUCAM à Nkoteng. Ceux-ci ont de sérieuses difficultés à joindre les deux bouts : difficulté à manger à sa faim, à avoir un logement au sol crépi et doté d'un WC interne, à envoyer les enfants à l'école, à effectuer des voyages pour rendre visite à la grande famille, surtout pour les ouvriers ressortissants du grand Nord. C'est dans cette logique que l'un d'eux nous déclarait que *« j'ai déjà fait neuf ans à Nkoteng sans aller rendre visite à ma famille au village, au point où mon frère aîné a dit qu'on ne me considère plus comme membre de la famille, j'ai même honte de rentrer définitivement parce qu'on me dira qu'en neuf ans je n'ai rien réalisé, alors que ceux qui sont au village ont progressés. »*

Pour atteindre ses objectifs, SOSUCAM a besoin d'une importante main d'œuvre. Cependant si les salaires des ouvriers sont favorables à l'investissement, l'agroalimentaire

¹⁰² Page André, « La liaison salaire coût de vie. » In : Revue économique, volume 4, n°1, 1953, PP.31-61, http://www.perse.fr/revues/home/prescript/article/reco_00035-2764_1953_num_4_1_406955, p.32.

¹⁰³ Dispositif européen SILC (Statistics on Income and Living conditions) met l'accent sur le fait de ne pas épargner, être soumis à un emprunt supérieur au tiers du salaire, les éléments du confort du logement tels : avoir une salle de bain et un WC interne.

serait en carence de mains d'œuvre surtout au département de la culture où l'on peut dénombrer le plus grand nombre d'ouvriers. Car une pléthore d'ouvriers démissionnerait pour suivre leurs investissements, dans la mesure où les conditions ne sont pas favorables, et l'exigence en matière de travail est largement au-dessus des salaires. D'après nos entretiens avec ces ouvriers de SOSUCAM, il ressort donc que la majorité continue de travailler au sein de l'entreprise parce qu'ils n'ont pas de choix, ils ne trouvent pas autres activités génératrices de revenus, COURAN¹⁰⁴ disait qu'il ne peut expliquer ce qui le motive à continuer de travailler dans cette entreprise, il assimile le travail au sein de SOSUCAM à un envoûtement parce que l'on peut y travailler sans avoir un rendement palpable et ne pas non plus démissionner. Cependant, quelques-uns des régions environnantes qui n'ont pas encore été aliéné par le travail et le système de SOSUCAM se décident de retourner chez eux sans hésiter. C'est le cas d'OYONO ancien coupeur de canne à sucre qui disait : *« je compte rentrer chez moi le mois prochain, car j'ai trouvé à Nkoteng le contraire de ce qu'on nous avait dit. Il n'y'a pas l'argent à Nkoteng comme il avait été dit. »*¹⁰⁵ Ces personnes doivent couper 12 lignes de 200 mètres de canne à sucre de lundi à samedi, pour 8 heures de travail par jour, avec des estomacs presque vide. Celui-ci n'a pas hésité de nous présenter ses bulletins de paie pour nous prouver que les salaires des coupeurs de canne de la SOSUCAM sont dérisoires.

Cependant, si l'investissement favorise la création des richesses et que les salaires des ouvriers de SOSUCAM permettaient à ceux qui veulent investir de le faire, cela pourrait impulser le développement économique de cette localité.

¹⁰⁴ COURAN, ouvrier SOSUCAM ressortissant du Nord Cameroun, interviewé le 16/03/2022.

¹⁰⁵ OYONO, ouvrier SOSUCAM ressortissant l'Est Cameroun, interviewé le 17/03/2022.

Photographie 6 : Bulletins de paies d'un coupeur de canne à sucre à SOSUCAM

BULLETIN DE PAIE SOSUCAM				
Noms bulletin et/ou numéro agricole		Section équipe: 2.12.18		
		Département: CULTURE		
IDN	NUMERO U.S.A.M	TALIE	GAIR	RETENUES
Total Net à payer				
Cotisations/jour:		Date entrée :		
Cotisations bulletin:		Date de sortie:		
Cotisations net versées :		Montant de la unique		
Date départ unique		C/c interne		

Source : enquête de terrain, mars 2022

Cette photographie nous présente trois bulletins de paies d'un manœuvre agricole de SOSUCAM, en service au département de la culture. Il s'agit précisément des bulletins des mois d'Avril, octobre et septembre 2020, avec les salaires respectifs (net à percevoir) de 43000fcfa, 19000cfa, 22000fcfa. L'on peut remarquer que le salaire le plus élevé ici est plutôt médiocre, pour favoriser l'équilibre vital d'un individu qui ne vit que de cette activité.

4- INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG

L'agroalimentaire est une industrie « très dépendante de la nature, elle a un lien étroit avec l'agriculture. Dans le monde, 37% des terres sont utilisées pour les cultures et 70% de l'eau. Au final ce secteur représente 24% des émissions de CO₂. »¹⁰⁶. Ces propos reflètent l'ampleur des incidences négatives de l'agro-alimentaire sur l'environnement.

Les exploitations agro-industrielles ont cette caractéristique qu'elles sont consommatrices de vastes surfaces et de main d'œuvre, mais aussi qu'elles sont productrices de nombreux dommages sur le plan environnemental, avec des conséquences socio-économiques indubitables. Ce sont des exploitations agricoles dont l'objectif reste encore la maximisation, la production pour l'accumulation du capital ; malgré les pressions exercées

¹⁰⁶ <http://www.bfmtv.com>, consulté le 17/11/2022 à 12h18

sur elles par les ONG. Pour atteindre cet objectif, elles font très souvent usages de nombreux produits chimiques, dont les effets sur l'environnement sont dévastateurs. Frédéric ZAHM et al en donnent plus d'amples précisions lorsqu'ils écrivent à ce sujet :

Le modèle agricole... qualifié de « productiviste », se traduit notamment par des systèmes de production agricole caractérisé par une consommation très importante d'intrants chimiques (produits phytosanitaires, engrais minéraux)... cette forme d'agriculture, en privilégiant croissance des rendements et performance technique, est responsable de nombreux impacts négatifs sur les ressources naturelles (atteintes sur la qualité et la ressource quantitative des eaux superficielles et profondes, pollution du sol ou de l'air, diminution forte de la biodiversité sauvage et domestique et homogénéisation des paysages.)¹⁰⁷

Les effets négatifs des agro-alimentaires sur l'environnement sont, selon ces auteurs, dus à l'épandage de fortes doses d'intrants chimiques, dont les conséquences sont la pollution des eaux, du sol et de l'air, de même que la diminution de la biodiversité. L'exploitation des terres fertiles de Nkoteng est accompagnée de l'ensemble de ces conséquences environnementales dont Frédéric ZAHM et al font description, et au-delà d'autres conséquences ici non mentionnées. Les investigations réalisées sur le terrain révèlent qu'il existe chez l'ensemble des acteurs en présence, la conscience des effets néfastes de l'agro-alimentaire sur l'environnement, et surtout sur les marques profondes laissées par ces effets sur les individus et les groupes sociaux.

❖ L'épuisement des sols

Elle s'explique par une exploitation abusive des terres, qui les dépouille des éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes. En effet, les populations locales ayant été expropriées de leurs terres, exploitent les galeries (petites superficies de savane non exploitée par l'agro-alimentaire) sans pratique de jachère, ce qui contribue à l'appauvrissement des sols de la localité. L'exploitation abusive des terres de la localité est donc corolaire de l'accaparement des terres en ce sens que, l'expropriation des populations de leurs terres coutumières a considérablement réduit les espaces mis en valeur par ces dernières. C'est ainsi que nous l'ont affirmé certains de nos répondants de la population locale : « nous n'avons plus de terres où cultiver, la SOSUCAM a tout pris, nous n'exploitons que les galeries qui sont près des cours d'eaux, généralement ce sont des espaces qui ne sont pas propices à la culture de la canne à sucre. » François OLAMA.

¹⁰⁷ Frédéric ZHAM et al, « De l'évolution de la durabilité en agriculture au reporting de la performance globale des exploitants agricoles à partir de la méthode IDEA », in Yvette Lazzari, pp. 57-80, P.58.

L'épuisement des terres peut en outre s'expliquer par l'épandage des produits tels que le « Roundup ». Lorsque le constat de l'épuisement des sols est fait, la tendance est de nourrir ces sols par des engrais et des pesticides, pour lui redonner sa fertilité. Or que la solution la plus propice pour la protection de la terre contre la dégradation, est l'utilisation de la jachère qui lui permet de se régénérer. Mais ces solutions ne semblent pas être l'apanage de ces populations du fait de la rareté des terres cultivables. L'utilisation de tous ces produits chimiques ont des conséquences parfois irréversibles sur la fertilité des terres, parce qu'ils accélèrent la dégradation de ces dernières. L'épandage des engrais et pesticides qui dégradent les sols est aussi et surtout dû au fait que l'agroalimentaire veut maximiser sa production, pour une plus grande accumulation du capital.

L'épuisement des sols a pour conséquences la sous production des sols, et même l'épuisement des petits cultivateurs, qui se surpassent pour obtenir le meilleur des petits espaces exploités, mais en vain, ce que Benjamin LISAN a soutenu en disant : « Malgré un travail pénible...le paysan n'obtient que de faibles rendements, à cause de la dégradation des sols.»¹⁰⁸

D'après Gabriel : les produits comme les herbicides les fongicides et autres que la SOSUCAM utilise impactent la nappe phréatique, en plus les épandages aériens brûlent même les herbes hors des champs de canne, ils détruisent les plantations et les arbres au point où cela a souvent suscité les plaintes venant des riverains. Imaginez-vous que les couverts forestiers soit tout détruits les terres seraient détruites et infertiles.

❖ Pollution atmosphérique et olfactive

« Les dix plus gros groupes agroalimentaires polluent davantage que la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande réunis. C'est le constat qu'a fait l'Oxfam dans son dernier rapport. Ces géants de l'agroalimentaire ont émis en 2012, 264 millions de tonnes de gaz à effet de serre. »¹⁰⁹ L'agroalimentaire peut être par conséquent considérée comme une énorme vectrice de pollution atmosphérique, comme si agro-industrie et dégradation de l'environnement allait de soi, car parlant de ce phénomène un enquêté nous disait qu'il est

¹⁰⁸ Benjamin LISAN, Amélioration de la fertilité des sols, www.HABITER-autrement.org/13.../AmélioratioFertilitéDesSols.pdf.p.2.

¹⁰⁹ Agro media, <https://www.agro-media.fr>. Consulté le 17/11/2022 à 12h35

évident que SOSUCAM dégrade l'environnement vu l'envergure de ses activités, cela va de soi¹¹⁰.

La pollution atmosphérique par SOSUCAM est réelle et observable à Nkoteng. L'agroalimentaire pollue l'atmosphère avec le rejet des fumées dans l'air. En effet, lorsque la canne à sucre est brûlée avant d'être coupée, elle rejette une importante quantité de fumée sur l'atmosphère et de déchets sur l'environnement, ainsi la pratique de la brûlure de champs avant récolte dégage dans l'air de la cendre des feuilles de cannes à sucre, ce qui peut entrer dans les yeux, salit les toitures des maisons, les habits des populations etc. C'est ce que nous avons observé le premier jour de nos enquêtes au stade du Lycée Bilingue de Nkoteng, lorsque l'entreprise brûlait le champ de canne à sucre, de même l'agroalimentaire éjecte de la fumée dans l'air lorsqu'elle brûle la bagasse et lorsque la chaudière de l'usine fonctionne lors de la transformation de la canne à sucre. Ceci conduit par ailleurs à une pollution olfactive, car une forte odeur se dégage aux encablures de l'usine lorsque la chaudière est en marche. AFANA disait à ces propos que :

*La pollution atmosphérique de SOSUCAM à Nkoteng est indéniable, les gaz qu'elle rejette dans l'atmosphère polluent l'air, en plus nous ne savons même pas quelle est la qualité de gaz qu'elle rejette dans l'air, parce que le degré de pollution dépend aussi de la qualité de gaz rejetée dans l'air. Lorsque vous vous rendez à l'usine quand les machines sont en fonction, vous êtes accueilli à distance par une odeur je sais que vous l'aviez humé si vous y étiez déjà, c'est une preuve concrète de la pollution de l'air par cette entreprise.*¹¹¹

A ceci s'ajoute la pollution sonore (ensemble de bruits que produit l'entreprise lorsqu'elle mène ses activités) qui peut être considéré comme une forme de pollution de l'air, cela ne laisse pas les riverains indifférents, elle a des conséquences sur leurs santé biologiques et psychologiques. « Le bruit peut tout d'abord, avoir un effet sur l'audition :soit une fatigue auditive qui est déficit provisoire de l'audition et qui se manifeste à partir de bruits de 74 à 80 dB, soit un effet de masque (le bruit empêchant l'audition de conversations ou de signaux de dangers et contribuant à un certain « isolement »), soit une perte d'audition définitive(...) le bruit peut aussi avoir d'autres effets sur la santé, notamment sur le système cardio-vasculaire, sur le système digestif, ou sur le psychisme, etc.»¹¹²

En outre, l'entreprise pollue l'air avec la poussière par le trafic quotidien de ses véhicules, ce qui salit les murs des maisons, cause des maladies telles que la grippe, le rhume,

¹¹⁰ Gabriel MENGONOU, SP du sous-préfet de Nkoteng interviewé le 18/07/2022

¹¹¹ AFANA, interrogé le 18/07/2022 à la mairie de Nkoteng.

¹¹² Jacques VERNIER, *L'Environnement*, Paris, presses universitaires de France, 1992.

la bronchite... À ce sujet, un enquêté du quartier Camp Martin disait que : « les voitures de SOSUCAM nous font souffrir ici avec la poussière, comme vous pouvez le voir, c'est encore pire en saison sèche. »¹¹³

❖ Pollution des eaux et perte de la biodiversité aquatique

Nos enquêtes nous ont permis d'observer que la SOSUCAM pollue les eaux à travers ses activités, cette pollution se fait par les produits utilisés dans les usines pour la transformation que par les méthodes culturales. Dans le but de nous expliquer la teneur de la pollution des eaux par SOSUCAM, le chef du village Mvan nous tenait ces propos : « nous n'avons plus d'eau potable, SOSUCAM pollue tous nos cours d'eau. » En effet, l'agroalimentaire pollue les cours d'eaux par l'épandage aérien des produits phytosanitaires, l'utilisation des engrais, des herbicides et des pesticides contamine la nappe phréatique par lixiviation. MENGONOU Gabriel suivait cette vanne lorsqu'il tenait ces propos : « Je ne sais pas si en venant de Yaoundé vous aviez humé une odeur nauséabonde à l'entrée de la Ville ... c'est une rivière dans laquelle SOSUCAM déverse les déchets. »

Les puits d'eaux n'en sont pas épargnés, c'est pourquoi le responsable de la communication du service RSE nous disait qu'« avant l'épandage aérien des produits, nous le prévenons aux populations pour qu'elles couvrent les puits d'eaux etc. » Ces propos laissent donc comprendre que cette activité pourrait éventuellement polluer les puits aux cas où les populations oublient de couvrir les puits ou dans le cas où l'entreprise aurait omise de transmettre l'information.

Par ailleurs, les effluents de l'usine SOSUCAM polluent les cours d'eaux, ce qui pourrait conduire à la perte de la biodiversité aquatique, parlant de l'impact des effluents de la SOSUCAM sur la distribution des mollusques, Innocent TAKOUGANG et al, disent que

Les mollusques sont capables d'estivation lorsque les conditions environnementales deviennent défavorables, par exemple quand les rivières s'assèchent ou après un changement important dans la composition chimique générale de l'eau. Leur absence dans les sites (...) peut être interprétée comme une dégradation excessive de la qualité de l'environnement rendant leur suivi temporairement impossible. La dégradation de la qualité de l'eau et l'appauvrissement de la faune malacologique... ¹¹⁴

¹¹³ Cyril, interviewé le 12/04/2022 au Camp Martin

¹¹⁴ Innocent TAKOUGANG, Paul-Bernard TCHOUNWOU, Philippe BARBAZAN, « Impact des effluents d'un complexe agro-industriel sucrier sur la distribution des mollusques dulçaquicoles à Mbandjock (Cameroun), Cahier santé, 1993 ; 3 : 178-82 ([http : horizon documentation.ird.fr.](http://horizon.documentation.ird.fr))

C'est dans la même vanne que sa Majesté NGONO déclarait que : « Nos rivières n'ont plus de poissons à cause de la pollution des eaux par SOSUCAM. »¹¹⁵

D'après nos enquêtes, cette pollution des eaux a des répercussions négatives sur les populations notamment, la baisse du niveau de vie et la détérioration de la santé des individus.

La réduction du niveau de vie de plusieurs individus notamment les pêcheurs et leurs familles, est dû au fait qu'ils connaissent une baisse considérable de leurs sources de revenu, cela influence par ricochet les revendeurs de poissons et les restaurateurs, les consommateurs subissent quant à eux, la flambée du prix cette denrée.

L'acidification des eaux des rivières de la localité et même du fleuve Sanaga infecte les poissons qui sont consommés par la population, ce qui en retour détériore la santé de ces populations, un enquêté nous le disait comme une révélation qu'il aurait découvert d'un biochimiste en service à SOSUCAM en ces termes : « la consommation des poissons intoxiqués de la Sanaga produit ce que l'on appelle le poison lent chez les hommes, car la consommation de ces poissons permet d'accumuler les produits toxiques dans les organismes ce qui produit plus tard des maladies qui peuvent conduire à la mort. »¹¹⁶

❖ Déforestation et perte de la biodiversité forestière

D'après le rapport de la FAO sur « l'évaluation des ressources forestières mondiales 2015 », 80% de la déforestation est due à l'agriculture dont l'agriculture commerciale ou industrielle représenterait 45 à 50% de cette déforestation¹¹⁷.

D'après nos enquêtes, l'agriculture dont pratique la SOSUCAM pour la récolte de la canne à sucre, provoque une déforestation considérable et la perte de la biodiversité forestière.

En effet, pour produire une importante quantité de canne à sucre au moyen de l'agriculture, SOSUCAM est appelée à dévaster la savane, et d'après les propos de monsieur AFANA, l'entreprise ne se limite pas à la savane, « elle grignote même les galeries, les galeries qui sont les espaces forestiers intermédiaires entre la savane et les cours d'eaux, il n'existe même plus de galeries dans certains villages. »¹¹⁸

¹¹⁵ NGONO, Chef du Village Mvan.

¹¹⁶ Anonyme

¹¹⁷ <https://youmatter.world>

¹¹⁸ AFANA, Agent Communal en service au sein de la cellule de l'hygiène et environnement, interviewé le 21/07/2022.

En outre, l'exploitation des savanes par SOSUCAM, conduit les agriculteurs locaux à se contenter de l'exploitation des galeries ce qui favorise davantage la déforestation et les changements climatiques qu'elle induit. A ce sujet, Monsieur AFANA disait :

*Je pense que les activités de SOSUCAM sont en grande partie à l'origine du changement climatique qu'on vit à Nkoteng, nous subissons par exemple les phénomènes de gros vent ici, ce qu'on ne connaissait pas avant, assurément parce que les massifs forestiers qui freinaient ces vents sont détruits.*¹¹⁹

Toutefois, « les forêts jouent pourtant un rôle fondamental de puits de carbone naturels, essentiels pour atténuer le changement climatique. Leur destruction libère une grande quantité de CO₂, principal gaz à effet de serre contribuant au dérèglement du climat, lui-même affectant à son tour les écosystèmes et limitant leur capacité à stocker du carbone, dans un cercle vicieux de rétroaction négative. »¹²⁰

L'exploitation de la savane et/ou la déforestation des « galeries » aboutit à la perte de la biodiversité forestière. Parlant de la disparition de la faune NTSAMA révélait qu' « il n'y a plus d'animaux forestiers dans ce village à cause de SOSUCAM. »¹²¹ Et d'après OLAMA François : « Les bêtes se sont éloignées du village, la chasse n'existe plus ici, à cause de la création des champs de SOSUCAM. Même les oiseaux sont touchés parce que nous trouvons souvent les cadavres des oiseaux dans une rivière non loin d'ici, où l'entreprise déverse ses produits chimiques. »

❖ Les changements climatiques

D'après une note de synthèse du Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) présentée lors de la conférence sur le climat tenue à Glasgow (COP 26), il est dit que : « Le secteur agricole émet une grande quantité de gaz à effet de serre (GES) : on estime que les systèmes agro-alimentaires produisent entre 21 et 37 pour cent du total des émissions mondiales. »¹²² De ce fait, nous avons observé que les activités de l'agro-alimentaire SOSUCAM émettent une quantité considérable de gaz à effet de serre, au moyen de ses multiples engins, ce qui provoque le changement climatique selon certains de nos répondants.

En plus, la pollution atmosphérique et la déforestation occasionnées par la SOSUCAM, sont indexés par plusieurs de nos répondants comme étant les causes du

¹¹⁹ ibid

¹²⁰ Planète urgence, volontariat et développement, 10 Mai 2021 (<https://planete-urgence.org>)

¹²¹ NTSAMA, habitant du village Ebometende

¹²² <https://www.fao.org>. Consulté le 21/11/2022 à 09h30

changement climatique à Nkoteng, c'est à ces propos qu'ESSANGA disait que : « on ne connaît plus réellement, comment fonctionne la climatologie, parce que les fumées que rejette SOSUCAM, détruisent la couche d'ozone, ce qui aboutit au changement climatique et ce changement climatique perturbe les agriculteurs parce qu'au moment des pluies, il font face au soleil et vice versa .»

Toutefois, les externalités négatives des activités de l'entreprise SOSUCAM ont des repercussions sur les populations riveraines, elles provoquent des dynamiques sociales et/ou des changements des modes de vie des populations.

CHAPITRE 4 DYNAMIQUES SOCIALES INDUITES PAR LES ACTIVITES DE LA SOSUCAM A NKOTENG

Comme tout type d'entreprise, les entreprises agro-alimentaires sont créées pour réaliser des enjeux et atteindre des objectifs bien définis a priori par ses actionnaires comme nous l'avons présenté au chapitre précédent, toutefois, resté focalisé sur les objectifs financiers de l'entreprise pourrait conduire à minimiser son incidence sur les populations environnantes et/ou les dynamiques sociales qu'elle engendre, c'est ainsi que la théorie des parties prenantes permet de considérer ces populations comme partie prenante de l'entreprise, dans la mesure où celle-ci pourrait être influencées par le management et les activités de l'entreprise. Ainsi, l'on pourrait se questionner dans ce cas de figure, sur les incidences de la SOSUCAM à Nkoteng, c'est dans cette perspective que nous allons présenter dans ce chapitre, les dynamiques sociales induites par la SOSUCAM à Nkoteng, et la contribution de l'État du Cameroun, qui encourage les activités de SOSUCAM qui sont à la base des dynamiques sociales induites par cette entreprise.

1- LES FORMES DE DYNAMIQUES SOCIALES INDUITES PAR LES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG

Les activités menées par la SOSUCAM à Nkoteng ne laissent guère l'environnement social statique, d'où la nécessité de rechercher les formes de mutations sociales provoquées par cette entreprise dans la localité. C'est ainsi que, dans cette sous partie nous voulons nous atteler à décrire et analyser les dynamiques sociales induites par SOSUCAM en vue d'évaluer la responsabilité sociale de cette agro-alimentaire.

1.1 Transformation structurelle et organisationnelle dans la localité

Nous décrirons dans cette sous parties les dynamiques structurelles impulsées par la présence de la SOSUCAM à Nkoteng, notamment la modification notoire de la densité de la population, au travers des migrations et des incidences qui en découlent.

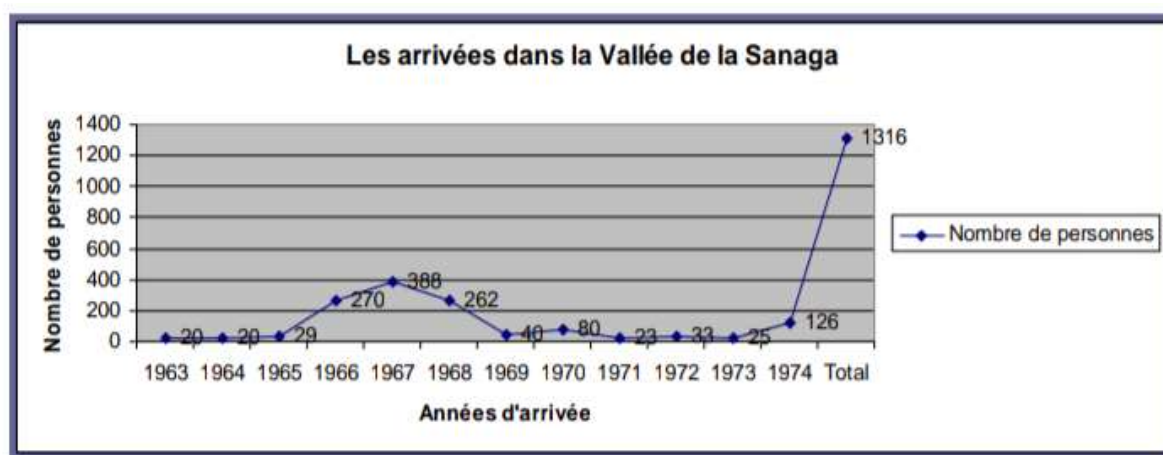
❖ Les migrations

Selon le Plan Communal de Développement de la commune (PCD) de Nkoteng, plus de la moitié des habitants de cette localité est constituée des allogènes d'origine camerounaise et étrangère. Donc, cette catégorie est devenue plus nombreuse que la population autochtone, cet afflux migratoire « *a été favorisée par la position géographique qui fait de Nkoteng, une*

ville de transit(...) Cette présence a été accélérée depuis 1975 avec la création du complexe agro industriel qui a attiré une main d'œuvre importante »¹²³, c'est dans cette vanne qu'Yves ZOA ZOA écrivait que : « Les toutes premières arrivées des migrants dans la vallée de la Sanaga remontent en 1963, date à laquelle l'État du Cameroun octroi par un décret une concession de 10.000 hectares de terres à la société sucrière du Cameroun(...). Cette activité grande dévoreuse de main-d'œuvre indigène et qualifiée amène l'Etat du Cameroun à déplacer les populations des zones surpeuplées des pays tupuri, massa, moudang, guiziga vers celles qui le sont moins à l'instar des pays Ehan, Vutés, yezoum etc. résolvant de manière concomitante les problèmes des inégalités démographiques qui sont l'apanage du territoire national. »¹²⁴

Nos enquêtes nous ont permis d'approuver que la présence de la SOSUCAM est le principal facteur explicatif des migrations à Nkoteng car la grande partie de nos enquêtés allogènes expliquent leurs raisons d'être à Nkoteng par l'attraction de l'agro-alimentaire, ce qui se décrit à partir du graphique ci-dessous :

Graphique 2 : Evolution de la démographie autour du site sucrier



Source : « les migrations autour des agro-industries et évolution socio-spatiale des sociétés paysannes locales dans le Cameroun central » Yves ZOA ZOA, 2008.

Ce graphique nous présente la croissance démographique autour des sites sucriers (Mbandjock et Nkoteng) à partir d'une courbe, nous pouvons constater que la courbe s'élève

¹²³ Plan Communal de Développement de commune de Nkoteng, Tome 1, p 19

¹²⁴ Yves ZOA ZOA, « Migrations autour des agro-industries et évolution socio-spatiale des sociétés paysannes locales dans le Cameroun central. » RIUESS 2008- 8^e Rencontre internationale du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Barcelone : Espagne, 2008. ([http : //www.socioeco.org](http://www.socioeco.org), consulté le 21/11/2022 à 19h00)

jusqu'à 388 à partir de l'année 1965 date de l'implémentation de SOSUCAM à Mbandjock, le pic de la courbe va encore considérablement s'élever jusqu'à 1316 personnes en 1974 à la veille de la création de CAMSUCO à Nkoteng.

Par ailleurs, une dynamique est observée autour de l'installation des allogènes dans la localité, contrairement à ce que postule le PDC, les populations allogènes ne se trouvent plus uniquement dans le centre urbain de la localité, nous avons observés plusieurs allogènes installés dans les villages Wassa et Simbane, à la recherche des terres pour l'activité agricole, bien qu'étant autrefois ouvriers de la SOSUCAM. Toutefois, Ces migrations ont favorisé l'hybridation permanente de la population de Nkoteng. En effet, plusieurs allogènes n'exercent plus au sein de l'entreprise et ne retournent non plus dans leurs territoires d'origine, toutefois on ne les retrouve plus uniquement au centre urbain de la localité, mais d'ores et déjà dans les zones rurales reculées à la recherche des terres cultivables, ceci permet d'expliquer que cette coexistence multi -ethnique ne dépend plus que de la présence de l'entreprise bien qu'il soit le premier facteur explicatif de ce phénomène.

❖ **Le surpeuplement de la localité de Nkoteng**

« Le surpeuplement ou la surpopulation se définit comme un excès de population par rapport à des ressources disponibles, ou par rapport à des normes (logement, classes). »¹²⁵

« La commune de Nkoteng compte environ 22 575 habitants pour une superficie de 2250 Km², soit une densité de 1003 hbts/Km². »¹²⁶

Nous avons vu que la présence de la SOSUCAM a accrue le phénomène de migration, celui-ci a aboutie au surpeuplement dans la mesure où la ressource foncière disponible est insuffisante pour la population agricultrice de la localité, suite à l'accaparement d'une importante superficie agricole par l'agro-alimentaire, en plus l'agriculture à Nkoteng n'est plus que l'apanage des autochtones, plusieurs allogènes venus pour l'activité industrielle s'y sont convertis.

D'après Thomas MALTHUS¹²⁷, la surpopulation conduit à la réduction des ressources naturelles et aboutit à la famine, car selon lui il y'a une asymétrie entre la croissance démographique et la croissance de production de ressources. La représentation mathématique de Thomas MALTHUS est simple : alors que la population augmente de manière géométrique

¹²⁵ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr> consulté le 22/11/2022 à 19h25

¹²⁶ PCD, *op, cit*, p18

¹²⁷ Thomas MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, Hachette livre, 2^e 1889

(1 ; 2 ; 4 ; 8 ; 16 ; ...), les ressources n'augmentent que de façon arithmétique (1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; ...). Plus les années passent donc, et plus l'écart sera grand entre la démographie et le stock de ressources. Ainsi, s'il n'y a pas de guerre d'épidémie ou d'autre événement pouvant réduire la population, il en résultera nécessairement une famine qui pourrait durer jusqu'à ce que le niveau de population redescende en dessous des ressources disponibles.

1.2 Les conflits sociaux

- **Les litiges fonciers**

L'insuffisance des ressources foncières crée des litiges fonciers dans certains villages et hameaux imprégnés dans les champs de la SOSUCAM.

Les populations des villages riverains se tiraillent à cause des terres indispensables pour leurs activités agricoles. En effet, les populations locales sont permises d'exploiter les espaces non exploités par l'entreprise. Cependant les membres de cette population veulent s'approprier des espaces par la mise en valeur de celle-ci, empêchant aux autres d'y exploiter aussi, une idée qui n'est pas communément admise par tous. C'est ainsi que Sa Majesté TSALA le chef du village Ebometende déclarait que : « *Bien que les terres ne nous appartiennent pas, nous continuons de régler des litiges fonciers ici au quotidien.* »¹²⁸

Les litiges fonciers qui opposent les villages Messeng, Wassa et la SOSUCAM ont été observé. En effet, lors de notre entretien avec le chef du village Messeng autour des modalités du bail emphytéotique que reverse l'entreprise aux communautés, Sa Majesté BLUP nous disait que : « *SOSUCAM ne reverse aucun bail emphytéotique à notre village pourtant elle exploite mes 50 hectares de terre, je suis sur le point de la conduire en justice, je recherche encore un Avocat efficace pour cela.* »¹²⁹ D'après nos entretiens avec monsieur ENGADI, cette déclaration de Sa Majesté BLUP est fondée parce qu'après des investigations profondes, il a été constaté que les terres du village Messeng avaient été mentionnées comme appartenant au groupement Wassa, dans la signature du contrat de bail emphytéotique.

Au Cameroun, les conflits fonciers sont récurrents. À chaque épisode sa nouvelle réalité. Ces conflits, de la base au sommet, impliquent aussi bien, à divers niveaux, les membres d'une famille, les familles d'une même collectivité locale, parfois des communautés

¹²⁸ Tsala, chef du village Ebometende.

¹²⁹ Blup, chef du village Ebometende

tribales entre elles, et plus fréquemment, des communautés tribales contre l'État et des agro-industries.

Dans la Haute Sanaga au Cameroun, à près de 200 kilomètres de Yaoundé, les conflits fonciers entre l'industriel SOSUCAM et les populations villageoises remontent à son installation dans le pays, en 1965. La région est en conflit avec l'agro-alimentaire, qu'elle accuse d'avoir accaparé des milliers d'hectares de terres situés au-delà du domaine privé de l'État.

SOSUCAM a pris toute nos terres pour planter la canne à sucre. Regardez là où se trouvent nos maisons, et à quelle distance se trouve les premières lignes de canne. Vous comprendrez qu'on n'a plus rien la société a seulement laissé à quelques rares endroits, des petites galeries qui sont des zones tampons entre leurs champs et la route. Et à l'intérieur de ces galeries, on ne peut rien de bon. On est obligé d'aller très loin, parfois à plus de dix kilomètres de nos habitations, pour espérer trouver un peu de terres arables. Ou alors, monter au sommet des collines pour aller faire des champs. Et même là-bas sur les collines, on rencontre des bœufs qui détruisent nos plantations. Le déclarait Priscille ETO'O, l'épouse du chef de village d'Ebometende en larme lorsqu'elle livre ce témoignage.

En effet, le village Ebometende est situé en plein cœur des plantations de cannes à sucre de la SOSUCAM. Faute d'espaces disponibles cultivables à proximité des villages, les populations sont amenées à parcourir des dizaines de kilomètres au milieu de cet océan de feuilles vertes de cannes avant d'espérer trouver un lopin de terre. *« J'ai presque 70 ans. Pensez-vous que j'ai encore suffisamment de force pour faire 11 kilomètres à pieds pour aller au champ ? Non ! Je ne peux plus. Ma force est finie, voilà pourquoi je meurs de faim ici, puisque l'État a laissé SOSUCAM nous spolier »*¹³⁰, s'indigne Eugene ATANGANA.

¹³⁰ Eugène Atangana, habitant du village Ebometende, interviewé le 10/05/2022

Photographie 7: Image d'un champ SOSUCAM près des maisons d'habitation



Source : Enquête de terrain

Cette image nous démontre le rapprochement des champs de cannes avec les maisons d'habitation, ainsi, les produits pulvérisés et les brûlures de ces champs sont souvent très nocifs pour ces habitants.

En effet, le village Ebometende est l'un des villages situés au cœur des plantations de canne à sucre de SOSUCAM. Aux quatre coins, les habitations sont encerclées par des tiges de canne. Le village qui respire le parfum de feuilles de cannes est « brûlé » à chaque saison de coupe, par la chaleur caniculaire qui se dégage des opérations sur brûlis menées par l'industriel pour faciliter la coupe manuelle et le ramassage de la canne.

- **Les grognes ouvrières**

La régularité des grèves ouvrières est notoire à Nkoteng. D'après nos entretiens nous avons recensé quatre mouvements d'humeurs manifestés par les ouvriers de SOSUCAM depuis l'implémentation de l'entreprise à Nkoteng, notamment la grève de 2003 due au fait que les ouvriers voulaient les contrats à durée indéterminées ; la grève de 2008 consistait aux réclamations des emplois stables par les autochtones ; celle de 2018 était relative à un mauvais comportement d'un encadreur du service de la culture vis-à-vis des ouvriers et enfin la grève de 2022 dont la raison d'être était la demande d'explication à un ensemble d'ouvriers d'une équipe du service de la culture, avec pour raison : l'absentéisme et la mauvaise coupe de la canne à sucre.

« Les grèves sont récurrentes à SOSUCAM, actuellement j'ai même appris que ce sont les chauffeurs qui préparent leur grève (...) Les ouvriers de SOSUCAM grèvent généralement parce qu'ils réclament leurs droits ou leurs argents »¹³¹le déclarait BELINGA.

Parlant des grèves à SOSUCAM, le secrétaire du sous-préfet de Nkoteng quant à lui déclarait que « la plupart des grèves faites par les ouvriers de SOSUCAM ne respectent pas les logiques d'une grève. Plusieurs ignorent les raisons pour lesquelles ils grèvent, ils avancent un peu comme les moutons. »

Dès lors, nous pouvons décrire les dynamiques sociales impulsées par les incidences des activités de SOSUCAM sur le fonctionnement de la localité :

➤ **Au plan économique**

Nous parlerons davantage de la grève de 2022 qui dura onze (11) jours. Notre arrivée dans la localité au lendemain de la fin de cette grogne, nous a permis d'observer les empreintes de ladite grève.

Pendant les mouvements d'humeurs des ouvriers de SOSUCAM, l'entreprise arrête de fonctionner, alors que l'activité industrielle représente le pilier du secteur économique de la localité. Pendant ces temps, même les agriculteurs ne vont pas dans les champs. En effet les grévistes bloquent la route principale qui mène à l'usine, celle qu'emprunte plusieurs agriculteurs au quotidien pour se rendre dans leurs champs respectifs. Un enquêté faisait cette déclaration après un grand soupir d'indignation : toutes les activités *sont paralysées à Nkoteng pendant les grèves, aucun ouvrier ne peut aller travailler de peur d'être molesté, même les agriculteurs ont peurs d'aller dans les champs de peur d'être confondu aux ouvriers et tomber sous les coups des grévistes qui sont souvent très violents.* »¹³²

Par ailleurs, l'activité commerciale est paralysée par l'arrêt de la « relève sociale », activité qui consiste à transporter les populations (y compris les commerçants) de certains villages vers le centre urbain et vice versa. Par conséquent, l'on assiste à une flambée des prix des denrées agricoles dans la ville.

➤ **Sur le plan administratif**

Les autorités administratives locales étaient tous préoccupés et mobilisés pour l'apaisement des tensions et la résolution de cette grève dans le but de rétablir la paix dans la

¹³¹ Belinga, ancien ouvrier de SOSUCAM, interviewé au quartier Camp Martin le 17/03/2022.

¹³² BAKO, habitant de Nkoteng, interviewé le 12/05/2022

localité. Car la présence des forces armées n'avait pas apaisé les tensions, tout au contraire les violences s'amplifiaient au jour le jour avec les jets de pierres des grévistes sur les hommes en tenue. Selon plusieurs riverains, « *les tensions étaient intenses au point où, il y'avait une bale perdue des forces armées qui avait atteint le fils de mon voisin à la tête, une chance qu'il avait été évacué à Yaoundé pour les soins.* »¹³³ Pour AFANA « *La grève était grave, nul n'était l'intervention de Madame le Maire...* »¹³⁴

Le « *pouvoir charismatique* » de certains chefs traditionnels est bafoué dans le contexte de médiation, parce que les grévistes les considèrent comme thuriféraires de l'agro-industrielle, c'est ainsi que sa Majesté TAWANI nous déclarait que « *Un groupe de grévistes de SOSUCAM était venu me voir ici chez moi pour me dire de ne pas m'ingérer dans leurs réclamations.* »¹³⁵ Dès lors, au travers de ces grèves, SOSUCAM apparaît donc comme un facteur qui impulse le mépris de l'autorité administrative par les administrés (grevistes) dans la ville de Nkoteng.

➤ **Sur le plan éducatif**

Nous voulons évoquer l'incidence de l'agro-alimentaire sur la scolarisation dans la localité.

A la question de savoir quelle est l'incidence des activités de SOSUCAM dans la localité, les réponses étaient mitigées, pour certains l'entreprise favorise la scolarisation par les dons des fournitures scolaires aux élèves, la construction des établissements scolaires (une école primaire au quartier Camp Nanga et à la cité des cadres de SOSUCAM, une école maternelle au quartier Haoussa), le don du matériel informatique au CETIC du village Simbane et l'appui aux APEE des écoles du périmètre. Pour d'autres par contre l'agro-alimentaire apparaît comme un frein à la scolarisation des jeunes de la localité de Nkoteng. Car certains enfants grandissent avec l'idée qu'il est possible d'être salarié au sein de SOSUCAM avec ou sans diplôme. « *Un enfant m'avait dit qu'il attend l'âge requis pour aller conduire les « kamako » à la SOSUCAM, il s'agissait à l'époque de certains engins que les gens conduisaient après une formation dans le tas, c'est-à-dire que le niveau scolaire n'était pas exigé a priori.* »¹³⁶ Sa Majesté Charles ATEBA OLINGA empruntait la même vanne lorsqu'il avouait que « *SOSUCAM n'a pas seulement un impact positif sur la*

¹³³ Belinga, habitant du quartier Doua, interviewé le 15/05/2022

¹³⁴ AFANA, *op, cit*

¹³⁵ TAWANI, chef de 3^e Degré du quartier Biloné, interviewé le 17/03/2022

¹³⁶ LEBOGO, chef du quartier Minkomesseng, interviewé le 16/03/2022

scolarisation, dans ce village par exemple beaucoup de jeunes ont le projet d'aller travailler à SOSUCAM pour économiser et s'acheter une moto, au détriment ambitions impliquant la scolarisation. »¹³⁷

1.3 Les dynamiques culturelles

L'avènement de la SOSUCAM à Nkoteng a transformé la culture des populations, au point d'aboutir à une forme de déculturation et de mutation de la forme du grégarisme social.

❖ Déculturation

✓ Délocalisation des villages

Dans le processus d'implémentation de l'usine et la création des champs de canne à sucre, certains villages ont été délocalisés, et cela a abouti à la déculturation des habitants de ces villages.

La culture de certains villages est fortement liée à l'interaction entre ses habitants et l'environnement, au point où les noms de certains villages sont liés à leurs positions géographiques dans la nature (cours d'eau, arbres etc.), à l'exemple du village Biloné qui signifie littéralement les îles, c'est un village encerclé par les cours d'eaux. Donc, ce nom provient de sa position géographique d'après les déclarations TAWANI le chef de ce Village.

Lors de nos enquêtes dans le quartier Minkoamesseng, quartier imbibé dans le champ de canne à sucre, situé aux extrémités de l'usine SOSUCAM de Nkoteng. Nous avons échangé avec le chef de ce quartier dans l'espoir de recueillir des informations en ce qui concerne la dépossession des terres de cette localité par la SOSUCAM, il nous a répondu que

Je ne suis pas mieux placé pour vous répondre parce que je ne suis pas autochtone ici, ce sont les ouvriers de SOSUCAM qui avaient créé ces deux quartiers (Minkoamesseng et Nkomiang) qui constituent un village aujourd'hui, pour obtenir d'amples informations je vous conseillerai d'aller rencontrer le Chef du 3^e degré du quartier Biloné ou le chef du quartier Camp Nanga ce sont eux qui étaient les autochtones d'ici.

D'après nos entretiens avec ces deux personnes indiquées, ils nous ont affirmé qu'ils sont effectivement les autochtones de l'ancien village qui était situé aux encablures de l'usine, cependant aucun d'eux n'a pu nous donner le nom de cet ancien village, c'est l'expression de la déculturation et la perte de la mémoire historique de ce village. En plus, lors de la création des champs de canne à sucre, certains espaces sacrés qui constituaient la culture de ces

¹³⁷ Charles ATEBA OLINGA, Chef du groupement Simbane, 21/07/2021

peuples avaient été détruits, certaines tombent des ancêtres avaient été profanées, les populations dispersées dans la nature, c'est aussi une forme de criminalisation du lien social.

✓ De la solidarité mécanique à la solidarité organique

Dans sa thèse, Émile DURKHEIM¹³⁸ analyse la transformation des formes du lien social lors du passage des sociétés traditionnelles aux sociétés industrielles. Il distingue la solidarité mécanique qui caractérise les sociétés traditionnelles et la solidarité organique dans les sociétés modernes.

La solidarité mécanique repose sur la similitude des individus qui partagent « mécaniquement » les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances et aux mêmes valeurs. La conscience collective est forte, la pensée et les conduites des individus sont déterminées par la communauté.

Dans les sociétés traditionnelles, la solidarité est fondée sur des comportements collectifs organisés et des activités de production localisées faiblement différenciées. Ce mode d'organisation permet aux individus de partager une même histoire et des valeurs communes au sein du même territoire (village)¹³⁹

La solidarité organique (par analogie avec les organes d'un être vivant qui sont tous différents mais tous indispensables au fonctionnement du corps) repose sur la différenciation des tâches entre les individus, liés les uns aux autres grâce à la division du travail. Dès lors, l'emprise du collectif (famille, religion, village) sur les individus est moins forte.

D'après l'analyse des réponses de nos enquêtés, il en ressort que l'industrialisation de Nkoteng par SOSUCAM est un facteur de criminalisation du lien social traditionnel de cette localité. Pendant notre entretien avec Cyril, il nous déclarait que : « *avant on était solidaire ici, on pouvait entrer et manger dans n'importe quelle maison, mais de nos jours les choses ont changé parce que la vie est devenue chère.* »¹⁴⁰ D'après ce propos, l'on observe une dégradation de la solidarité mécanique manifestée par la générosité vis-à-vis des membres du groupe au profit de la solidarité organique marqué par l'individualisme.

La présence de SOSUCAM à Nkoteng a imposé un nouveau mode de fonctionnement, en raison de la diversité et de l'hétérogénéité des faits et des populations. Les

¹³⁸ Émile DURKHEIM, *De la division du travail*, Paris, Puf, 2007.

¹³⁹ <https://www.rse-magazine.com> (consulté le 26/11/2022 à 06h18).

¹⁴⁰ Cyril, autochtone du quartier Camp Martin, interviewé le 18/03/2022

migrations provoquées par l'entreprise ont abouti à une société hétérogène, l'entreprise a favorisé une forte diversité de tâches avec l'avènement de l'activité industrielle qui vient se joindre à l'agriculture, la pêche, l'artisanat et autres. La solidarité est devenue organique parce qu'elle se caractérise par le fait que les individus sont reliés les uns aux autres parce qu'ils exercent des fonctions complémentaires fondées sur la division du travail, c'est ainsi que les commerçants de la localité sont liés aux travailleurs de la SOSUCAM parce qu'ils constituent leur principal marché, c'est pourquoi les commerçants nous informaient que leur activité est prospère en « période de campagne » de l'entreprise et pendant la paie des salaires des ouvriers, un marché est ouvert au sein de l'usine par des commerçants de la localité. Les relations deviennent fondées en outre sur les avantages qu'ils procurent où l'intérêt individuel prime, c'est ainsi qu'Hélène nous disait que j'ai « *c'est grâce à une connaissance que j'ai été sélectionné pour suivre une formation à SOSUCAM.* »¹⁴¹ Alain quant à lui disait qu'« *En dehors du service de la culture qui nécessite la force physique, les recrutements se font déjà à SOSUCAM sur la base des relations.* »¹⁴²

1.4 La santé des populations de Nkoteng

Dans *Le capital*¹⁴³ Karl MARX faisait des remarques importantes sur les effets néfastes du travail industriel capitaliste sur l'Homme. Il montrait comment pour faire face à la baisse tendancielle de profit, le capitaliste est poussé d'accroître la durée du travail et surtout son intensification et cela sans se préoccuper des effets dévastateurs d'un tel processus sur les conditions sanitaires des ouvriers.

Suivant la veine de Karl MARX, le travail industriel de SOSUCAM a des impacts sur la santé des populations de Nkoteng. Les ouvriers de l'agro-alimentaire sont victimes d'infirmités et des maladies causées par leurs activités, ce qui se répercute sur leur famille et dans leurs interactions sociales.

La technique agricole qui consiste à brûler les champs de canne avant la récolte a des incidences sur la santé des populations riveraines et des ouvriers. Les fumées dégagées lors des brûlages des champs intoxiquent les populations riveraines (populations imprégnées dans les champs de canne à sucre et celles qui sont à la lisière des champs) et la cendre est nocive pour la santé des coupeurs de cannes à sucre.

¹⁴¹ Hélène, conducteur d'engin à SOSUCAM Nkoteng, interviewé le 18/03/2022

¹⁴² Alain, ancien ouvrier de SOSUCAM, interviewé le 18/03/2022

¹⁴³ Karl MARX, *Le capital*, 1867

En outre, les cannes à sucre produites par l'agroalimentaire sont consommées par les riverains malgré le dépôt des produits phytosanitaires qui sont nocifs pour la santé, pendant nos enquêtes nous avons observé des individus qui consommaient ces cannes sans les nettoyer.

Photographie 8 : Images des riverains avec les cannes polluées de SOSUCAM



Source : Enquête de terrain, mars 2022

Sur ces images, nous pouvons observer deux catégories d'individus avec les cannes à sucres coupées dans les champs SOSUCAM pour en consommer. D'un côté nous avons des élèves de l'école de Camp Nanga avec le reste des cannes à sucres qu'ils suçaient le long du chemin sans avoir nettoyé au préalable, de même nous voyons de l'autre côté, un conducteur de moto dont nous étions le passager. Entre ses jambes il a une canne à sucre qu'il avait commencé à consommer avant de nous conduire. Cependant, nous pouvons observer un dépôt noirâtre sur cette canne, ce qui est nocif à la santé.

Une enquête menée par l'Ajafe¹⁴⁴ en 2009, concluait que la ville de Mbandjock (localité où SOSUCAM mène ses activités pareillement qu'à Nkoteng) développe anormalement des cas d'asthmes et de toux chroniques. Dans les hôpitaux que compte la ville de Nkoteng, insiste l'ADISI, maux de poitrine, de ventre et de dos sont les principales maladies décrites par les agents en service dans les champs de canne de la SOSUCAM. ; Ces centres de soins de santé de Nkoteng reçoivent pour la plupart, et surtout, de jeunes patients, des personnes souffrant des infections pulmonaires. Des conclusions que confirment le rapport de l'Association pour le développement intégré et la solidarité internationale (ADISI),

¹⁴⁴ Le portail de l'environnement et du développement durable au Cameroun et en Afrique

qui affirme que dans les hôpitaux de Nkoteng et de Mbandjock, les maux de poitrine... sont les principales maladies dont se plaignent les agents en service dans les champs de canne. Ils sont « menacés par la stérilité due à la manipulation de produits phytosanitaires dangereux, la tombée des cendres due aux brulis. Ils sont aussi exposés aux maladies respiratoires et ophtalmologiques, chez les plus jeunes ». Une alternative à la récolte sur brûlis moins nocive pour les populations et l'environnement existe. Elle exige une mécanisation de la récolte qui réduit non seulement considérablement, l'émission de gaz carbonique dans l'atmosphère, mais entraîne malheureusement aussi une réduction substantielle du personnel. Devrait-on alors considérer que l'option de la technique de la récolte manuelle des cannes à sucre après brûlage est une politique RSE venant de la direction de SOSUCAM ? D'après diverses Organisations non gouvernementales et associations de la société civile qui décrivent la situation dans la « Suger valley », le site de production de la SOSUCAM, à l'instar de Sherpa International ou encore récemment l'Association pour le développement intégré et la solidarité internationale (Adisi), les conditions de vie et de travail dans les plantations de la SOSUCAM se situent « entre drame humain et esclavagisme des temps modernes ».

Des accidents de travail créent des handicaps chez les travailleurs de SOSUCAM. Le premier jour de nos enquêtes, nous avons observé deux coupeurs de canne venant des champs avec des blessures de machettes aux pieds en moins de quarante minutes. C'est dans cet ordre d'idées qu'ONANA Alphonse nous déclarait que :

« Nous enregistrons souvent ici, des accidents de travail liés plaies chez les coupeurs, d'autres sont liés au transport de cannes, des accidents de circulation, on a eu quelques fois des cas d'écrasement de membres et de tout le corps, d'autres part on a souvent des cas d'accidents oculaires ; en coupant les cannes un bout de canne peut entrer dans l'œil. »¹⁴⁵

Il poursuit en disant que :

On peut relever la mal nutrition infantile dans les familles des ouvriers de SOSUCAM, lorsque les deux parents travaillent au sein de l'usine, ils n'ont pas assez de temps pour veiller sur l'alimentation des enfants, ce qui peut favoriser la mal nutrition infantile.¹⁴⁶

¹⁴⁵ Onana Alphonse, médecin de l'hôpital SOSUCAM de Nkoteng, interviewé le 11/08/2022

¹⁴⁶ *ibid*

Pendant notre enquête, nous avons observé un cas d'handicap causé par un accident de travail d'un ancien personnel de SOSUCAM, il s'agit de Benoît Keuda, un de ses anciens employés brûlés par la soude caustique, un produit hautement toxique alors qu'il dépannait une pompe Moret KSB dans son lieu de service le 22 août 2005.

Traduite devant la justice par son ex chef d'équipe mécanique, l'entreprise sucrière avait été condamnée à payer à ce dernier les dommages et intérêts évalués à la somme de 209,5 millions de francs par le TGI (Tribunal de Grande Instance) du Mfoundi le 25 juin 2020.

Par ailleurs, la grosse indique qu'en dépit des multiples appels au secours lancés en direction de son employeur, celui-ci est resté indifférent aux malheurs de Benoît KEUDA. Ce qui avait obligé le malade à brader tous ses biens pour supporter ses frais médicaux, hypothéquant ainsi l'avenir de sa famille. Pire, l'employeur de Benoît KEUDA, n'avait pas déclaré l'accident de ce dernier à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) en vue de lui permettre de bénéficier des avantages liés à l'accident de travail. Ceci épouse l'idée de BELINGA qui nous déclarait que « si vous êtes ouvrier de SOSUCAM et que vous êtes gravement malade au point de vous évacuer à Yaoundé, n'acceptez pas de partir avant que SOSUCAM n'ait donné de l'argent en avance, sinon vous irez mourir labà. »¹⁴⁷

Photographie 9 : Handicap provenant d'un accident de travail à la SOSUCAM



Source : enquête de terrain

¹⁴⁷ Belinga, habitant du quartier Camp Martin, interrogé le 15/05/2022.

À l'image c'est Monsieur Benoît KEUDA, ancien chef d'équipe mécanique à la SOSUCAM. Dans l'exercice de ses fonctions, a été victime d'un accident de travail : brûlé à la soude caustique sur tout le corps. Il en perd ses orteils comme sur l'image, ses doigts et son corps entier présentent jusqu'à nos jours des séquelles de brûlure grave. Dans les hôpitaux où il s'est rendu, son certificat médical fait état d'une incapacité de 85%.

Les maladies causées par SOSUCAM sur les riverains et les travailleurs créent des dynamiques sociales et affectent l'équilibre social au sein des microgroupes des malades. Si les produits phytosanitaires peuvent provoquer la stérilité, celle-ci peut détériorer la cohésion des foyers et créer des stigmatisations. Les handicaps causés par des accidents de travail conduisent à la paupérisation de ces individus et réduisent leur habilité à travailler pour nourrir leurs familles et scolariser leurs enfants.

N'étant pas une entreprise sociale, les hôpitaux construits par SOSUCAM ne sont pas l'expression du souci manifeste d'améliorer les conditions de vie des populations locales par la prise en charge des malades, mais plutôt une stratégie pour atteindre ses objectifs, par la bonification de son image, et la restauration sanitaire de ses travailleurs qui l'aident à réaliser ses objectifs de rentabilité.

1.5 Effloraison et profusion de la consommation de la drogue et du banditisme à Nkoteng

D'après nos observations et les informations de nos enquêtés, le phénomène de consommation de la drogue est une réalité qui sévit dans la localité de Nkoteng. Cependant, le mastodonte SOSUCAM est présenté comme le catalyseur de l'excroissance de ce phénomène dans la localité.

Toutefois, lorsque nous avons questionné nos enquêtés sur les causes des blessures observées de manière répétitive sur les ouvriers qui retournent des champs, les réponses étaient convergentes, et postulaient que : la plupart des coupeurs de canne consomment la drogue, et pendant qu'ils travaillent, il pourrait arriver qu'ils se blessent sous l'effet de la drogue. Et pendant notre entretien avec l'ancien ouvrier OYONO, il nous disait qu'« il n'est pas évident d'avoir un salaire considérable dans ce travail, parce que ça demande de fournir beaucoup d'énergie et de force physique, ceux qui obtiennent des salaires qui envoient soixante à soixante-dix mille franc, sont ceux qui travaillent comme des bêtes, et la plupart consomment la drogue pour le faire. »

Le banditisme est un fléau qui est décrié et dénoncé par les habitants de Nkoteng. En effet, les phénomènes d'agressions sont désormais une réalité avec laquelle les populations vivent, il est ancrée dans leurs esprits de telle sorte qu'elle cadre les comportements de ces populations, les personnes nouvelles dans la localité sont socialisés sur ce phénomène par leurs « groupes de pair », C'est ainsi que nous sommes arrivé pour la première fois dans la localité pour mener nos enquêtes, celui qui nous a accueilli a nous recommandé d'éviter les balades nocturnes de peur de tomber sur les mailles des agresseurs.

Il faut éviter de marcher ici la nuit, sinon tu pourrais être agressé par certains malfrats qui n'attendent que la nuit pour opérer. C'est phénomène récurrent ici, les gens se plaignent presque tous les jours, on ne sait même plus quoi faire, en plus c'est un phénomène qui va croissant.

Le déclarait l'enquêté BAKO.

D'après nos enquêtes, la SOSUCAM a paru au centre de l'explication de la montée du banditisme à Nkoteng. Certains enquêtés disent que la plupart d'agresseurs à Nkoteng sont les ressortissants du Nord Cameroun et ces derniers sont ceux qui avaient migrés dans la localité pour l'activité industrielle. En outre, nombreux d'enquêtés ont exhibés le rapport entre la montée du banditisme à Nkoteng et la SOSUCAM en disant qu' « en période d'inter campagne de SOSUCAM, le banditisme s'accroît parce que les ouvriers sont au chômage et ils ont faim. »¹⁴⁸ Nous avons vérifié cette information auprès du commandant de brigade de Nkoteng, en fonction des cas de vol et/ou de banditisme dont ils font face au quotidien. Sa réponse fut la suivante :

« Il y'a vraiment un lien entre le phénomène de banditisme, cette histoire de délinquance qui monte, parce que, pendant la campagne, beaucoup sont recrutés par la SOSUCAM et sont Occupés par le travail, ils n'ont pas le temps de venir commettre des exactions dans la ville, ils vont au travail tôt et reviennent tard et fatigués. Mais une fois que nous sommes en période d'inter campagne telle que maintenant ils sont désœuvrés, ceux qui n'ont pas su gérer leur période de campagne se retrouvent parfois obligés d'entrer dans les choses mauvaises pour survivre (...) c'est nous qui sommes en charge la sécurité, lorsqu'une situation se présente nous savons de quoi il est question parce que nous avons pris la peine d'étudier ça minutieusement. »

¹⁴⁸ Ibrahim, habitant du quartier Haoussa, interviewé le 11/03/2022

2- L'ÉTAT DU CAMEROUN FACE EXTERNALITÉS NÉGATIVES DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG.

Nous évaluons la responsabilité sociale de la SOSUCAM sur le prisme de la population locale qui représente sa « partie prenante indirecte. » Dans le contexte de notre travail, l'État du Cameroun occupe une double posture. Il apparaît d'une part, comme protecteur et garant du bien-être des populations de Nkoteng d'après sa mission régaliennne et, d'autres parts, il se présente comme actionnaire de l'entreprise, qui devrait s'attendre à l'augmentation de son chiffre d'affaires. C'est dans cet ordre d'idées que OYONO déclarait que : « Nous subissons toute cette souffrance parce que le père qui est à Etoudi, ne sait pas ce qui se passe ici ». Il veut donc laisser comprendre qu'il revient à l'État de les libérer de l'exploitation de SOSUCAM, à base des recommandations du chef de l'État. Cependant l'État encourage plutôt les activités de cette industrie agro-alimentaire, malgré leurs incidences sur l'environnement et les dynamiques sociales qu'elles induisent.

2-1 Actions de l'État contribuant à minimiser les externalités négatives des activités de la SOSUCAM à Nkoteng.

L'État du Cameroun contribue à minimiser les externalités négatives de la SOSUCAM à travers la ratification des traités et conventions liées à la RSE et la mise en application des textes (code du travail) qui encadrent les interactions entre employeurs et employés, protègent les travailleurs locaux contre des malversations managériales des dirigeants de l'entreprise, la réalisation des missions de suivi et d'inspections relatives aux lois portant sur la protection et la gestion de l'environnement, le paiement d'une redevance annuelle aux collectivités villageoises concernées, pour des réalisations d'intérêt général et aux communes directement concernées par les activités de l'agro-alimentaire pour contribuer au développement.

❖ La protection des travailleurs

L'État du Cameroun veille légalement sur les conditions des travailleurs de l'entreprise, l'État veille à ce que les travailleurs de SOSUCAM soient affiliés à la CNPS dans le but de bénéficier d'une pension retraite. En outre, l'État intervient officiellement en faveur des travailleurs lors de licenciement abusifs, ce fut le cas lorsqu'en juin 2021 le top

management de la SOSUCAM a décidé de procéder au licenciement de 250 employés permanents sur 1117, pour « insuffisance professionnelle »¹⁴⁹. « Le ministre du travail adressait deux correspondances à l'ex directeur général de cette entreprise. Dans la première correspondance intitulée « lettre d'information », Grégoire OWONA souligne que, conformément au dispositif légal en vigueur, le motif évoqué, à savoir l'insuffisance professionnelle, repose sur de faits matériels probants notamment les fiches d'évaluation du personnel, les rapports des chefs d'équipe, le volume de production, entre autres (...) dans la deuxième lettre dont l'objet est : « préoccupation des travailleurs autochtones de la SOSUCAM et des populations riveraines », le ministre du travail relate qu'en date du 5 mai 2021, le secrétaire générale de la confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC) lui a adressé une correspondance qui met en exergue, entre autres, la mise à mal du dialogue social au sein de l'entreprise sucrière, de même que l'inexistence d'une politique d'embauche et de gestion des carrières des travailleurs issus des populations riveraines (...) en vue d'endiguer toutes ces velléités susceptibles de détériorer le climat social, ferment de la productivité et du développement économique et social de cette structure en particulier et du Cameroun en général, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire le point sur lesdites allégations, écrit M. OWONA.»¹⁵⁰

Cependant, nos enquêtes sur le terrain nous ont permis d'observer que l'Etat du Cameroun ne veille pas scrupuleusement sur le respect des droits des travailleurs de la SOSUCAM.

Un enquêté nous révélait que :

« Les licenciements abusifs sont fréquents à SOSUCAM, sauf que les travailleurs n'ont pas les moyens pour se plaindre auprès des instances juridictionnelles, quand même on se plaint cela n'aboutit pas, car SOSUCAM corrompt nos leaders avec de l'argent, c'est l'effectif des licenciements et la grève que cela engendre qui peut faire à ce que le ministère du travail intervienne comme ça été le cas l'année dernière, d'autant plus qu'on n'a pas reçu de réponse favorable jusqu'ici. »¹⁵¹

De ce qui précède, l'on peut analyser que les institutions étatiques en charge des droits des travailleurs au Cameroun se mobilisent pour défendre les droits des travailleurs lorsqu'il s'agit de rétablir la paix et la stabilité dans la localité, ce qui favorise à l'entreprise de

¹⁴⁹ Cameroun Tribune du 21 juin 2021

¹⁵⁰ <https://www.investiraucameroun.com>, consulté le 12/12/2022 à 15h25

¹⁵¹ Enquête anonyme

poursuivre ses objectifs financiers, plutôt que de rechercher le bien-être individuel des travailleurs.

❖ **Réalisation des missions de suivi et d'inspections par le ministère de l'environnement auprès de SOSUCAM**

Pour mener ses activités à Nkoteng, SOSUCAM se doit de respecter les lois et les règlements qui encadrent son domaine d'activité. C'est dans ce sens que le ministère de l'environnement mène des missions au sein de SOSUCAM. Pour le respect des obligations environnementales, *« le ministère mène des missions de suivi qui sont des missions d'accompagnement et des missions d'inspections qui sont des missions de répressions. »*¹⁵², nous le déclare le Dr Joël FOFIRI.

Les missions d'inspections à valeur répressive passent généralement par des amendes en cas des non-conformités des activités de l'entreprise. Tandis que les missions de suivi permettent d'accompagner l'entreprise dans la réalisation des activités qui contribuent au bien-être de la population locale et au développement durable de la localité. De ce fait l'État *« recommande aux entreprises de privilégier les emplois locaux, si par exemple il y'a un DGA qui est de la localité, il comprendra mieux la nécessité d'investir un peu plus en matière de développement, infrastructurel. »*¹⁵³ Le Dr Joël FOFIRI relève également que le ministère accompagne aussi l'entreprise dans la communication au public, des informations relatives à l'incidence de ses activités sur l'environnement et des mesures prises pour les minimiser.

« Le ministère accompagne généralement l'entreprise dans la réalisation des audiences publiques, pour permettre à toute personne volontaire qui le souhaite de venir prendre connaissance du rapport d'évaluation environnemental ; des impacts identifiés et des mesures proposées pour atténuer ces impacts (...) et durant ces audiences toute personne est libre de poser des questions. »

Par ailleurs, le ministère exige à la SOSUCAM de lui soumettre tous les six mois un bulletin d'analyses des produits ou des déchets rejetés dans l'environnement, ceci dans le but d'amener l'entreprise à réduire la toxicité de ces produits.

Cependant, nos enquêtes nous ont permis d'observer une distorsion entre ce qui est dit plus haut et ce qui est pratiqué par les agents ou les institutions étatiques. Pour ce qui est de

¹⁵² Dr Joël FOFIRI, interviewé le 13/09/2022

¹⁵³ *ibid*

l'information sur les effets pervers des activités de la SOSUCAM sur l'environnement, le ministère de l'environnement ne le respecte pas scrupuleusement, car lorsque nous demandions à consulter les résultats des EIES (Étude d'Impacts Environnementaux et Sociaux), le Dr Joël FOFIRI nous répondait qu'il n'ont pas qualité à nous présenter ces résultats parce qu'ils sont confidentiels, il terminait en disant que « *si vous voulez vraiment les consulter les résultats des EIES des activités de SOSUCAM, vous devez les demander à l'entreprise.* » Et pourtant, les PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) ne sont pas censés être confidentiel, c'est dans cet ordre d'idées que l'article 7.-(1) de la loi N°96/12 du 5 Août 1995 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, postule que « *toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé, l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.* »

❖ **Le paiement d'une redevance annuelle aux communes et aux collectivités villageoises**

Le contrat de bail emphytéotique signé entre l'entreprise SOSUCAM et l'État du Cameroun, postules-en son article 3 :

« SOSUCAM a l'obligation de payer une redevance annuelle de 77.354.860 FCFA révisable tous les 5 ans (...) et répartie de la manière suivante : 40% à l'État 40% aux communes de Mbandjock, Nkoteng et Lembe-yezoum et 20% aux collectivités villageoises intéressées pour les réalisations d'intérêt général. »

D'après nos enquêtes, il en ressort que le respect de cet article est effectif, les villages dont les noms figures dans le contrat bénéficient réellement du paiement de cette redevance annuelle, celle-ci est reversée au sein des chefferies traditionnelles respectives de ces villages et géré par un comité de gestion, en vue de réaliser des projets qui contribueront au développement de ces villages, c'est ce que le chef traditionnel du village Mvan nous exprimait en ces mots : « *l'argent que SOSUCAM nous reverse est utilisé pour le bien de tout le village, nous achetons parfois des chaises que nous mettons en location, afin de résoudre les problèmes du village.* »¹⁵⁴

¹⁵⁴ Sa Majesté NGONO, interviewé le 18/08/2022

Cependant, nous pouvons constater à partir de la répartition en pourcentages du paiement de la redevance que l'État n'a pas donné la priorité aux populations riveraines du projet SOSUCAM dans le contrat de bail, car le pourcentage attribué aux communautés villageoises dépossédées des terres est le plus petit, comparativement aux autres parties prenantes. Certains riverains soutiennent d'ailleurs que la redevance qu'ils perçoivent est insignifiante comparativement à leurs terres perdues. D'autres déclarent que la redevance reversée aux communautés villageoises est bénéfique pour les chefs traditionnels et les comités de gestion, de ce fait, l'« *autorité traditionnelle* » apparaît comme obstacle au processus de répartition des richesses dans ces villages, ainsi

« Le travail paysan s'effectue dans un contexte où le pouvoir d'État s'articule avec les chefferies locales pour garantir à la fois le consensus social et l'exercice de l'autorité centrale. C'est ce que rappellent la présence du pouvoir traditionnel lors des marchés de coton et les primes distribuées par l'administration aux chefs traditionnels qui constituent une véritable classe-appui pour les modèles de production dominant dans les régions où ils s'enrichissent grâce à la location des terres et aux redevances coutumières »

Par ailleurs, l'État se sert de son « *autorité légale* » pour soumettre les populations villageoises de Nkoteng à sa volonté, il accorde la responsabilité du développement local de Nkoteng à la SOSUCAM au détriment des populations locales qui se trouvent infantilisées, ce que Jean-Marc ÉLA démontre en ces mots :

Après la colonisation qui a intégré les populations indigènes dans un mode de production dominant au profit de groupes d'intérêt extérieurs, les politiques nationales de développement agricole s'adaptent à ce système en privant les paysans de leur autonomie afin de masquer la réalité de l'exploitation dans les zones rurales (...) le système des plantations semble avoir été conçu comme le seul modèle qui s'impose aux populations marquées par la cueillette, la chasse ou pêche »¹⁵⁵

En fin de compte, l'évaluation de la responsabilité sociale de SOSUCAM par sa contribution au bien-être des populations locales de Nkoteng, permet de considérer l'entreprise comme socialement irresponsable et cela dépend en partie de la position et du rôle de l'État du Cameroun (actionnaire de la SOSUCAM), qui se préoccupe plus de la rentabilité économique des activités de SOSUCAM, au détriment du bien-être des populations locales.

¹⁵⁵ Jean-Marc ÉLA, *op. cit.*, p.183, 1990.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche sur la SOSUCAM s'inscrit dans un contexte où l'entreprise apparaît comme un maillon indispensable pour l'atteinte des objectifs du développement durable que promeuvent la communauté internationale en général et le Cameroun en particulier, du fait que l'entreprise a une influence directe sur les trois aspects de ce développement (économique, social et environnemental), et l'entreprise qui s'arrime à cette politique est considérée comme socialement responsable. Le sujet qui a orienté notre étude est le suivant : « *incidences socio-économiques et environnementales des activités de la SOSUCAM dans la localité de Nkoteng (Centre-Cameroun)* ». Cette recherche part du constat selon lequel, les populations environnantes du mastodonte agro-alimentaire dénoncent celui-ci comme la cause majeure de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques, de l'expropriation foncière bref de leur mal-être. Dès lors, l'arrondissement de Nkoteng a été notre zone d'investigation parce qu'elle est la localité où l'on trouve la plus grande usine de SOSUCAM et où les terres sont les plus exploitées pour la création des champs de canne à sucre. Lors de notre séjour dans cette localité, nous avons fait le constat selon lequel les externalités de cette entreprise modifient ou transforment le tissu social de la localité de Nkoteng à travers : les migrations, les conflits sociaux (litiges fonciers, grognes ouvrières...), la prééminence de la culture industrielle, la détérioration de la santé des populations, la consommation de la drogue par les ouvriers et la montée du banditisme dans la localité. D'après ces constats, le problème de recherche est celui de l'inadéquation entre les incidences socio-culturelles, économiques et environnementales des activités de SOSUCAM et les mesures prises par la communauté internationale et l'État du Cameroun en vue d'une responsabilité sociale des entreprises.

Pour expliquer au mieux ce qui a été développé au cours des deux parties de notre travail et les conclusions auxquelles nous sommes parvenues, un certain nombre de rappels s'imposent.

La présente recherche a eu pour objectif général, la découverte des dynamiques sociales induites par les activités de SOSUCAM dans la localité de Nkoteng. Ceci dans l'optique d'analyser la responsabilité sociale de cette entreprise agro-alimentaire. D'où la question centrale qui était la suivante : quelles sont les dynamiques socio-culturelles, économiques et environnementales impulsées par les externalités de la SOSUCAM à Nkoteng ? À cette question centrale se sont greffées trois questions secondaires qui ont permis de mieux expliquer comment la SOSUCAM transforme le système social des populations de Nkoteng. Ces questions étaient formulées de la manière suivante :

- ❖ Quelles sont les activités menées par SOSUCAM et dont les externalités sont négatives et susceptibles de provoquer des dynamiques sociales dans la localité de Nkoteng ?
- ❖ Quels sont les enjeux poursuivis par SOSUCAM dans l'exercice de ses activités à Nkoteng ?
- ❖ Quelles sont les incidences socio-économiques et environnementales des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ?

À la suite de ces questions de recherche et d'après les principes méthodologiques, nous avons formulé pour mener à bien notre recherche, différentes hypothèses. Pour ce qui est de l'hypothèse principale de notre recherche, elle postule que les activités de la SOSUCAM génèrent des conflits sociaux, favorisent l'efflorescence du banditisme, transforment et détériorent le tissu culturel ou les modes de vie traditionnels des populations de Nkoteng. À la suite de cette hypothèse principale, nous avons formulé trois hypothèses secondaires à savoir :

- ❖ La SOSUCAM dépossède les populations de leurs terres pour étendre ses plantations, elle exploite abusivement la main d'œuvre locale dans les plantations, l'épandage des produits phytosanitaires dans les champs, la déforestation et le rejet des fumées dans l'atmosphère à travers le brullement des champs de canne à sucre et la transformation de celle-ci en usine.
- ❖ L'enjeu de la SOSUCAM à Nkoteng consiste à booster son capital par l'exploitation maximale des terres propices à la culture de la canne à sucre.
- ❖ Les incidences socio-économiques et environnementales de la SOSUCAM à Nkoteng sont les suivantes : les migrations, la sous-scolarisation, la déculturation, les conflits sociaux, l'altération des conditions de vie des ouvriers par des salaires dérisoires, la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

D'après ces questions et hypothèses de recherche, l'objectif général du travail était de découvrir les dynamiques sociales induites par les activités de la SOSUCAM à Nkoteng et définir la responsabilité sociale de cette entreprise à partir des incidences socio-économiques et environnementales de ses activités. Et pour atteindre cet objectif, la démarche consistait en la vérification des hypothèses et cela a nécessité la mobilisation des modèles théoriques et le recours aux instruments de collecte des données. De ce fait, nous avons mobilisé deux principales théories pour nous permettre de lire cette réalité. Il s'agit donc de la théorie des parties prenantes dont Robert FREEMAN constitue la figure de proue et la théorie la modernité réflexive avec comme précurseur Ulrich BECK.

La théorie des parties prenantes de Robert FREEMAN a permis de considérer la population locale de Nkoteng comme une partie prenante de l'entreprise SOSUCAM, afin d'analyser la responsabilité sociale externe de cette entreprise, à partir des incidences socio-culturelles, économiques et environnementales de ses activités. Cette théorie situe la population locale, parmi les groupes sociaux qui doivent tirer profit de l'entreprise au même titre que les actionnaires. En d'autres termes, l'entreprise a la responsabilité de prendre en compte la population riveraine dans sa politique managériale en vue de contribuer à son bien-être.

En outre, la théorie du risque ou de la modernité réflexive d'Ulrich BECK a été convoquée pour montrer les impacts environnementaux des activités de SOSUCAM dans la localité de Nkoteng et leurs incidences sur les populations. Elle a permis d'observer les incidences sociales et économiques de l'exploitation des terres par SOSUCAM ainsi que les méfaits environnementaux et les conséquences sur la santé des populations.

Sur la base d'une enquête qualitative réalisée auprès des différents acteurs influencés par les activités de SOSUCAM ou capables d'influer les activités et le fonctionnement de l'agro-alimentaire, nous avons mobilisé quatre techniques de collecte des données. Dans cette logique, les entretiens semi-directifs nous ont permis de descendre sur le terrain, afin de recueillir une masse d'informations sur notre objet de recherche, l'observation directe nous a permis de déterminer notre population mère et de décrire la dégradation environnementale et les migrations sociales causées par SOSUCAM. Quant à l'observation documentaire, elle nous a permis de passer en revue un ensemble de documents en rapport avec la responsabilité sociale des entreprises mais aussi, l'ensemble des lois, décrets et législations qui régulent le secteur agro-industriel. En outre, l'observation documentaire nous a permis d'entrer au cœur de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise. En outre, le récit de vie quant à lui nous a donné de recueillir les informations auprès des enquêtés autochtones ayant vécu à Nkoteng avant et après l'avènement de la SOSUCAM, afin d'obtenir des informations sur les changements impulsés par cette entreprise à Nkoteng.

De cette étape de collecte de données, les hypothèses de recherche formulées en amont dans leur globalité sont passées au crible de la vérification.

La première hypothèse concernant les activités de SOSUCAM à Nkoteng a été validée d'après les résultats de la recherche. Cette entreprise mène des activités dont les incidences socio-culturelles, économiques et environnementales sont observables dans ladite localité. Ces activités ont été regroupées en trois grandes catégories notamment, les activités relatives

à la production de la canne à sucre (les extensions des champs, les recrutements, le versement du bail emphytéotique, la culture de la canne à sucre), les activités relatives à la transformation de la canne à sucre en sucre granulé ou en carreau (le lavage de la canne à sucre, le broyage de la canne à sucre, la transformation en cristaux du liquide extrait des cannes à sucre et l'emballage) et les activités relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise (la valorisation des compétences locales lors des recrutements, le désenclavement des routes, la construction des établissements scolaires, « la relève sociale », la construction des puits d'eaux, l'assistance aux personnes en détresse ou endeuillés, la préservation des espaces sacrés, à cela se sont ajoutées les activités de la « Fondation SOSUCAM »).

Les enquêtes de terrain ont aussi permis de confirmer la seconde hypothèse qui postule que : l'enjeu principal ou la préoccupation fondamentale de SOSUCAM à Nkoteng consiste à exploiter au maximum les terres propices à la culture de la canne à sucre en vue de produire le sucre en très grande quantité et booster son chiffre d'affaires. Ce mastodonte agro-alimentaire occidental relève donc d'une entreprise capitaliste, ayant pour enjeu principal l'augmentation de son capital. C'est pour mener à bien cet objectif principal qu'elle développe des stratégies concernant le bien-être des populations locales par les activités relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise.

La troisième et dernière hypothèse s'est également vue approuvée par les enquêtes de terrain. En effet, les activités menées par SOSUCAM à Nkoteng ont des incidences socio-économiques et environnementales dans la localité de Nkoteng. Sur l'aspect économique, celle-ci est désormais monopolisée par la SOSUCAM qui a amené la localité de Nkoteng à passer d'une économie primaire à une économie secondaire, du fait que les agriculteurs allogènes convergent vers l'activité industrielle de SOSUCAM. Par ailleurs, les salaires dérisoires du grand nombre d'employés réduisent le coût de vie à Nkoteng. Sur l'aspect environnemental, La SOSUCAM épuise le sol de Nkoteng, qui n'est plus assez favorable aux cultures vivrières, l'entreprise pollue l'atmosphère en brûlant les champs de canne à sucre et par les épandages des produits phytosanitaires ; elle pollue les eaux par les épandages aériens des produits phytosanitaires et le déversement des déchets biochimiques dans les cours d'eaux. La déforestation et la perte de la biodiversité sont les conséquences de la création des champs. Sur le plan social, SOSUCAM a provoqué des migrations sociales, le surpeuplement, les conflits sociaux.

Suite à ces hypothèses, notre mémoire est constitué de deux (02) parties et chaque partie est constituée de deux (02) chapitres, ce qui fait un total de (04) chapitre.

La première partie intitulée : *RSE et sociographie des activités de la SOSUCAM à Nkoteng*, est composé de deux (02) chapitres. Le premier chapitre intitulé : *Émergence de la notion de responsabilité sociale des entreprises*, ressort d'une part l'ambiguïté du concept de RSE en présentant quelques définitions de celle-ci d'après certaines organisations et certains auteurs. D'autres parts, ce chapitre présente l'historique de la RSE à partir de son avènement aux États Unis et son institutionnalisation en Afrique et au Cameroun.

Le deuxième chapitre intitulé : *Sociographie des activités de la SOSUCAM dans la localité de Nkoteng*, débute par une brève présentation de l'agro-alimentaire SOSUCAM et son historique. Par la suite ce chapitre s'attèle à décrire les activités de la SOSUCAM dans le but d'analyser leurs incidences socio-économiques et environnementales dans cette localité. Il s'agit des activités relatives à la production et la transformation de la canne à sucre, et les activités relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise. Les effets de ces activités ne se limitent pas au sein de l'entreprise, elles ont des incidences sur les populations locales et transforment le système social de cette localité.

La deuxième partie de ce mémoire est intitulée : *Externalités des activités de la SOSUCAM à Nkoteng*. Elle présente les incidences socio-économiques et environnementales de cette entreprise à Nkoteng et les transformations sociales qu'elle provoque. C'est ainsi que le troisième chapitre s'intitule comme suit : *Stratégies de la SOSUCAM et incidences socio-économiques et environnementales de ses activités dans la localité de Nkoteng*. Il fait ressortir les stratégies de l'entreprise autour des activités relatives à la responsabilité sociale des entreprises. En effet, ces activités sont des ruses utilisées par l'entreprise pour bonifier son image et attirer une importante main d'œuvre, vu qu'elle en a impérativement besoin pour l'atteinte de ses objectifs financiers. Par la suite, ce chapitre présente les incidences des activités de SOSUCAM, sur le plan socio-économique et environnemental. Sur l'aspect socio-économie, il en ressort que la vie est chère à Nkoteng à cause des salaires insignifiants comparativement aux besoins de la majorité de la masse salariale, il est donc très difficile pour ces derniers d'engager une épargne pouvant servir à l'investissement. Sur le plan environnemental, il en ressort que cette activité agro-alimentaire est le premier facteur de la dégradation environnementale de cette localité.

Le quatrième et dernier chapitre est intitulé, *Dynamiques sociales induites par les activités de SOSUCAM à Nkoteng*. Il ressort les transformations culturelles, structurelles et organisationnelles induites par la SOSUCAM. L'avènement de la SOSUCAM dans cette localité a transformé la structure et l'organisation de la localité à travers la montée du

phénomène de migration qui a conduit au surpeuplement de la localité. SOSUCAM a conduit à la mutation de la forme du « gréganisme social », par le passage d'une forme de « solidarité mécanique » vers une « solidarité organique ». La prégnance des conflits sociaux liés à la question foncière, et les grogues ouvrières qui paralysent souvent le fonctionnement de toute la localité. Sur le plan culturel, l'avènement de SOSUCAM fut à l'origine de la déculturation de certaines populations rurales qui furent spoliées de leurs villages en vue de la création des champs de canne à sucre. Ce chapitre se termine en mettant en lumière le rôle de l'État du Cameroun face à la responsabilité sociale de la SOSUCAM, il en ressort que l'État mène des missions d'accompagnement et des missions d'inspection au sein de cette entreprise par l'entremise de certains ministères, ceci dans le but de cadrer les activités de l'entreprise. Cependant, l'intervention de l'État n'est que formelle, elle encourage plutôt SOSUCAM dans la poursuite de ses objectifs financiers, dans la mesure où elle considère comme finalité la taxe reversée au trésor public par cette entreprise au détriment du bien-être de la population locale.

Selon la confrontation des résultats de la recherche effectuée, il ressort que les dynamiques sociales impulsées par l'entreprise agro-alimentaire SOSUCAM à Nkoteng font d'elle une entreprise socialement irresponsable bien qu'elle réalise des activités qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales par le canal du service de développement durable et de la « Fondation SOSUCAM » créés en son sein. Cependant les bienfaits de ces activités sont minimes comparés à leurs méfaits sur les populations riveraines, méfaits observables sur l'aspect environnemental, socio-économique, culturel et sanitaire des populations, loin de voir leurs conditions de vie s'améliorer, les riverains subissent davantage les conséquences néfastes des activités de SOSUCAM. En outre, les résultats de la recherche ont aussi permis de découvrir que les activités menées par SOSUCAM dans le cadre de la RSE sont des stratagèmes qui permettent à l'entreprise de mieux atteindre ses objectifs financiers. Ainsi, les activités de SOSUCAM à Nkoteng, contribuent faiblement au développement durable de cette localité, parce que l'entreprise n'est pas citoyenne, elle est socialement irresponsable.

Au regard de ce qui vient d'être exposé, il convient de souligner le fait que la réalisation de cette recherche n'a pas été sans difficultés. Les difficultés les plus significatives ont été sans doute celles relatives au refus de certains de nos acteurs cibles de nous accorder des entretiens. Il s'agit à cet effet des responsables de SOSUCAM à qui nous avons envoyé une demande d'entretien qui a duré plus de six mois sans réponse. Cependant, c'est à travers

le conseil d'un responsable du service du développement durable, avec lequel nous avons développé de bonnes relations, que nous avons finalement eu l'autorisation de recherche au sein de l'entreprise, malgré que l'autorisation d'enquête au sein de SOSUCAM nous restreignait à un seul service (Développement Durable). Par ailleurs, lors de la collecte des données, nous avons fait face au refus d'autorisation d'accéder aux archives dans certaines structures administratives

Cette recherche ne saurait avoir la prétention d'avoir abordé tous les contours des externalités des activités de SOSUCAM à Nkoteng, des études futures pourraient s'intéresser à l'analyse des stratégies de survie mises en œuvre par les populations face aux externalités des activités de cette industrie agro-alimentaire. En outre, d'autres recherches futures pourraient aussi s'attarder sur l'analyse en profondeur de l'influence du politique sur la responsabilité sociale des entreprises agro-alimentaire ou agro-industrielles au Cameroun.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

ANSOFF Igor, *Corporate Strategy*, 1965, traduction française, *Stratégie du développement de l'entreprise*, Editions Hommes et techniques, 1968, nouvelle Edition 1984.

BALANDIER Georges, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1971.

BECK Ulrich, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, traduit de l'allemand par L. BERNADI, Paris, Aubier, 2001.

BERLE Adolph et **MEANS Gardiner**, *The modern corporation and private property*, New Jersey, éditeur de transactions, 1932.

BERNOUX Philippe, *La sociologie de l'entreprise*, 3^e ed, Paris, Seuil, 2009.

BOURDIEU Pierre et **PASSERON Jean-Claude**, *La reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, les Editions de Minuit, 1970.

CE (Commission Européenne), *Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale de l'entreprise*, com (2002) 366 final.

CHINDJI-KOULEU Ferdinand, *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Saagraph, 2002.

COURADE et al, *Complexes agro-industriels au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1980.

DURHEIM Emile, *De la division du travail*, Paris, Les presses Universitaires de France, 8^e édition, 1967.

ELA Jean Marc, *Quand l'État pénètre en brousse. La riposte paysanne à la crise*, Paris, Karthala, 1990.

ÉLA Jean Marc, *Travail et entreprise en Afrique. Les fondements sociaux de la réussite économique*, Paris, Karthala, 2006.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

FREEMAN Robert, *Strategic management: A stakeholder approach*, Cambridge University Press, 2010.

MALTHUS Thomas Robert, *Essai sur le principe de population*, Paris Flammarion, 1992.

MARX Karl, *Das Kapital*, Hambourg, 1867, version française, *Le Capital*, traduit par Joseph Roy publié par Maurice Lachâtre entre 1972 et 1975.

Ouvrages spécifiques

QUIVY Raymond et **VAN CAMPENHOUDT Luc**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod 3^e ed, 2011.

ROCHER GUY, *Introduction à la sociologie générale, vol.2 l'organisation sociale*. Paris, HMH, 1968.

SAINSAULIEU Renaud, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, Dalloz, 1987.

SEGAL Jean Pierre et al, *La Responsabilité sociale des entreprises et les conditions de travail*, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2003.

SIDANIUS Jim et **PRATTO Felecia**, *Social dominance: An inter-group theory of social hierarchy and oppression*, Cambridge University Press, 1999.

VERNIER Jacques, *L'environnement : « Que sais-je ? »*, 9^e Ed, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

WONG Alexandre et **YAMEOGO Urbain**, *la responsabilité sociétale en Afrique francophone*, Ed Charles Léopold Mayer, 2011.

Articles scientifiques

CADET Isabelle, « Norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale : une nouvelle source d'usages internationaux », in *Revue internationale de droit économique*, 2010. Pp 401-431.

CAZAL Didier, « Parties prenantes et RSE : des enjeux sociopolitiques au-delà des contrats », in *Revue de l'organisation responsable* 2008/1 (Vol.3), pp.12-23.

COURADE Georges, « Des complexes qui coutent chers : priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise », In *Politique africaine*, Paris, 4, 14, 1984, pp 75-91.

DAOUDA Youssoufou, « Responsabilité sociétale des multinationales en Afrique subsaharienne : enjeux et controverses. Cas du groupe AREVA au Niger ». In *Vertigo*, 2014. (Vol 14), pp.1-19.

DELATTRE Miguel et **MOULETTE Pascal**, « Mise en œuvre et déploiement d'une politique de RSE : étude exploratoire d'une entreprise de l'industrie agro-alimentaire », in ISEOR, 2009. Marseille.pp.13.

IGALENS Jacques et **TAHRI Najoua**, « Perception de la RSE par les salariés : construction et validation d'une échelle de mesure », In *Revue de gestion des ressources humaines*, 2012/1 (n°83), pp.3-19.

KONINGS Piet, « L'État, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun », in *Politique africaine*, 1986, pp.120-137.

LEUMAKO NONGNI Jeannette, « Responsabilité sociale et environnementale dans une entreprise agro-industrielle au Cameroun : une analyse en termes de parties prenantes », in *Cahier de recherche en management*, ESCA, 2018. pp. 37-52.

LOMBART Christelle, « La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité », trad. de l'allemand par L.Bernardi.Paris, Aubier, 2001, pp.521.

MERCIER Samuel et **GOND Pascal**, « La théorie des parties prenantes », In *Cahier du FARGO* Vol 4, n°1050502, 2005, pp, 14.

MOSKOLAÏ Donatienne, **TSAPI Victor**, **FEUDJO Jules**, « Etat des lieux de la responsabilité sociale des entreprises au Cameroun » in *Management et avenir*, 2016/4 (N°86) pp 139-162.

MULLENBACH Astrid, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociale de l'entreprise » in *Revue des sciences de gestion*, 2007, pp. 109-120.

PAGE André, « La liaison salaire coût de vie.», in : *Revue économique*, volume 4, n°1, 1953, pp.31-61.

TAKOUGANG Innocent, **TCHOUNWOU Paul-Bernard**, **BARBAZAN Philippe**, « Impact des effluents d'un complexe agro-industriel sucrier sur la distribution des mollusques dulçaquicoles à Mbandjock (Cameroun) », in *Cahier santé*, n°3, 1993, 178-82.

ZOA ZOA Yves, « Migrations autour des agro-industries et évolution socio-spatiale des sociétés paysannes locales dans le Cameroun central. » RIUESS 2008- 8e Rencontre internationale du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Barcelone : Espagne, 2008.

Mémoires et Thèses

BORELL Thomas, *Analyse multi-niveaux de l'économie de la filière banane au Cameroun*, Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Grenoble Alpes, 2017.

CHATAP Odile, *Le Travail salarié au Cameroun sous-mandat français (1922-1939)*, Mémoire de maitrise en Histoire, Université de Paris VII, 1973.

FOSSO François, *La Responsabilité sociale des entreprises minières en contexte local au Cameroun : cas d'ARAB CONTRACTORS à ELOUMDEN I*, Mémoire présenté en vue de l'obtention d'un Master en Sociologie rurale, Université de Yaoundé I, 2018.

JAITH Salifu, *Responsabilité sociale des entreprises agro-alimentaire dans la conservation de la biodiversité en Gambie : cas de The Atlantic Seafood Compagny*, Mémoire présenté en vue de l'obtention d'un Master en Sciences de l'environnement, UCAD, 2017.

LEUMAKO Jeanette, *Exploitation des ressources naturelles et développement local : le cas des terres dans le département du Moungo (Littoral-Cameroun)*, Thèse de doctorat ph/D en Sociologie rurale, Université de Yaoundé I, 2016.

MUYUMBA Mayundo, *Exploitation minière au Sud-Kivu : de la responsabilité des entreprises et de l'État*, Mémoire présenté pour obtention d'un master en Management et Sciences Economiques, Université du CEPROMAD Bukavu/Sud-Kivu/RD Congo, 2006.

NODEM Jean-Emet, *L'Implication de la C.D.C à Djuittitsa et son incidence sur le développement du milieu rural environnant*, Thèse de doctorat de 3^e cycle en Sociologie du développement, Université de Yaoundé I, 1989.

RODIE Ivana, *La Responsabilité des entreprises-le développement d'un cadre européen*, mémoire présenté pour l'obtention d'un diplôme d'études approfondies en Études européennes, Genève, 2007.

ZAHM Frédéric, *De l'évaluation de la durabilité en agriculture au reporting de la performance globale des exploitations agricoles à partir de la méthode IDEA*, Thèse de doctorat en Économie de l'agriculture et des ressources, soutenue en 2011 à Rennes, Agro campus Ouest.

Articles de journaux et rapport des ONG

Cameroun Tribune du 21 juin 2021.

Plan Communal de Développement de commune de Nkoteng, Tome 1.

Rapport de Brundtland, 1987.

ZELAKWA MAGUINA et Laurène FEINTRENIE, « Rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la SOSUCAM », CIRAD (La recherche agronomique pour le développement), janvier 2013.

Textes juridiques

Loi N°92-007 du 14Août 1992 relative au code du travail.

Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le pacte mondial des Nations Unies.

Les droits de l'Homme.

Le traité relatif à la conservation de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

La convention cadre sur les changements climatiques.

Le protocole de Kyoto.

La convention sur la diversité biologique.

La convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone.

Le protocole de Montréal

La convention sur le commerce international des espèces de faune ou de flore sauvage menacées d'extinction

La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.

Le protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques, la convention de lutte contre la désertification.

ANNEXES

- 1) Guide d'entretiens
- 2) Liste des personnes interviewées
- 3) Attestation de recherche de l'Université de Yaoundé I
- 4) Autorisation de recherche de la SOSUCAM
- 5) Note autorisant la création d'un service de Développement Durable au sein de SOSUCAM.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA POPULATION RIVERAINE

Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et de l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

Déroulement de l'entretien

Section 1 : ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG

- Quelles sont les activités menées par la SOSUCAM à Nkoteng pour la production du sucre ?
- Quelles sont les activités menées par SOSUCAM pour favoriser le bien-être des populations locales ?
- Quels est le but poursuivi par la SOSUCAM en menant ses activités à Nkoteng ?

Section 2 : PROBLÈMES FONCIERS.

- Quels sont les problèmes liés à l'expropriation foncière de la SOSUCAM dans certains villages de Nkoteng ?
- Quels est selon vous, l'impact des extensions des champs sur les populations voisines ?
- Comment la redevance du bail emphytéotique est-elle gérée dans les villages concernés ?

Section 3 : Incidence économiques de la SOSUCAM à Nkoteng ?

- Selon vous, peut-on établir un lien entre la SOSUCAM et la situation économique des populations de Nkoteng ?
- Que fais SOSUCAM pour améliorer les conditions économiques des villages riverains ?

Section 4 : problèmes environnementaux liés aux activités de la SOSUCAM à Nkoteng

- Quelles sont les incidences environnementales des activités de SOSUCAM à Nkoteng ?

Section 5 : EFFETS SOCIO-CULTURELS DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM à Nkoteng

- Quelles sont les influences des activités de SOSUCAM sur la santé des populations environnantes ?
- Quels sont les changements observés dans les modes de vie des populations par l'avènement de SOSUCAM à Nkoteng ?
- Quelles sont les incidences des grèves ouvrières à Nkoteng ?
- La SOSUCAM a-t-elle une incidence sur la scolarisation des populations de Nkoteng ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DE LA SOSUCAM

Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et de l'objet de l'enquête
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

Déroulement de l'entretien

Section 1 : ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A Nkoteng

- Quelles sont les activités menées par la SOSUCAM pour la production et la transformation du sucre à Nkoteng ?
- Quelles sont les activités menées par SOSUCAM pour l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ?
- Qu'est-ce qui motive l'entreprise dans la réalisation de ces activités ?

Section 2 : PROBLÈMES FONCIERS

- Quels sont les problèmes fonciers liés à l'expropriation foncière de SOSUCAM dans les villages ?
- Comment gérez-vous les populations pour les extensions des champs par SOSUCAM ?

Section 3 : INCIDENCES ÉCONOMIQUES DE LA SOSUCAM A NKOTENG

- Quelle incidence la SOSUCAM peut-elle avoir sur la situation économique des populations de Nkoteng ?
- Que faites-vous pour améliorer les conditions de vie des populations environnantes ?
- Aviez-vous déjà enregistré des cas de démission des travailleurs ? quelles sont les raisons évoquées ?
- Combien d'autochtones font partie des cadres de l'entreprise ?

Section 4 : PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX LIES AUX ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM à Nkoteng

- Quelles sont les incidences environnementales des activités de la SOSUCAM à Nkoteng ? Lesquelles ?
- Que faites-vous pour atténuer la pollution et la dégradation environnementale causés par les activités de votre entreprise ?

Section 5 : EFFETS SOCIO-CULTURELS DE LA SOSUCAM A Nkoteng

- Pensez-vous que l'expropriation des terres et la dégradation environnementale de l'entreprise ont des influences sur le mode de vie des populations ?
- Que pensez-vous de la situation sociale des retraités de votre entreprise ?
- Que faites-vous des espaces dit sacrés lors de la création des champs ?
- Selon vous qu'est ce qui peut être à la base des révolutions ouvrières répétitives ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET LES ONG

Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et de l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

Déroulement de l'entretien

Section 1 : ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG

- Quelles sont les activités menées par la SOSUCAM à Nkoteng ?
- A votre avis, pourquoi la SOSUCAM perdure dans les activités novices aux populations ?

Section 2 : PROBLÈMES FONCIERS

- L'expropriation foncière a-t-elle créée des conflits à Nkoteng ?

Section 3 : INCIDENCES ECONOMIQUES DE LA SOSUCAM à NKOTENG ?

- Selon vous, peut-on établir un lien entre la SOSUCAM et la situation économique des populations de Nkoteng ?
- Par comment SOSUCAM contribue à l'amélioration des conditions économique des populations de Nkoteng ?

Section 4 : PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX LIES AUX ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM

- Quelles sont les incidences environnementales des activités de la SOSUACM à Nkoteng ?
- Que fait l'entreprise pour atténuer les méfaits de ses activités sur l'environnement ?

Section 5 : INCIDENCES SOCIO-CULTURELLES DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A Nkoteng

- Quels sont les changements observés dans les modes de vie des populations par l'avènement de SOSUCAM à Nkoteng ?
- Quels peuvent être les conflits sociaux générés par les activités de SOSUCAM à Nkoteng ?

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES ET DU FOCUS GROUP

1) Liste des personnes interviewées

N°	NOMS	FONCTIONS
1.	Gabriel MENGOUNOU	Adjoint au sous-préfet de Nkoteng
2.	Joël FOFIRI	Sous-Directeur des plans de gestion environnementale au MINEPDED
3.	ESSAMBA	Délégué du MINAS à Nkoteng
4.	Alphonse ONANA	Médecin chef de l'hôpital SOSUCAM de Nkoteng
5.	AFANA	Chef Service hygiène et environnement de la Mairie de Nkoteng
6.	ALIM	Cadre contractuel d'administration en service à la délégation du MINCAF du département de Nanga-Eboko
7.	Galilée	Contractuel d'administration en service à la délégation du MINCAF du département de Nanga-Eboko
8.	Honoré YOMBO	Chef de poste agricole à la délégation du MINADER de Nkoteng
9.	Wenceslas NOUBI	Directeur au service du Développement Durable de SOSUCAM Nkoteng.
10.	Flavien ENGADI	Responsable de la communication au service du Développement Durable de SOSUCAM Nkoteng
11.	Sara Mathilde	Chargé de projet valorisation des compétences locales à SOSUCAM
12.	Charles ATEBA	Chef du village Simbané
13.	TSALA	Chef du village Ebometende
14.	BLUP	Chef du village Messeng
15.	TAWANI	Chef du quartier Biloné
16.	François OLAMA	Chef du quartier Doua
17.	BLUM	Chef du quartier Camp-Nanga
18.	LEBOGO	Chef du village Minkomesseng
19.	SAMOT	Riverain et employé SOSUCAM
20.	BAKO	Riverain et employé SOSUCAM

21.	José Nadine	Personnel de l'ONG justice et paix de l'archidiocèse de Yaoundé
22.	Ibrahim	Riverain
23.	NTSAMA	Riveraine et épouse du chef du village Ebometende
24.	Eugène ATANGANA	Riverain
25.	DAMON	Riverain
26.	NGONO	Chef du village Mvan
27.	BELINGA	Riverain
28.	Cyril	Riverain
29.	Hélène	Riveraine
30.	Madame X	Riveraine

2) Liste du focus group réalisé

- Focus group réalisé lundi le 29 juillet 2022, avec le responsable du service de la communication du service de développement durable de SOSUCAM, un personnel de la DRH de SOSUCAM et la responsable du projet valorisation des compétences locales.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF
E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **BIYO'O ONDOUA Jean Constant**, Matricule **14B649**, est inscrit en Master recherche à vocation professionnel, option Management des Projets de Développement (MPD). Il effectue, sous la direction du Docteur **LEUMAKO Jeannette épouse NONGNI**, un travail de recherche sur le thème : « *Facteurs et incidences sociales de la dégradation environnementale par les entreprises : cas de la SOSUCAM à Nkoteng (Centre-Cameroun)* ».

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 14 SEPT 2020



Le Chef de Département

Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences



B.P. 857 - YAOUNDE - CAMEROUN
+237 222 230 585
+237 222 220 841
communication@sosucam.somdiaa.com

Direction des Ressources Humaines

NOTE DE SERVICE N°360/2021/SSC/DG/DRH/EAS
Portant création et organisation de la Direction du Développement Durable
de la SOSUCAM

Nous vous informons de la création au sein de la SOSUCAM pour compter du **1^{er} octobre 2021**, d'une **Direction du Développement Durable**.

Placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, elle a pour mission de structurer et de mettre en œuvre la Politique de Développement Durable de l'entreprise, en lien avec la stratégie Développement Durable du Groupe.

Cette Direction garantira de même l'animation et l'application effective des Politiques Environnement, santé et sécurité au travail (ESST), Compliance et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Nous vous informons que cette Direction est confiée à **M. NOUBI FOWO Wenceslas**, qui devient à ce titre **Directeur Développement Durable**.

Par cette réorganisation, l'entreprise poursuit et renforce son dispositif afin que son développement continue de se faire dans le respect des hommes et des femmes qui constituent sa force de travail, des communautés évoluant à proximité du périmètre sucrier et, de manière générale, de son environnement.

Fait à Nkoteng, le 30 septembre 2021

Le Directeur Général Adjoint



Emmanuel CASTELLS

Cc:

- DG
- DAF/DRH
- Tous Départements
- Parties prenantes



Stratégie Sucrerie - Nkanga - Etudes BP / 857 Yaoundé - République du Cameroun
Société Sucrerie sous Contrôle d'Administration au Capital de 27 314 10 000 F CFA
RC/NAE/2020/0002 - N° Contrôle de la Qualité 000 000 000 000 000

SOMDIAA

Direction des Ressources Humaines

NOTE DE SERVICE N°360/2021/SSC/DG/DRH/TEAS
Portant création et organisation de la Direction du Développement Durable
de la SOSUCAM

Nous vous informons de la création au sein de la SOSUCAM pour compter du **1^{er} octobre 2021**, d'une **Direction du Développement Durable**.

Placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, elle a pour mission de structurer et de mettre en œuvre la Politique de Développement Durable de l'entreprise, en lien avec la stratégie Développement Durable du Groupe.

Cette Direction garantira de même l'animation et l'application effective des Politiques Environnement, santé et sécurité au travail (ESST), Compliance et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Nous vous informons que cette Direction est confiée à **M. NOUBI FOWO Wenceslas**, qui devient à ce titre **Directeur Développement Durable**.

Par cette réorganisation, l'entreprise poursuit et renforce son dispositif afin que son développement continue de se faire dans le respect des hommes et des femmes qui constituent sa force de travail, des communautés évoluant à proximité du périmètre sucrier et, de manière générale, de son environnement.

Fait à Nkoteng, le 30 septembre 2021

Le Directeur Général Adjoint



Emmanuel CASTELLS

- Cc:
- DG
 - DAF/DRH
 - Tous Départements
 - Parties prenantes

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES PHOTOGRAPHIES.....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS,.....	v
ACRONYMES ET SIGLES	v
RÉSUME.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	2
II- PROBLEME DE RECHERCHE	3
III- PROBLEMATIQUE	5
III-1 État de la question.....	5
III-1-1. Responsabilité sociale de l'entreprise et parties prenantes.....	5
III-1-2. Entreprise et développement local.....	7
III-1-3. La responsabilité sociale des entreprises agro-alimentaires en Afrique	10
IV- QUESTIONS DE RECHERCHE	14
IV-1 Question principale.....	14
IV-2 Questions Secondaires.....	14
V- HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	14
V-1 Hypothèse principale	15
V-2 Hypothèses secondaires	15
VI - OBJECTIFS VISES PAR LA RECHERCHE	15
VI-1 Objectifs Général.....	15
VI-2 Objectifs Spécifiques.....	15
VII- METHODOLOGIE.....	16
VII-1 Cadre théorique	16
VII-1-1 La théorie des parties prenantes de Robert FREEMAN	16
VII-1-2 La théorie du risque d'Ulrich BECK	17

VIII- LA COLLECTE DES DONNEES	18
IX- LES TECHNIQUES DE COLLECTE	18
IX-1 La recherche documentaire	118
IX-2 Les entretiens-semi directifs.....	19
IX-3 L'observation directe.....	20
IX- 4- Le Récit de vie	20
X- ANALYSE DES DONNEES.....	21
XI- DIFFICULTES RENCONTREES	22
XII - DELIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE.....	23
XIII- DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES	24
XIII-1- La Responsabilité sociale de l'entreprise	24
XIII-2 L'expropriation foncière	25
XIII-3 L'agro-industrie	26
XIII-4 Le développement local	26
XIII-5 Dynamique sociale.....	27
XIV- PLAN DE L'ETUDE	28
PREMIÈRE PARTIE : RSE ET SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG.....	29
CHAPITRE I : ÉMERGENCE DE LA NOTION DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES	31
1- DEFINITION, GENESE ET EVOLUTION DE LA NOTION DE RSE.....	31
1.1- Définitions de la notion de RSE.....	31
1.1.1- Quelques définitions proposées par les organisations.....	32
1.1.2- Quelques définitions données par des auteurs.....	33
1.2. Origine et évolution de la responsabilité sociale des entreprises.....	34
1.2.1- les phases de développement	35
1.2.2 les fondements théorique de la RSE.....	39
1.2.3 - les principales initiatives Occidentales sur la RSE	39
2 - ÉTAT DE LIEU DE LA NOTION DE RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES EN AFRIQUE.....	44
2.1 - Contexte socio-économique et environnemental de l'Afrique	44
2.2- Institutionnalisation de la RSE en Afrique	46
2.2.1 Le cadre posé par les organisations d'intégration régionale en Afrique	46

2.2.2 Le cadre juridique de la RSE en Afrique	48
2.3 La Responsabilité sociale des entreprises au Cameroun.....	49
2.3.1 Règlement en matière d'investissement au Cameroun	49
2.3.2 État de lieu de la RSE au Cameroun	51
CHAPITRE II : SOCIOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM DANS LA LOCALITÉ DE NKOTENG.....	53
1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE SOSUCAM.....	53
2- ACTIVITES RELATIVES A LA PRODUCTION, A LA TRANSFORMATION DE LA CANNE A SUCRE ET LA COMMERCIALISATION DU SUCRE	55
2-1 Activités relatives à la production de la canne à sucre	55
2-2 Activités de transformation de la canne à sucre par SOSUCAM.....	59
2-3 Valorisation des sous-produits.....	60
2.4 Activités de commercialisation du sucre par SOSUCAM.....	60
3- ACTIVITÉS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....	62
3.1 Activités menées par le service du développement durable	63
3-2- Activités de Fondation SOSUCAM	68
3-2-1- Objectifs et moyens d'actions de fondation SOSUCAM.....	68
DEUXIÈME PARTIE : EXTERNALITÉS DES ACTIVITÉS DE SOSUCAM ET INCIDENCES DANS LA LOCALITÉ DE NKOTENG.....	72
CHAPITRE III : STRATÉGIE DE LA SOSUCAM ET INCIDENCES SOCIO- ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES A NKOTENG	74
1- ENJEUX DE LA SOSUCAM A NKOTENG.....	74
1-1- La SOSUCAM, une entreprise capitaliste.	74
2- STRATEGIE DE LA SOSUCAM A NKOTENG	77
2.1 Explication de la notion de stratégie d'entreprise.....	77
2.2 Activités stratégiques de SOSUCAM.....	79
2.2.1 CREATION D'UN SERVICE RSE.....	79
2.2.2 STRATEGIE DU DESENCLAVEMENT PAR SOSUCAM.....	81
2.2.3 L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DETRESSE	81
3- INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES DES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG.....	82
3.1- Sociographie de la situation socio-économique de Nkoteng	82
3.1.1- Présentation des activités économiques de la localité de Nkoteng	82

A) Agriculture mécanisée.....	82
B) Agriculture traditionnelle	83
3.2 - Incidence économique de SOSUCAM à Nkoteng	86
3.2.1- Le salariat de SOSUCAM et l'économie de Nkoteng	86
4- INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG.....	91
CHAPITRE IV : DYNAMIQUES SOCIALES INDUITES PAR LES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG	99
1- LES FORMES DE DYNAMIQUES SOCIALES INDUITES PAR LES ACTIVITES DE SOSUCAM A NKOTENG	99
1.1 Dynamique structurelle et organisationnelle dans la localité	99
1.2 Les conflits sociaux.....	102
1.3 Les dynamiques culturelles.....	107
1.4 La santé des populations de Nkoteng.....	109
1.5 Efflorescence et profusion de la consommation de la drogue et du banditisme à Nkoteng	113
2- L'ÉTAT DU CAMEROUN FACE EXTERNALITÉS NÉGATIVES DES ACTIVITÉS DE LA SOSUCAM A NKOTENG.....	115
2-1 Actions de l'État contribuant à minimiser les externalités négatives des activités de la SOSUCAM à Nkoteng.....	115
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
BIBLIOGRAPHIE	128
ANNEXES	134